

K0093532

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGERI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
(20ème JOURNEE)**

**Date:** 10-03-94                      **Heure:** 15h45

**Lieu:** RUHENGERI

**Président:**

**Q:** Nous avons besoin de discuter avec vous en tant que bourgmestre, pour nous raconter comment vous avez vécu les événements du 17 au 18-11-93.

**R:** Je m'appelle **JEAN-BOSCO NTAHOMPAGAZE**.

**Père:** ABICARANYE.

**Mère:** NYIRABAGANZA.

Né en 1961.

Je suis bourgmestre de **KIDAHO**, Secteur **KIDAHO**. Je suis marié et père de deux enfants.

Je n'avais pas passé la nuit à **KIDAHO** pour des raisons d'insecurité. Le 18 au matin, j'ai été informé de ce qui s'était passé par le demi-frère d'une des victimes. C'est alors que j'ai informé le **GOMN**. Ainsi, nous nous sommes rendus sur les lieux ensemble avec le **GOMN**. En même temps nous nous renseignions sur les faits. On nous a appris qu'il y avait des véhicules qui venaient de **BUTARO**, vers **RUGARAMA** les véhicules s'étaient arrêtés. Les gens voyaient des lampes torches. Après, ils entendaient du bruit et des cris dans les familles attaquées. C'était vers 11 h de la nuit. Ils disaient qu'ils avaient entendu des vrombissements. Ils vous ont dit que c'étaient les éléments du **FPR**, certains sont connus; on m'a parlé de **MINANI** car l'épouse de l'une des victimes l'a reconnu. La population les connaît bien, car ces éléments du **FPR** viennent souvent dans ce Secteur; ils sont dirigés par un certain **KANIONI** qui a des lésions à la poitrine. La population s'était

M0093533

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGERI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
(20ème JOURNEE)**

**INSPECTEUR Wreford JOHNSON (MINUAR)**

**Q:** Etait-ce le seul problème?

**R:** C'était le problème principal.

**Q:** As-tu des problèmes personnels dans le Secteur?

**R:** Non.

**Q:** Vivais-tu à **KIDAHO** avant les élections?

**R:** Oui mais, j'étais menacé par le **FPR** et je me cachais la nuit, mais la journée j'étais avec ma population. Je passais des nuits en différents endroits. Ex: le 31 Août 1993 j'avais failli à être abattu l'arme à feu par deux éléments du **FPR** à bureau communal. Le 2 ou 3 Septembre 1993 à la distribution des vivres ils ont aussi failli m'agresser, heureusement la population avait réagi. Voilà pourquoi je ne pouvais passer les nuits là-bas; ces tentatives d'agression se passaient en présence des éléments de la **Croix-Rouge**. Je ne comprends pas pourquoi tous ces massacres et quelle en est la relation avec moi.

**Q:** Que disaient les gens du **FPR** quand ils voulaient t'attaquer?

**R:** Ils me demandaient d'abandonner mes fonctions de bourgmestre, la 2ème fois ils m'avaient demandé de descendre du véhicule.

**Q:** Ces propos étaient-ils une simple intimidation ou pas?

**R:** C'étaient des propos agressifs.

**Q:** Vous avez risqué deux fois la vie, en avez-vous informé le **GOMN**?

**R:** J'avais écrit au **GOMN** et je n'avais pas reçu de réponse. Je garde une copie, vous pouvez vérifier au **GOMN**.

K009353A

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGERI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
(20ème JOURNEE)**

- Q:** Ais-tu que **CALLIXTE** recevait les gens du **FPR**?
- R:** Oui! Il me le disait, il disait que le **FPR** le menaçait, comme les élections étaient pour le 18-11-93, le 17 il préconisait aller dormir à **KIDAHO** pour ne pas rater les élections à cause du **FPR**.
- Q:** Connais-tu les gens du **FPR** que **CALLIXTE** recevait?
- R:** Non, je n'étais pas sa sentinelle ou son garde de corps.
- Q:** Connais-tu **BATERA Charles**?
- R:** Oui.
- Q:** Est-il populaire?
- R:** Oui.
- Q:** Connais-tu les **ABAKENIZE**?
- R:** C'est les gens que l'on recrutait avant la guerre pour une formation rapide de 15 jours, et on les appelle **ABAKENZE**.

**MAJOR DAVID BYARUGABA (FPR)**

- Q:** Connais-tu un autre groupe à **NKUMBA** qu'on appelle **ABAKENZE**?
- R:** Je ne sais pas ce qui se passe à **NKUMBA**, je suis responsable de **KIDAHO**.
- Q:** Ces gens formés pendant 15 jours, sont-ils tous dans l'armée?
- R:** Je ne sais pas.
- O:** Selon toi, ces assassins ont-ils une expérience militaire?

K0093535

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGERI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
(20ème JOURNEE)**

- Q:** Savez-vous que la DMZ n'est pas sous le contrôle du Ministre de l'Intérieur?  
**R:** Administrativement c'est au Ministre qu'incombe la responsabilité.
- Q:** Pourquoi quand toi-même tu es menacé, tu écris au GOMN et sur cette rumeur tu écris seulement au Ministre?  
**R:** Il y a plusieurs sortes de rapports: j'en avais déjà adressé au GOMN et je suis resté sans réponse; je me rendais causer avec le GOMN à ce propos, grâce au rapprochement.
- Q:** Quelles sont les personnes que le FPR voulait rayer?  
**R:** **NDAHAYE BERNARD.**  
**NTAHOMPAGAZE JEAN-BOSCO.**
- Q:** Ils ont été rayés de la liste?  
**R:** Oui.
- Q:** Puisque ces noms étaient rayés, pourquoi le FPR vous poursuivait-il encore?  
**R:** Je ne sais pas. La Commission statuait encore sur la liste, il n'y avait pas encore de décision définitive.
- Q:** Comment as-tu accueilli le fait que tu aies été rayé?  
**R:** J'attendais que la Commission soit impartiale.
- Q:** Quel est le nom du Président de cette Commission électorale?  
**R:** **EMMANUEL BANGAMBOABO.**  
**EMMANUEL NTAWIYAHURA (FPR).**  
Après on avait changé en nommant **BEATRICE** à la place de **BANGAMWABO**: et

K 0093536

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGARI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
(20ème JOURNEE)**

- Q:** Dans les élections dans la DMZ, les candidats ne devraient pas être présentés par des partis oui ou non?  
**R:** Chacun pouvait se présenter et le parti pouvait le soutenir.
- Q:** Des trois candidats du MRND, qui avait reçu l'aide de l'échelon supérieur du MRND?  
**R:** Je n'ai pas de chiffres; chacun se débrouillait, c'est ce que je crois.
- Q:** Comment le Parti avait accueilli le fait qu'on t'ait rayé de la liste?  
**R:** Je ne sais pas.
- Q:** Que s'est-il passé après?  
**R:** Des manifestations de protestation; la population n'était pas contente qu'on ait rayé certaines gens; et elle était contre ceux qui avaient pris une telle décision; c'est le droit de la population dans toute démocratie.
- Q:** Supportais-tu cette manifestation?  
**R:** Je dis que c'était leur droit.
- Q:** Où étiez-vous pendant ces manifestations?  
**R:** La 1ère manifestation, j'étais avec la Commission électorale; à la 2ème, j'étais ici à RUHENGARI.
- Q:** Qui avait organisé ces manifestations?  
**R:** Je ne sais pas.
- Q:** Connais-tu Célestin KAYIMAWIRA?

K0093537

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGERI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
(20ème JOURNEE)**

**Q:** L'aurait-il fait après concertation avec le FPR?

**R:** Je ne sais pas.

**Q:** A ton avis, qui avait intérêt à ce que ces élections aient lieu entre les deux parties signataires de l'accord d'Arusha?

**R:** Vous me posez des questions qui ne me concernent pas; je ne sais pas.

**Q:** Etais-tu d'accord que les élections aient lieu à cette date?

**R:** J'avais porté recours et j'attendais la réponse; donc je ne souhaitais pas les élections pour cette date.

**Q:** A ton avis, les manifestations et les massacres n'avaient-ils pas les mêmes objectifs?

**R:** Je dis bien que c'est le FPR qui a organisé les massacres.

Ces gens du FPR sillonnaient la Zone. Je dis que la femme de CALLIXTE a reconnu MINANI qui avait conduit le groupe qui avait tué son époux.

**Q:** Seriez-vous content de voir les élections se dérouler sans votre nom?

**R:** J'étais prêt à accepter la réponse à mon recours.

**Q:** En tant que Bourgmestre, n'avez-vous pas tout fait pour arrêter les élections pour vous maintenir?

**R:** Avec quelle force aurai-je pu annuler les élections.

**Q:** Quand avez-vous remis la liste des victimes aux autorités?

**R:** Aussitôt que j'avais eu les noms des victimes, j'ai informé les autorités compétentes aux environs de 8 heures.

K0093538

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGERI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
(20ème JOURNEE)**

**Q:** Y a-t-il des accusations contre vous par rapport à ces massacres?

**R:** Non; je ne sais pas.

**Q:** Combien de communes y a-t-il dans la DMZ?

**R:** Je ne sais pas.

**Q:** Faites-nous le point des Conseillers dans votre Commune?

**R:** Dans ma Commune 8/10 sont du MRND.

**Q:** Pourquoi chez CALLIXTE sa femme a été épargnée?

**R:** Je sais que c'est pour des raisons politiques qu'il a été tué, surtout qu'il a été tué la veille des élections.

Je ne peux pas savoir pourquoi elle a été épargnée.

K0093539

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGERI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
(21ème JOURNEE)**

**Date:** 14/03/94

**Lieu:** KIGALI (Salle de Conference de la Primature).

**Audition:** La Co-Présidente de Commission Electorale dans la P/KIRAMBO.  
**Nom:** BEATRICE NDIZUBWIMANA.  
Deputé au CND/Originaire de RUHENGERI.  
Mariée, Mère de 4 enfants.

**Président:** Nous sommes une commission instituée dans le cadre du mandat de la MINUAR, dans le but de faire la lumière sur les malheureux événements survenus dans la DMZ dans la nuit du 17 au 18 Novembre 1993. Vous étiez alors Co-Présidente de la Commission Electorale dans la Zone des massacres. Aussi Madame, nous vous remercions par votre disponibilité et vous prions de nous dire ce que vous en savez par rapport à vos responsabilités.

**Mme. Béatrice:**

Les commissions de KIRAMBO et KINIHIRA avaient pour mission de préparer la réinstallation de la population et les élections dans la DMZ. Notre travail était prévu pour 2 mois à partir de Juillet. La commission de KINIHIRA n'a pas rencontré de difficultés mais celle de KIRAMBO en a eu plusieurs. La preuve jusqu'à ce jour certaines communes n'ont pas connu les élections. Les communes de NKUMBA et KIDAHU ont eu seulement les élections des cellules. Les membres de la commission ont connu des difficultés qui ont entraîné le changement des membres de la délégation Rwandaise en Septembre. On leur reprochait l'esprit partisan. C'est donc à partir de Septembre que j'ai pris la direction de la commission. C'est en Septembre que nous avons élaboré un calendrier des élections que nous avons transmis au Ministre de l'Intérieur. Ce calendrier a connu des difficultés d'application



K0093540

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGARI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
(21ème JOURNEE)**

demandait de suspendre les élections car me disait il; il y aurait une grande insécurité dans la Zone. J'avais refusé cette demande. Il a insisté car, selon lui, le problème des listes n'est pas terminé; les objections du ministère devraient être prises en compte. Malgré cela, j'avais refusé. J'ai alors informé les autres membres de la délégation Rwandaise; en promettant d'en parler aussi à la délégation du FPR. Ceci avait été fait au cours d'une réunion où tous ensemble nous avons confirmé nos dates et le 10 Novembre 1993, je devais alors aller à la radio faire un autre communiqué pour une meilleure sensibilisation. Après la réunion le communiqué a été rédigé; j'ai amené le communiqué à la radio le 9 Novembre. Le 10 Novembre j'ai été convoqué et reçu par le Ministre lui-même qui m'a répété les mêmes directives dites par le Directeur de Cabinet. Je lui ai demandé de me donner les instructions en présence du Sous-Prefet de KIRAMBO. Je lui avais dit qu'il devait cesser de faire des blocages sans l'avis du FPR. En sortant de l'audience j'ai reçu une lettre confidentielle; j'ai répliqué que la commission est unique et le ministère devrait cesser de faire pression sur une seule partie. Cette lettre confidentielle parlait déjà de la suspension des élections et qu'en fait je devais faire appliquer. Le ministre avait insisté qu'il avait des preuves qu'il y a insécurité dans la Zone, demandant le report des élections d'une semaine. Le 11 Novembre 1993, les électeurs étaient prêts. Le 11 Novembre à 6 h, le Ministère a fait passer un communiqué en déclarant que les élections étaient suspendues et un autre délai devrait être fixé. Le FPR qui n'en croyait pas s'est présenté; mais la partie Rwandaise ne s'est pas rendue car le chauffeur avait été privé de véhicule. Le 11 Novembre le Sous-Préfet de KIRAMBO s'est rendu sur le terrain et avait rencontré des jeunes du MRND qui lui disaient que les élections n'auront jamais lieu tant que leurs candidats n'étaient pas sur la liste. Ces jeunes ont dit au Sous-Préfet que c'était sa dernière fois de mettre pieds dans leur Zone; car selon eux le Sous-Préfet est pro-FPR. Le 13 Novembre nous avons tenu une réunion et avons réactualisé le programme en commençant par les communes où il n'y avait pas des problèmes. Nous avons souhaité avoir une rencontre avec le Premier Ministre et le Ministère de l'Intérieur pour éviter d'autres blocages. Nous devrions accueillir le Premier Ministre le 18 Novembre 1993 à KIRAMBO lors de sa tournée. C'est là-bas que nous avons été informés de ces

K0093541

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGARI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
(21ème JOURNEE)**

étaient individuelles. Mais après les partis politiques s'en étaient mêlés. Le MDR et le MRND étaient très actifs dans ces élections.

**Q:** Comment expliquez-vous le fait que ces deux messieurs ont été rayés de la liste par la commission?

**R:** On tenait compte des 8 jours. Après une enquête menée les 2 messieurs n'avaient pas effectivement passé les 8 jours. Ex: Celui de NKUMBA, sa femme l'avait confirmé. Celui de KIDAHO, donnait comme raisons les menaces du FPR contre lui. Au moment où on préparait les élections, les documents étaient à NKUMBA. Après vérification on a découvert une manipulation de la liste des électeurs. On a aussi noté la falsification de l'âge du candidat de NKUMBA.

**Q:** Selon vous; si vous êtes recherchée et si l'ennemi vous guette toujours que feriez-vous?

**R:** Il est certain que je quitterai l'endroit.

**Q:** Trouvez-vous les raisons valables?

**R:** Les raisons ne sont pas consistantes, surtout pour celui de KIDAHO, car il devait demander à ceux qui le soutenaient de ne pas le maintenir. Celui de NKUMBA n'avancait pas les mêmes raisons.

**Q:** Ceux qui sont allés falsifier les listes, était-ce pour se maintenir obligatoirement?

**R:** Oui.

**Q:** A ton avis, pourquoi le Ministre insistait pour maintenir ces deux sur la liste?

**R:** Au juste, le Ministre et les autres ne montraient pas clairement qu'ils voulaient maintenir ces gens: en réalité, ils voulaient seulement saboter les élections.

K0093542

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGARI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
(21ème JOURNEE)**

Q: Pouvez-vous citer encore certains noms?

R: Je ne souviens de KAYINAMURA. Je crois qu'il travaille au Ministère de l'enseignement supérieur.

Q: Connais-tu un certain HAGUMINEZA, Vincent?

R: Oui.

Q: Comment le connais-tu?

R: Je le connais bien.

Q: Ce monsieur a-t-il joué un rôle important dans ces manifestations?

R: Ce monsieur se rendait dans la Zone avant et après les manifestations.

Q: Comment étaient organisées ces manifestations?

R: Ils érigeaient des barrages pour empêcher à la commission de passer.

Q: Quand ils bloquaient les routes; utilisaient-ils les militaires du RGF?

R: Je ne sais pas. Ce que je sais c'est que ces barricades étaient à côté des barrages des militaires.

Q: A quoi ont abouti les manifestations?

R: A stopper les élections.

Q: Pourriez-vous trouver la solution en contournant ces manifestations et ces barricades?

R: On n'a pas testé; peut-être que le Ministère allait lancer un autre communiqué pour interdire à la population de venir voter.

K0093543

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGARI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
(21ème JOURNEE)**

- Q: Trouvez-vous que ces propos avaient un fondement?  
R: Rien du tout. Nous n'avons reçu aucun rapport à cet effet; aucune plainte dans ce sens.
- Q: De vos entretiens; qu'en avez-vous déduit?  
R: C'était pour saboter le travail de la commission.
- Q: A votre avis, ces actions du Ministre, visaient-elles le sabotage des élections en vue du maintien des autorités en place?  
R: Oui.
- Q: Est-ce que les massacres ont une liaison avec les élections en cours?  
R: Très difficile à dire, il faut surtout se poser la question pourquoi cette coïncidence avec la visite du Premier Ministre qui venait pour trancher sur la situation.
- Q: Je me pose aussi la même question. Est-il possible que ceux qui ont organisé les massacres ne voulaient pas que la réunion avec le Premier Ministre ait lieu?  
R: Ce n'est pas seulement ça. Mais aussi pour que la réunion ne se prononce pas sur les résolutions de nature à lever ces blocages.
- Q: A votre avis, qui aurait intérêt à commettre ces crimes?  
R: Je ne sais quoi vous dire. Mais la réponse se situe dans toutes mes déclarations a propos de toutes les personnes qui ont joué un rôle actif pour ces blocages.
- Q: Il y a un angle sous lequel on peut observer et apprécier ce problème. Il y a des gens qui ont voulu saboter les élections; vous avez subi des interpellations, vous avez résisté et enfin ils ont perpétré des massacres pour tout arrêter.

K0093544

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGERI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
(21ème JOURNEE)**

**Q:** Du côté FPR, qui en était le Président?  
**R:** EMMANUEL NTAWIYAHURA.

**Q:** La commission était-elle totalement dissoute?  
**R:** Seulement du côté gouvernement.

**Q:** Pourquoi?  
**R:** Elle était accusée d'être partisane.

**Q:** Comment était composée la Commission du côté Gouvernemental?  
**R:** C'était les 5 partis politiques participant au gouvernement.

**Q:** En dehors de la DMZ comment les Bourgmestres arrivent-ils a ce poste?  
**R:** Ils sont nommés par arrêté présidentiel.

**Q:** La commission rend compte à qui?  
**R:** Au Premier Ministre et informe ou collabore avec Ministère de l'Intérieur. C'est le Prefet qui rend compte au Ministère de l'Intérieur. Mais la commission elle-même rend compte au Gouvernement donc au Premier Ministre.

**Q:** Votre commission existe-t-elle encore?  
**R:** Actuellement elle n'est pas operationnelle; mais elle existe car aucun acte ne l'a dissoute.

**Q:** Tous les partis politiques avaient-ils présentés leurs candidats?  
**R:** Les candidatures ne tiennent pas compte des partis. Le problème c'est que les candidats ont reçu le soutien des partis. C'est après la publication des listes que les

K0093545

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGERI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
(21ème JOURNEE)**

- Q:** Après les massacres, avez-vous tenté de faire un autre calendrier des élections?  
**R:** Le calendrier est là; il a été refait après les massacres.
- Q:** Pourquoi ce calendrier n'a-t-il pas été suivi?  
**R:** Après une réunion tenue avec la MINUAR; il avait été décidé d'attendre que la population oublie ce traumatisme.
- Q:** Les élections peuvent-elles être tenues maintenant?  
**R:** Je ne trouve pas d'inconvénients. En ce moment il y a deux communes qui n'ont pas de dirigeants.
- Q:** Vous avez dit que l'une des raisons était l'absence pendant 8 jours de la Zone électorale. Est-ce une mesure de la commission ou des accords de KINHIRA?  
**R:** C'est l'accord de KINHIRA qui le stipule.

**INSPECTEUR Wreford JOHNSON (MINUAR)**

- Q:** A quelle date les élections devraient-elles se tenir?  
**R:** Le 11 Novembre à KIDAHO et le 12 Novembre à NKUMBA.
- Q:** Hormis la présence des militaires de la MINUAR, avez-vous été informé d'une autre présence militaire dans la Zone?  
**R:** Oui, il y en avait des deux camps; tant ceux du FPR que ceux du RGF.
- Q:** Etaient-ils autorisés à s'y rendre?

K0093546

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGERI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
(21ème JOURNEE)**

- Q:** Vous avez dit que les partis les plus en vue étaient le MRND et le MRD; y avait-il aussi des candidats du FPR?
- R:** Il y en avait, dans la Commune de KIDAHO, il y avait un candidat du FPR qui s'était retiré à cause de son niveau et d'autres critères. A KINIGI aussi où la population soutient publiquement le FPR; il y avait aussi un candidat du FPR. Il faut signaler aussi que les candidats du FPR et du MDR dans l'opinion se passaient pour des gens luttant pour les mêmes idéaux.

---

Deputé: NDIZBWIMANA Béatrice

K0093547

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGARI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
(22ème JOURNEE)**

**Lieu:** MULINDI

**Audition:** **MONSIEUR EMMANUEL NTAWIYAHURA**  
Co-Président de la Commission Electorale (FPR)  
Chef de la Délégation FPR  
Age: 42. Celibataire  
Sous-Préfecture: **KIRAMBO**  
Agent de Banque: Caisse d'Espagne du Rwanda avant la guerre.

**Président:** Nous sommes une commission tripartite composée de la MINUAR, du Gouvernement Rwandais et du FPR. Nous sommes chargés de faire la lumière sur les événements de la nuit du 17 au 18 Novembre 1993. Vos responsabilités à la Commission Electorale dans la DMZ nous conduisent à vous rencontrer; après avoir rencontré hier à KIGALI la Présidente de la Commission.

**MONSIEUR EMMANUEL NTAWIYAHURA**

Les élections dans la Sous-Préfecture de **KIRAMBO** sont la suite logique des Accords de **KINIHIRA** car après la guerre, il n'y avait plus d'autorités administratives dans la Zone où s'était déroulée la guerre. Après cet accord, les opérations électorales devaient avoir lieu dans un mois. Ainsi le 26 Juin 1993 nous nous sommes réunis pour la première fois. J'ai été fait co-Président de la Commission. Il fallait d'abord sensibiliser la population afin qu'elle rejoigne leurs biens. Le Président de la Commission était d'abord **EMMANUEL** du cité Gouvernemental. Après il y a eu changement de côté Gouvernemental. Il y avait un problème primordial: la population avait faim. Les ONG ont été interpellés pour nourrir la



K0093548

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGARI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
(22ème JOURNEE)**

Pourquoi? La raison est que selon les accords de KIUNHIRA, les ex-bourgmestres de NKUMBA et KIDAHO et d'autres ne remplissaient pas les conditions; mais le MRND tenait aux candidatures de JEAN-BOSCO et MTEMANE FAUSTIN. La commission à malgres cela organisé les élections. Mais cette fois, ce n'est ni la population ni autres candidats, mais s'est le Ministre de l'Intérieur qui lance un communiqué selon lequel les élections sont reportées. La raison avancée est celle de l'insécurité dans la Zone. Comme la Commission continuait à travailler, le Ministre de l'Intérieur a été obligé de dissoudre la Commission. Mais certains membres de la Commission, ceux du MRND, voulaient reprendre tout le processus mais en vain. Ceux qui étaient rayés des listes resteront exclus. Alors les élections seront fixées pour le 11 pour KIDAHO et 12 Novembre 1993 pour NKUMBA. Mais le Ministre de l'Intérieur lancera un autre communiqué annonçant un nouveau report. Après on nous annoncera la visite à KIRAMBO du Premier Ministre pour le 18 Novembre. A cette occasion nous voulions lui présenter un mémorandum. Le 18 November 1993 nous apprenions qu'il y a eu des massacres et la visite du Premier Ministre est annulée. Après cette annonce la commission s'est aussitôt reunie à KIRAMBO. Nous avons décidé d'une descente immédiate 13 dans les lieux des massacres. Nous avons demandé au Sous-Prefet et au délégué du Ministre de l'Intérieur de dire au Ministre de nous aider à calmer la situation; mais il n'y a eu aucune suite. Nous nous sommes rendus chez KANYAMIBWA et avons calmé la famille. Depuis le 26 Novembre 1993, la commission n'arrive plus à se rencontrer. Ainsi tout est suspendu depuis lors jusqu'à ce jour.

**LT.COL FARID (MINUAR)**

- Q:** Le Premier Minstre devrait-elle tenir des réunions dans toutes les communes?  
**R:** La visite était prévue à KIRAMBO pour toute la préfecture et la commission aussi y était conviée.

K0093549

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGERI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
(22ème JOURNEE)**

- Q:** Quelle est votre impression? ces candidats rayés pouvaient ils remporter les élections?  
**R:** Il y avait aussi d'autres candidats valables qui présentaient des chances d'être élus.
- Q:** Y avait-il un candidat FPR pour ces élections?  
**R:** Comme le FPR vient d'arriver, il n'y en avait pas; mais il y avait certains qui avaient un penchant pour le FPR.
- Q:** Le FPR soutenait-il un candidat?  
**R:** Le FPR ne pouvait le faire, car il était tout nouveau, surtout que la campagne partisane était interdite.
- Q:** Comment était la situation de la sécurité dans la Zone?  
**R:** La sécurité était excellente; mais chaque fois à l'approche des élections; il y avait ces jeunes manipulés qui manifestaient.
- Q:** Vous est-il arrivé de voir, des soldats du FPR ou du RGF dans la Zone?  
**R:** La population se plaignait que du côté de BASE les soldats du RGF violaient la DMZ.
- Q:** Pendant les manifestations, était-ce la population seulement ou y avait-il des éléments étrangers?  
**R:** Nous avons signalé la présence des agents de l'Etat déjà cités; et certains utilisaient la jeep du LT.COL. SETAKO.
- Q:** Avez-vous des copies de ces lettres?  
**R:** Elles sont à NKUMBA.

K0093550

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGERI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
(22ème JOURNEE)**

- R:** (A) Dans la nuit du 17 au 18 Novembre il y a des gens qui avaient fui la Secteur de NKUMBA et venus vers le FPR car menacés par un Conseiller du MRND. KANYAMIBWA CALLIXTE par exemple était déjà un adhérent potentiel du FPR. (B) Je n'avais jamais rencontré les soldats du FPR dans la DMZ. La population peut facilement être manipulée; ceux qui ont commis ces crimes ont eu tout le temps de manipuler la population.

**MAJOR DAVID BYARUGABA (FPR)**

- Q:** Quel était le document de travail de votre Commission?  
**R:** Au départ il y avait un climat de méfiance mutuelle, mais cela n'a pas duré, même le côté Rwandais n'avait pas apprécié cela. Seul à KINIGI sur le rapport des droits de l'homme où ceux qui y étaient cités devaient être exclus nous n'étions pas tombés d'accord. Nous avons écrit pour demander la conduite à tenir.
- Q:** Lors de vos rencontres avec la population; quels étaient les problèmes en rapport avec la sécurité?  
**R:** La population avait les problèmes de distance avec les lieux de distribution des vivres. A propos de la sécurité il y avait les problèmes avec les barrières du FGR où les filles étaient violées car on leur reprochait de côtoyer le FPR dans la DMZ. Les Interahamwe avait établi une liste et remis aux soldats FGR pour les trier vers BASE et vers KARWASA.
- Q:** La population ne vous informait-elle pas de ces problèmes avec le FPR?  
**R:** Non. Dans une seule réunion, un homme avait dit qu'il y avait des soldats du FPR qui étaient vers le volcan. Une autre personne l'avait démentie en pleine réunion.  
**Q:** Le Ministre de l'Intérieur avait reporté les élections plusieurs fois pour des raisons de

K0093551

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGARI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
(22ème JOURNEE)**

**INSPECTEUR Wreford JOHNSON (MINUAR)**

- Q:** Tu as dit que CALLIXTE était en train de devenir sympathisant du FPR. As-tu les preuves?
- R:** Officiellement il appartenait au MRND; mais il manifestait déjà le rapprochement avec le FPR. C'est à partir de ces propos seulement; surtout que le FPR n'a pas encore des cartes. Moi-même je le rencontrais souvent et on discutait. De ce qu'il disait on pouvait en déduire ainsi.
- Q:** Si je vous disais qu'avant les massacres les gens du FPR se rendaient chez CALLIXTE, seras-tu d'accord?
- R:** Les cadres politiques avaient le droit d'aller dans la DMZ pour avoir les adhérents. Mais les soldats non.
- Q:** L'épouse de CALLIXTE a déclaré que les militaires du FPR venaient chez eux en uniforme?
- R:** Je ne peux l'affirmer, cela n'engage qu'elle je ne connais pas son épouse; je le connaissais lui-même.
- Q:** Lorsqu'il vous a été rapporté que les soldats RGF violaient la DMZ; la Co-Présidente de la Commission était-elle présente?
- R:** C'était en présence de l'ancien Président.
- Q:** Est-ce que les candidats rayés de la liste s'étaient plaints à la Commission?
- R:** MATEMANE ne s'est jamais expliqué pourquoi il ne rentrait pas chez lui.  
- JEAN-BOSCO ne s'était pas plaint non plus à la Commission. Mais nous avons appris qu'il avait écrit au Ministère de l'Intérieur. Pourquoi avoir sauté la

K0093552

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGERI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
(22ème JOURNEE)**

- Q:** Si vous ne les aviez pas vus, est-il possible qu'ils aient quitté à cause des menaces?  
**R:** Les autres qui étaient présents; personne ne s'est jamais plainte d'une menace quelconque.
- Q:** Si tu es menacé par quelqu'un et que celui qui vous menace est toujours présent, que ferais-tu?  
**R:** Si c'est un ennemi politique je ne peux pas le fuir; seulement les éléments chargés de la sécurité ont le devoir de faire leur travail.
- Q:** Lorsque vous vous êtes rendus au lieu des massacres, que vous a dit la Population?  
**R:** C'était en présence du Colonel Figoli. Nous leur avons demandé de rester calme et que la sécurité devait faire son travail. Un frère de KANYAMIBWA était excité et avait même insulté ma délégation. Nous les avons calmés. Mais je me demande pourquoi le Ministère de l'Intérieur n'avait pas répondu à notre demande; pourquoi ce Ministère avait stoppé le travail de la commission.
- Q:** Comment appréciez-vous ces massacres? ont ils été commis par des personnes expérimentées?  
**R:** Dans une même nuit, organiser des massacres dans 4 communes et faire autant de crimes, cela prouve que ces gens étaient sous un commandement unique.
- Q:** Ce groupe, à votre avis était-il bien entraîné militairement?  
**R:** Je ne peux l'apprécier. Mais je peux dire que c'est un groupe de tueurs; peut-être formé par d'anciens réservistes qui travaillent pour le compte de certains partis politiques.
- Q:** Avez-vous entendu parler d'un certain MINANI?

K0093553

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGERI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
(22ème JOURNEE)**

- Q:** Le 1er rôle de votre commission était de ramener la population à leurs biens, oui ou non?
- R:** Lorsqu'on a signé les accords de KINIHIRA une partie était retournée, une autre non.
- Q:** Que diras-tu si l'on disait que les intellectuelles ont peur du FPR?
- R:** Nous constatons que la DMZ était en sécurité jusqu'au moment des massacres. C'est peut-être pour des raisons idéologiques. Il y a des gens qui touchent leurs salaires sans aller au travail. Ce sont des paresseux qui profitent de la faiblesse du Gouvernement.
- Q:** Vous avez parlé de la réunion du MRND du 12 Août 1993; en avez-vous les preuves?
- R:** La commission avait fait des investigations pour faire un rapport au Ministère de l'Intérieur. C'est à l'occasion de ces investigations que nous en avons été informés.
- Q:** Y a-t-il eu un rapport?
- R:** Nous avons écrit tout cela et envoyé au Ministère de l'Intérieur.
- Q:** Vous avez pu organiser certaines élections, faites-en nous le point?
- R:** Les deux bourgmestres élus appartiennent officiellement au MRND, par contre les autres on ne sait pas car les gens ne se présentaient pas selon leurs partis politiques.
- Q:** Et officieusement?
- R:** Oui, nous avons des sympathisants qui étaient élus.
- Q:** Tu as dit que le MRND considerait cette Zone comme son fief: que voulais-tu dire exactement?

K009355A

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGERI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
(22ème JOURNEE)**

- Q: Si je disais que les Bourgmestres qui n'avaient pas passé la nuit chez eux ont fui le FPR, qu'en diras-tu?
- R: Ils étaient dans le coup. S'ils savaient que le FPR allait attaquer ils devaient alerter les autorités. Comme ils ne l'avaient pas fait c'est parce qu'ils savaient les organisateurs et en étaient complices.
- Q: Vous avez parlé des listes par les INTERAHAMWE aux militaires RGF; avez-vous la preuve?
- R: C'est la population qui nous l'avait dit.
- Q: Pourquoi le Sous-Prefet avait-il été arrêté?
- R: Le Sous-Prefet lui-même nous l'avait dit: peut-être parce qu'il membre du MRD.
- Q: Connais-tu un certain KANONI?
- R: Le mari de ma tante s'appelle aussi KANONI et il y en a plusieurs dans ce pays.
- Q: Au FPR?
- R: Ici, oui; j'en connais un.
- Q: Dans les communes où se déroulaient les élections, aviez-vous une préférence?
- R: Ces élections n'étaient pas partisans. Le FPR n'avait pas de candidats. En tant que membre du FPR, je ne pouvais aller contre ses principes.
- Q: Le nom de JEAN-BOSCO était rayé pour avoir été absent pendant plus de 8 jours dans la Zone. Pourquoi était-il absent?
- R: Il savait qu'il y avait cette clause dans l'Accord de KINIHIRA. Il est tombé dans le piège; il pensait que c'était encore l'ancien MRND où tout était possible. Mais

K0093555

**REUNION DE LA COMMISSION**

**Date: 11/02/94 à 15H**

**Lieu: Siège de la MINUAR, Salle de Conférence 4061**

**Etaient Présents:**

- 1) **Beadengar DESSANDE, Président de la Commission.**
- 2) **LT.COLONEL FARID, Membre.**
- 3) **Bernard MAKUZA, Membre.**
- 4) **CAPT. OLESSONGE, Secrétaire.**
- 5) **Wreford JOHNSON, Membre.**
- 6) **CAPT. J. DAMASCENE SEKAMANA, Membre.**

**- Président:**

Nous n'avons pas pour aujourd'hui un ordre du jour spécial. Il s'agit tout juste de faire le point du travail de la semaine écoulée et établir un plan de travail de la semaine suivante.

- Ce matin j'ai fait un bref résumé au Représentant spécial. Je lui ai dit que, vu le rythme du travail, en moyenne de deux jours par localité, nous pourrions terminer vers le 10 Mars.
- Concernant la version française, le **CAPITAINE OLESSONGO** m'a déjà remis tout le travail. tout est déjà dactylographié à l'exception des deux derniers jours qui sont encore en manuscrit.
- Pour l'Anglais et le **KINYARWANDA**, on aura deux secrétaires qui vont s'en



K0093556

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGERI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
23EME. JOURNEE**

**Date:** 16/03/94                      **Heure:** 10H30

**Audition de Monsieur le Sous-Prefet de KIRAMBO.**

**Nom:** JEAN-BOSCO SINARUHAMAGAYE.

**Né:** 1953. Marié. Père de 4 enfants.

**Sous-Prefet de la Sous-Préfecture de KIRAMBO.**

**Président:**

Nous vous remercions Monsieur le Sous-Prefet pour avoir répondu positivement à notre appel. Nous sommes une équipe nuisée en place par le Représentant Spécial afin de faire la lumière sur les tristes événements intervenus dans votre sous-préfecture dans la nuit du 17 au 18 Novembre 1993. L'une équipe est composée des représentants du Gouvernement Rwandais, des représentants du FPR et la MINUAR. Aussi, en tant qu'autorité administrative de KIRAMBO, nous vous prions de nous relater ce que vous en savez.

**Sous-Prefet:**

Ces événements ont eu lieu dans la nuit du 17 au 18 Novembre 1993 au moment où nous attendions l'arrivée de Madame le Premier Ministre pour le 18 Novembre. Tout était prêt, mais le 18 Novembre dans la matinée nous avons appris la nouvelle; j'étais en route pour KIRAMBO car je vis à KIGALI. Arrivé à KIRAMBO j'ai trouvé la population au lieu d'accueil. On a attendu l'arrivée du Premier Ministre jusqu'à 12 heures. Vers 12 heures avec l'aide de la MINUAR nous avons réussi à rejoindre KIGALI et avons ainsi appris le

K0093557

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGERI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
23EME. JOURNEE**

**MAJOR DAVID BYARYGABA (FPR)**

- Q:** Monsieur le Sous-Prefet vous avez été informé le matin du 18 Novembre dites nous comment vous avez été informé?
- R:** C'est la population qui nous avait informé à BASE après avoir appris la nouvelle.
- Q:** A quelle heure exactement?
- R:** 8H30.
- Q:** Avez-vous appris quelque chose depuis KIGALI?
- R:** Non.
- Q:** Après avoir appris cette nouvelle; à quel moment avez-vous informé le Ministère de l'Intérieur?
- R:** La 1ère chose faite, a été d'informer la MINUAR car le Ministre était supposé venir avec le Premier Ministre.
- Q:** A quelle heure exactement?
- R:** Comme il n'y avait pas d'autres moyens de communication, la MINUAR a joint leur Quartier Général qui a joint la Primature.
- Q:** Quelles sont les raisons que la Primature vous a données pour l'annulation de la visite?
- R:** L'insécurité dans la région.
- Q:** Est-ce que ce climat d'insécurité regnait dans la région avant les massacres ou seulement après les massacres?

K0093558

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGERI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
23EME. JOURNEE**

- Q:** Il y a des gens qui disent que c'est l'insécurité qui a fait stopper les élections. N'y a-t-il pas d'autres raisons?
- R:** Je vous ai dit où se trouve ce rapport. Vous pouvez aller le demander; sinon je vous ai dit que ce que la population m'a dit elle peut vous le dire aussi. C'est les mêmes témoignages que j'ai transcrit dans mon rapport.
- Q:** Vous avez dit que la population était embarrassée car ces massacres ont eu lieu pendant que la population attendait d'élire ces responsables. A votre avis; y a-t-il un lien entre ces crimes et les élections?
- R:** Je ne peux pas affirmer que ces massacres avaient pour objectifs de stopper les élections; mais je peux dire que les gens tués étaient des candidats ou des personnes déjà élus.

**INSPECTEUR Wreford JOHNSON (MINUAR)**

- Q:** Avez-vous fait des investigations sur ces massacres?
- R:** Non! car la MINUAR devait s'en occuper.
- Q:** Quel genre de rapport avez-vous produit?
- R:** C'était un rapport administratif.
- Q:** Avez-vous visité les lieux des massacres?
- R:** Non! parce que la MINUAR nous avait interdit de nous y rendre.
- Q:** Avez-vous été à KIRAMBO le 18 Novembre 1993?
- R:** Oui.

K0093559

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGERI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
23EME. JOURNEE**

**Q:** Que vous a dit la population?

**R:** C'est dans le rapport.

**Q:** Je n'ai pas besoin de ce rapport.

**R:** J'ai fait un rapport confidentiel à cette effet, tout est dans ce rapport; je ne peux pas le dire à cette commission. Je vous ai dit où est ce rapport.

**Q:** J'insiste, dites nous ce que la population vous a dit.

**R:** Je ne comprends pas pourquoi le Président de cette commission ne veut pas accepter d'aller lire ce rapport où il se trouve?

**Président:**

Selon la procédure, chaque membre est libre de poser ses questions; je ne peux pas me substituer à un élément de la commission; vous êtes libre de ne pas répondre et nous notons.

**Bernard MAKUZA (GOUVERNEMENT)**

Comme-vous le dites, chacun est libre de poser les questions qu'il veut; mais celui qui répond est aussi libre de répondre comme il veut.

**MAJOR DAVID BYARUGABA (FPR)**

Nous ne devons pas trop insister si le témoin ne veut pas répondre. Il serait mieux de laisser cette question et que l'inspecteur passe à d'autres questions.

W0093560

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGERI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
23EME. JOURNEE**

- Q:** Avez-vous envoyé une liste au Ministre de l'Intérieur ou à la Préfecture de **RUHENGERI**?
- R:** Tout cela fait partie du rapport confidentiel envoyé au Ministre.
- Q:** Qui nomme les Sous-Prefets?
- R:** J'ai été nommé par le Président de la République sur proposition du Conseil des Ministres. Pour mon cas c'était après consultation du **FPR**.
- Q:** Les Sous-Prefets sont-ils des agents de l'Etat ou des hommes politiques?
- R:** Des agents de l'Etat qui peuvent être choisis dans l'administration civiles ou ailleurs.
- Q:** Les Sous-Prefets font-ils carrière ou non?
- R:** Ils ne font pas carrière; et ils n'ont pas de mandat.
- Q:** Etes-vous un agent de l'Etat?
- R:** Je suis un enseignant de formation, ensuite j'ai été fonctionnaire au Ministère de l'Intérieur.
- Q:** Les Sous-Prefets peuvent-ils être dans les partis politiques?
- R:** Oui.
- Q:** Quel est votre Parti?
- R:** **MDR**.
- Q:** Comment étaient vos relations avec la commission électorale?
- R:** Le climat était bon.
- Q:** Etiez-vous d'accord quand la commission avait rayé deux candidats?

M0093561

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGERI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
23EME. JOURNEE**

**Q:** Est-ce que cette visite avait un rapport avec les élections?

**R:** Je ne sais pas. Comme les élections avaient été plusieurs fois rapportées, peut-être qu'elle devait en parler.

**Q:** Depuis quand êtes-vous Sous-Prefet de KIRAMBO?

**R:** Depuis le 10 Juin 1993.

**Q:** Dites moi; s'il vous plaît, à votre avis, qui a pu commettre ces crimes?

**R:** C'est ce à quoi votre commission devrait arriver; je ne sais pas.

**Q:** A votre avis, quel parti politique avait intérêt à ne pas voir les élections se dérouler: le MRND, le MDR ou le FPR.

**R:** A CYERU, les bourgmestres élus sont du MRND ailleurs les Conseillers sont du MRND et du MDR. En analysant ces données; on s'aperçoit que le FPR était perdant.

**Bernard MAKUZA (GOUVERNEMENT)**

**Q:** Connaissez-vous un certain MINANI ou KANONI?

**R:** Non.

**Sous-Prefet:**

Vous aviez sillonné la région et interrogé les personnes. Ces personnes sont inquiètes par rapport à leurs déclarations; surtout que votre commission n'est pas neutre.

K0093562

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGERI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
23EME. JOURNEE**

C'est pourquoi je regrette le moindre doute sur la neutralité de la commission. Il faudrait maintenant que les autorités sensibilisent leurs populations et les invitent à collaborer avec les unités de la MINUAR qui s'y trouvent.

---

**JEAN-BOSCO**  
**16-03-94**

K0093563

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGERI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
23EME. JOURNEE**

**Date:** 16/03/94                      **Heure:** 15H30

**Lieu:** KIGALI, Bureau du Directeur.

**Audition du Directeur de l'ORINFOR.**

**Nom:** Jean Marie JINNEYHIGIRO.

**Né:** 1949 - BYUMBA.

Marié père de 2 enfants.

Directeur ORINFOR depuis 30-07-93.

**Président:**

Nous sommes excusons d'être venus chez vous sans rendez-vous. Nous voulons de vous tout juste quelques informations pour faciliter notre enquête à propos des événements de la nuit du 17 au 18 Novembre 1993. Nous sommes une équipe tripartite composée de la MINUAR du Gouvernement Rwandais et du FPR; afin de faire la lumière sur ces événements pour le bien de tous.

**Directeur:**

Avant de commencer, je souhaite que mon chef de service Radio vienne ici, parce que ce jour j'étais en route pour KIRAMBO.



W0093564

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGARI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
23EME. JOURNEE**

**Directeur:**

Le 18 Novembre **MADAME LE PREMIER MINISTRE** devait visiter la Sous-Préfecture de **KIRAMBO**, je faisais partie de la délégation. J'avais été informé à **BASE** ce matin par le Sous-Prefet de **KIRAMBO**. Il y avait aussi un bourgmestre qui était présent et confirmait que lui aussi avait échappé à ces massacres. J'ai continué ma route. Nous avons rencontré un expatrié qui a dit qu'il avait entendu des coups de feu. Vers 12H avec l'aide de la **MINUAR** nous avons été informés que la visite est annulée. Avant cela j'avais reçu à **KIRAMBO** un agent de Radio Rwanda en mission à **RUHENGARI** qui m'avait dit avoir envoyé ces informations, lesquelles informations il avait certainement reçues des autorités locales. C'est sur le chemin de retour que je l'avais entendu à Radio Rwanda.

**LE CHEF DE SERVICE RADIO**

Je n'ai pas beaucoup d'autres précisions à donner. La 1ère information a été diffusée par la **RTL** et après nous avons reçu la confirmation de notre correspondant à **RUHENGARI** et le communiqué émanant du Prefet de **RUHENGARI**. Même la dépêche de notre correspondant avait quelques noms. Après nous avons envoyé une équipe sur les lieux lesquelles **ITW** ont été diffusées par la suite. Nous pouvons retrouver ce communiqué du Prefet.

**MAJOR DAVID BYARYGABA (FPR)**

**Q:** A quelle heure la Radio a annoncé ces informations?

**R:** A 12H45.

**NB:** Le même jour le Général Dallaire avait donné un chiffre de morts différent de

K0093565

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGARI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
23EME. JOURNEE**

**LT.COL. FARID (FPR)**

**Q:** Quel est le processus de la diffusion de l'information?

**R:** Pour une information comme celle là; il y a une verification de la source; si cette source d'information est crédible. Pour le cas présent les sources sont effectivement crédibles car ce sont le prefet et le correspondant de RUHENGARI.

**Q:** A quelle heure la RTLM commence ses émissions?

**R:** A 8 heures.

**Q:** A quelle heure avez-vous reçu le message de votre correspondant?

**R:** Dans la matinée avant qu'il aille à KIRAMBO. Probablement vers 11 heures; c'était un fax.

---

---

K0093566

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGERI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
24EME. JOURNEE**

**Date:** 17/03/94.

**Lieu:** KIGALI/MINUAR HQ.

**Audition du Colonel TIKOCA/CMO.**

**Président:**

Mon Colonel; nous vous remercions d'avoir répondu à notre appel; nous attendons de vous quelques éléments d'information complémentaires à propos des massacres car vos éléments étaient sur le terrain; et vous mêmes aviez visité certains lieux des massacres.

**COL. TIKOCA (MINUAR)**

Je vous remercie; nous avons tous le même objectif; celui de faire le mieux pour la réussite de notre mission. J'ai passé 7 jours sur le terrain à cause de ces problèmes; je suis disposé à répondre à vos questions.

**MAJOR DAVID BYARUGABA (RPF)**

- Q:** La question principale, est que nous voulons savoir des informations sur les armes utilisées et les causes éventuelles de ces crimes?
- R:** Le matin quand j'ai reçu les instructions du FC, j'ai pris l'hélicoptère et je me suis rendu à RUHENGERI. J'ai reçu le message par téléphone. Le Préfet du RUHENGERI nous a donné une liste des victimes. Il avait une liste différente de celle que j'avais reçue depuis ici en provenance d'un bourgmestre qui l'avait envoyée à BYUMBA. J'ai pris les deux listes. Le 1er corps vu a été celui d'un enfant. A l'hôpital nous avons trouvé une dame et un homme grièvement blessés. J'ai décidé

K0093567

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGERI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
24EME. JOURNEE**

maison avant l'enterrement de son époux; on leur a proposé de l'assistance, elle a dit qu'elles vont s'en occuper. Le témoin qu'on avait amené; avant avait déclaré n'avoir rien vu, rien entendu. Après plusieurs questions il a reconnu avoir vu des gens. Ensuite il a dit qu'il avait entendu mais n'avait pas vu les gens qui parlaient.

La dame avait passé une trentaine de minutes avec nous. Avant elle avait dit qu'elle avait seulement entendu du bruit. Après elle a dit qu'elle avait vu un jeune homme avec une cicatrice à la poitrine. L'étonnant est que le mari avait été emmené dans les volcans. L'autre surprise est le jeune garçon qui avait survécu à RUGARAMA, qui déclarait avoir été dans une autre chambre.

Nous avons interrogé ce jeune qui disait qu'il avait tout écouté et rien vu. Ce qui est étonnant encore est que tout le monde déclarait n'avoir rien vu, rien entendu. A la question: Quelle langue ces assaillants parlaient? Ils répondaient: Kiswahili. Connaissez-vous le Kiswahili?; ils répondaient Non!

Là où on avait tué 12 personnes: les gens ont dit qu'ils avaient entendu des coups de feu; mais; nous n'avons pas vu ni impacts ni étuis de cartouches.

J'ai constaté qu'un jeune et une femme avaient reçu des balles. Mais chez la plupart des gens tuées, ils l'ont été avec des instruments pointus. Une équipe de la TV avait pris des images; car ils étaient arrivés avant nous. Presque chez toutes les femmes à un instrument pointu traversait d'une oreille à l'autre.

Q: Dans toutes ces localités avez-vous trouvé des munitions?

R: A CYERU nous avons vu des cartouches. Mais il n'y avait pas une autre évidence concrète pour tous ces crimes. J'ajoute néanmoins qu'il n'y a pas de témoins qui avait déclaré avoir vu des assassins.

Q: De qui avez-vous reçu le message?

R: Le premier message je l'ai reçu du FC ensuite les Bourgmestres ont envoyé au Préfet, lesquelles listes le Préfet nous avait données.

**INSPECTEUR Wreford JOHNSON (MINUAR)**

Q: Vous avez trouvé l'épouse de CALLIXTE tranquille, le domestique avait-il peur?  
R: Oui! Il tremblait même quand je l'interrogeais.

Q: Cette peur, n'est-elle pas une motivation?

R: L'enfant ne parlait que le KYNIARWANDA. Le seul interprète n'était que le LT.COL. EPHREM RWABALINDA. Avant il avait dit qu'il n'avait rien entendu, après plusieurs questions il a affirmé avoir entendu la veuve crier dans la maison.

Q: Votre équipe a-t-elle écrit le témoignage de ce garçon?

R: Nous n'étions pas une commission d'investigation. Je devais identifier les cadavres, recueillir les premiers éléments qui devaient guider la commission future en vue d'une investigation plus approfondie. Un autre élément à ajouter est qu'en interrogeant

K0093568

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGERI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
24EME. JOURNEE**

les gens notamment la veuve CALLIXTE et le domestique ont déclaré que les gens du FPR leur rendaient visite et parfois ces gens du FPR parfois invitaient certains villageois chez eux. Ils avaient déclaré reconnaître l'élément du FPR qui avait la cicatrice et qu'il était avant dans le RGF.

- Q: Serez-vous d'accord avec moi que différentes personnes peuvent réagir différemment à une situation?  
R: Oui.
- Q: Est-ce que le nom du Bourgmestre qu'on avait annoncé être tué à CYERU; sa maison avait elle été attaquée?  
R: Je ne sais pas.
- Q: Peut-vous retrouver le nom?  
R: Tout a été remis dans un rapport.
- Q: Avez-vous pu interroger les survivants?  
R: Non; il n'y avait pas de survivants, à l'exception de ceux qui étaient à l'hôpital.
- Q: Combien y avait-il de morts et de blessés selon votre investigation préliminaire?  
R: Je ne sais pas; mais je vais consulter la documentation pour confirmation.
- Q: Votre équipe a-t-elle entendu parler d'un MINANI?  
R: Oui, je crois bien; cela me rappelle quelque chose entendu de chez CALLIXTE.
- Q: Qu'est-ce qu'on vous a dit de MINANI?  
R: Je pense que c'est de lui qu'on disait avoir été avant au RGF et qui venait souvent chez CALLIXTE.
- Q: A votre avis; ces massacres sont-ils l'oeuvre des gens requis d'une expérience militaire?  
R: C'est difficile à dire. Mais ça pouvait être des gens très motivés et très rapides et qui ont l'habitude de tels crimes. Je ne peux pas dire si c'étaient des militaires car la méthode était très brutale.
- Q: Les massacres ont eu lieu dans 4 communes. A votre avis est ce un même groupe?  
R: C'est une seule équipe avec un seul coordinateur.
- Q: Les maisons des victimes ont-elles été défoncées?  
R: Non, sauf là où 12 personnes ont été tuées, où une bonne somme d'argent a été prise.

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGERI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
24EME. JOURNEE**

K0093569

**LT.COL. FARID (MINUAR)**

- Q: Etiez-vous les premiers arrivés sur les lieux des massacres?  
R: Quand nous sommés arrivés on a rencontré la TV et les observateurs là où il y avait 12 tués.
- Q: A quelle heure?  
R: Je ne sais plus exactement.
- Q: A quelle heure le Préfet vous a remis la liste?  
R: Celle du FC vers 8H30, et celle du Préfet vers 10H.
- Q: Y a-t-il eu utilisation des grenades?  
R: Je ne me rappelle plus; je crois que c'est à KINONI.
- Q: A votre avis était-ce un crime politique?  
R: Qu'est-ce qui n'est pas politique dans ce pays?  
Mais le fait qu'il y avait des désaccords dans la commission électorale et aussi les 3 candidats du MRND à KINIGI; ainsi le fait qu'ils aient été rayés; tout cela fait partie de la tension politique dans la région.
- Q: Le Préfet de RUHENGERI avait-il fait un rapport à ces supérieurs?  
R: Il avait envoyé un rapport mais je ne sais à quel ministère; de toutes les façons l'information est arrivée ici au Quartier Général chez le Général peu après 8 heures, de la part du Gouvernement.

**INSPECTEUR Wreford JOHNSON (MINUAR)**

- Q: Pouvez-vous dire à quelle heure ont eu lieu ces massacres?  
R: Vers 23h ou 24h selon la population.
- Q: Etes-vous d'avis qu'après les massacres de la nuit, l'information peut arriver très tôt à KIGALI?  
R: C'est possible.
- Q: Après les massacres les gens ont-ils pu s'enfuir?  
R: Ils pouvaient se cacher ou même s'enfuir; les deux hypothèses sont possibles.

K0093570

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGERI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
24EME. JOURNEE**

**Date:** 17/03/94.

**Lieu:** KIGALI/SIEGE DE LA MINUAR.

**Audition du Colonel NGANA-SECK/DCMO.**  
Ancien Commandant du Secteur Ouest du GOMN.

**Président:**

Je vous remercie mon Colonel, pour nous avoir accordé votre temps très précieux en répondant à notre appel. Vous étiez commandant du Secteur NKUMBA au GOMN au moment des élections dans la DMZ. Nous attendons de vous quelques informations complémentaires sur le déroulement de ces élections et sur les difficultés rencontrées.

**LT.COL. SECK (MINUAR)**

Je vous remercie également. Je suis disposé à répondre à vos questions par une méthode directe: Questions et réponses.

**MAJOR DAVID BYARYGABA (FPR)**

**Q:** En tant que Commandant du Secteur de NKUMBA, quelles difficultés avez-vous rencontrées au cours de la campagne électorale?

**R:** Je veux que vous me demandez des éclaircissements pour que je réponde avec précisions.

**Q:** Il y a eu des difficultés, car des élections ont été suspendues plusieurs fois par le gouvernement avec comme raisons l'insécurité dans la Zone?

**R:** Au sein de la Commission, les gens avaient des intérêts divergents. La Commission ne s'entendait pas sur certaines règles. Ensuite les étudiants qui avaient fait le recensement revendiquaient leur argent. Après il y avait le problème des listes sur les candidats qui n'avaient pas rempli les 7 jours de résidence dans la localité au moment des inscriptions.

**Q:** N'avez-vous pas reçu de rapport sur des gens qui se disaient menacés?

**R:** Non!

**Q:** Ces élections ont été suspendues par le Gouvernement pour insécurité. Y avait-il un réel problème d'insécurité?

**R:** Non, il n'y en avait pas à tel point de reporter les élections pour ces raisons.

K0093571

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGERI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
24EME. JOURNEE**

- Q:** Il y en a qui disent que les militaires des deux côtés violaient la DMZ: cela ne créait-il pas une insécurité?
- R:** A chaque fois nous rendions compte du siège du GOMN; et ces militaires se retiraient sans problèmes sans être vus surtout qu'on ne signalait pas une brutalité corporelle quelconque dont ces militaires pouvaient être responsables.
- Q:** Vous avez dit que ces militaires se retiraient. Les avez-vous vus ou rencontrés?
- R:** Non. On nous le signalait et quand on s'y rendait, ces éléments se retiraient avant notre arrivée.

**LT.COL FARID (MINUAR)**

- Q:** Où était votre P.C.? avec quelle troupe?
- R:** Notre P.C. était à NKUMBA; on faisait des patrouilles; c'était un groupe de 27 officiers.
- Q:** Quelle était votre Zone d'action?
- R:** De RUHENGERI, la limite de la Sous-Préfecture de KIRAMBO, les volcans au Nord et BASE au Sud.
- Q:** Depuis quand étiez-vous Commandant du Secteur?
- R:** Nous sommes arrivés d'abord à BUSOGO. Un mois après nous étions déployés à NKUMBA et le LT.COL SETAKO était Commandant du Secteur. Mais le FPR n'avait pas accepté qu'un élément du RGF soit Commandant de ce Secteur. Après j'ai pris le commandement le 15 Septembre jusqu'à la fin octobre 1993.
- Q:** Y a-t-il eu des massacres à votre temps?
- R:** Non!
- Q:** Pendant ces manifestations, y avait-il des personnes étrangères; comment étaient-elles organisées?
- R:** Je crois que c'étaient des gens qui étaient impliqués dans les élections. Je n'avais reçu aucun rapport particulier à cet effet.
- Q:** Avant les massacres, avez-vous reçu un rapport ou une plainte ou encore une quelconque inquiétude?
- R:** La nuit des massacres j'étais déjà à KIGALI, car j'y suis depuis le 1er Novembre 1993.



K0093572

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGARI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
25EME. JOURNEE**

**Date:** 21/03/94. **Heure:** 10H15.

**Lieu:** KIGALI/MINUAR HQ.

**Audition du:** COMMANDANT SARR (MINUAR).

**Président:**

Merci, mon Commandant d'avoir répondu à notre appel ce matin. Nous vous appelons pour vous demander des informations supplémentaires sur les élections qui s'étaient déroulées dans la DMZ. Nous vous épargnons d'une déposition quelconque et nous allons procéder par la méthode suivante: Questions/Réponses.

**INSPECTEUR Wreford JOHNSON (MINUAR)**

**Q:** Au cours des mois d'octobre et Novembre où étiez vous basé?

**R:** En Octobre j'étais basé à KINIHIRA comme coordinateur de la Zone Est. En Novembre j'étais au MILOB à l'Etat-Major de la DMZ.

**Q:** Y a-t-il eu en Octobre dans votre Zone des problèmes sur les élections?

**R:** A ma connaissance à KINIHIRA en Octobre il n'y avait pas de problèmes d'élection.

**Q:** Y avait-il des problèmes spécifiques?

**R:** Jusqu'à l'installation des bourgmestres en Octobre dans la Sous-Préfecture de KINIHIRA il n'y avait pas de problèmes.  
C'est plutôt dans la Zone Ouest où il y avait des problèmes.

**Q:** Pouvez-vous nous dire pourquoi ces problèmes?

**R:** A KIRAMBO, il y avait des problèmes et les élections n'ont pas eu lieu. Les raisons; je les ai sues quand j'ai quitté KINIHIRA et affecté en Novembre à l'ETAT MAJOR de la DMZ. A KIRAMBO, la Commission était suspendue pour n'avoir pas accepté certains candidats aux élections des bourgmestres.  
Dans 4 Secteurs de KINIGI, les candidats étaient contestés par le FPR car ces candidats étaient cités dans le rapport des droits de l'homme pour avoir participé aux massacres de GISENYI. A KIDAHO et NKUMBA, deux candidats avaient été rayés par la Commission mais imposés par leurs partis politiques.

**Q:** Rappelez-vous les noms de ces 4 personnes citées dans le rapport des droits de l'homme?

**R:** Non!

**Q:** Et les deux autres à KIDAHO et NKUMBA?

**R:** Je n'ai pas leurs noms.

K0093573

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGARI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
25EME. JOURNEE**

- Q: Vous étiez membre de la Commission d'investigation préliminaire sur les massacres du 17 au 18 Novembre 1993. Pouvez-vous nous dire ce que vous avez vu et entendu?
- R: Je n'ai pas été le premier jour sur le terrain avec la Commission. J'ai été associé deux jours après. J'avais été appelé à cause de mon expérience dans la DMZ.
- Q: Sur le terrain, ce que j'ai pu retenir est surtout la simultanéité des actions; presque au même temps dans tous les lieux des crimes. Sur l'axe BASE NYAMUGALI il y a eu utilisation des armes à feu. Sur l'axe RUHENGARI, KIDAHU, il y a eu utilisation des armes blanches (couteaux-machettes).
- R: Oui.
- Q: Avez-vous fait une investigation à ce propos?
- R: Oui, nous recevions des plaintes des deux côtés. A chaque fois on envoyait une patrouille pour vérifier. Souvent on ne trouvait pas des résultats concrets. La remarque est que si ce sont les paysans du côté Nord de la DMZ, ils vous disaient que c'est le FPR et si c'est le côté Sud, ils disaient que c'est le FGR; nous rendions compte de tout cela à notre Quartier Générale.
- Q: Consideriez-vous que ces présences militaires étaient une insécurité dans la DMZ?
- R: Oui!
- Q: Pendant votre séjour dans la DMZ, avez-vous entendu parler d'un certain MINANI et d'un certain KANIONI?
- R: Ces noms ne me rappellent rien.
- Q: Pendant ce temps, vous est-il arrivé d'entendre une rumeur sur des menaces d'assassinat?
- R: Nous avons plusieurs fois appris des menaces d'assassinat dans la DMZ. A chaque fois, nous envoyions une équipe d'investigation dans le dit Secteur. Il nous est arrivé de prendre certaines personnes et les amener à notre PC pour les retirer de ces menaces et les protéger.
- Q: Ces gens appartenaient à quels Partis?
- R: Généralement on ne savait pas leur Parti. Parfois on nous disait que c'est des sympathisants du FPR. Parfois des gens qui subissaient des pressions des sympathisants du FPR. D'autres se disputaient les terres à leur retour dans la DMZ.
- Q: De ces gens menacés, y a-t-il eu des gens massacrés la nuit du 17 au 18 Novembre 1993?
- R: Je ne sais pas. Ces plaintes étaient à KINIHIRA et les massacres ont eu lieu à KIRAMBO.

K0093574

**REUNION DE LA COMMISSION**

**Date: 11/02/94 à 15H**

**Lieu: Siège de la MINUAR, Salle de Conférence 4061**

Nous acceptons la proposition du **CAPITAINE OLESSONGO** que la version Anglaise se fasse à partir du texte en français car celui qui prend le texte en Anglais n'est parfois pas disponible dans la prise des notes; car il est surtout préoccupé par l'interrogatoire des témoins.

Si le lundi, il y a cérémonie de mise en place des institutions de la transition, la visite sur le terrain sera reportée au mardi 15/02/94.

\_\_\_\_\_  
**Le Président de la Commission**  
**BEADENGAR DESSANDE**

\_\_\_\_\_  
**Le Secrétaire de Seance**  
**CAPT. OLESSONGO ONDAYE JEAN**

K 0093575

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGARI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
25EME. JOURNEE**

**MAJOR DAVID BYARYGABA (FPR)**

**Q: Etiez-vous de la Commission de NYAMUGARI et CYERU?**

**R: Oui, mais deux jours après.**

**Q: Avez-vous visité les maisons des victimes?**

**R: Non.**

**Q: Savez-vous quelque chose sur les victimes?**

**R: La majorité relevait des partis politiques.**

**Q: Savez-vous que le bourgmestre de CYERU a été attaqué chez lui?**

**R: C'est ce que j'avais appris sur place, je ne connais pas qui avait été enlevé.**

---

**COMMANDANT M.L. SARR**

K0093576

REUNION SYTHESE DE LA SEMAINE DU 6 AU 11/3/94

- Lieu: siège de la MINUAR de l'Hotel AMAHORO.
- Heure: 8H00.
- **Etaient présents:** Tous les membres de la Commission à l'exception de M. REVERIEN MAKUMA (malade).
- Le point principal de cette rencontre est d'établir le programme de travail de la semaine suivante. A l'issue des discussions la Commission a retenu le programme ci-après:
  - Lundi 14/3/94 à 10H00:** Rencontre à GIKONGORO avec le Sous-Prefet de GIKONGORO, précédemment s/Prefet de KIRAMBO.
  - Mardi 15/3/94 à 09H30:** Rencontre à MULINDI avec le Co-Président de la Commission Electorale M. EMMANUEL NTAWIYAHURA.
  - Mercredi 16/3/94 à 09H00:** Rencontre à Kigali avec MME. BEATRICE NYIRANDIKUBWIMANA, Co-Président de la Commission Electorale.  
**Après-midi:** Visite à la Radio (Orinfor) 15H00.
  - Jeudi 17/3/94 - Matinée:** Visite de la Commune de CEYRU.  
**Après-midi:** Rencontre avec le Préfet de RUHENGERI à 15H00.
  - Vendredi 18/3/94 - KIGALI:** Entretien avec COM (Re: massacres) et son adjoint (manifestations lors des élections).
- A propos de la langue à considérer comme originale, le consensus s'est dégagé pour la langue utilisée par le témoin.
- **Actions:** Mémo du Président de la Commission aux officiers de liaison RGF et FPR pour les rendez-vous à prendre avec les Co-présidents de la Commission Electorale.

Le 11 Mars 1994

\_\_\_\_\_  
Le Président de la Commission  
Beadengar Dessande

\_\_\_\_\_  
Le Secrétaire de Séance  
Capt. Olessongo Ondaye Jean

K0093577

**REUNION DE LA COMMISSION**

**Date: 11/02/94 à 15H**

**Lieu: Siège de la MINUAR, Salle de Conférence 4061**

Nous acceptons la proposition du **CAPITAINE OLESSONGO** que la version Anglaise se fasse à partir du texte en français car celui qui prend le texte en Anglais n'est parfois pas disponible dans la prise des notes; car il est surtout préoccupé par l'interrogatoire des témoins.

Si le lundi, il y a cérémonie de mise en place des institutions de la transition, la visite sur le terrain sera reportée au mardi 15/02/94.

---

**Le Président de la Commission**  
**BEADENGAR DESSANDE**

---

**Le Secrétaire de Seance**  
**CAPT. OLESSONGO ONDAYE JEAN**

K0093578

**REUNION DE LA COMMISSION**

**Date: 11/02/94 à 15H**

**Lieu: Siège de la MINUAR, Salle de Conférence 4061**

Nous acceptons la proposition du **CAPITAINE OLESSONGO** que la version Anglaise se fasse à partir du texte en français car celui qui prend le texte en Anglais n'est parfois pas disponible dans la prise des notes; car il est surtout préoccupé par l'interrogatoire des témoins.

Si le lundi, il y a cérémonie de mise en place des institutions de la transition, la visite sur le terrain sera reportée au mardi 15/02/94.

\_\_\_\_\_  
**Le Président de la Commission**  
**BEADENGAR DESSANDE**

\_\_\_\_\_  
**Le Secrétaire de Seance**  
**CAPT. OLESSONGO ONDAYE JEAN**

K0093579

03 February 1994

PROCEDURES DE LA COMMISSION D'ENQUETE - 0001 -

(REF. Decision RSSG du 5-12-1993)

Compte tenu de la délicatesse de la mission assignée à la Commission d'enquête chargée de faire la lumière sur les meurtres perpétrés dans la nuit du 17 au 18 novembre 1993 dans les communes de NYAMUGALI, CYERU, KIDAHU et N'KUMBA, les lignes directrices suivantes seront appliquées:

1. L'interrogatoire des survivants aux meurtres devra s'effectuer en premier lieu.
2. A l'issue de cet interrogatoire, la Commission aura toute latitude de procéder à celui des parents et voisins des victimes.
3. Les membres de la Commission sont souverains et devront cependant être guidés du seul souci de la vérité au profit de la MINUAR, des parents des victimes et de la Nation Rwandaise.
4. La Commission procédera à la visite de tous les lieux des crimes.
5. Toutes les personnes susceptibles de fournir des renseignements seront interrogées à l'arrivée de la Commission dans les lieux, en présence de tous les membres.
6. Le Président de la Commission d'enquête s'adresse en premier lieu à la personne interrogée, lui explique le but des démarches de l'équipe, la met en confiance contre toute crainte et lui pose ensuite les questions jugées nécessaires; ensuite, les membres de la Commission peuvent poser toutes les questions qui leur conviennent.
7. Les membres de la Commission d'enquête sont convoqués au siège de la MINUAR "Hotel Amahoro" tous les jours à 07h 30 avant d'aller sur le terrain (visite des lieux).
8. La MINUAR pourvoiera au déjeuner des Représentants du FPR, de la FGR, des interprètes et du chauffeur.

Beadengar Dessande  
Président de la Commission d'Enquête

Le Président de la Commission d'enquête,  
Mr. Beadengar Dessande



K0093580

## PROCES-VERBAL DE REUNION

L'an mil neuf cent quatre vingt quatorze et le dix-huit Février, à quinze heures, s'est tenue au siège de la MINUAR la réunion de mise au point de la Commission d'Enquête.

Etaient présents tous les membres de la Commission à l'exception de M. MAKUZA, BERNARD empêché.

Après avoir souhaité la bienvenue à tous les membres présents, le Président de la Commission a rappelé l'intérêt que tout le monde accorde aux résultats de cette Commission. Après discussion, il a proposé l'ordre du jour ci-après qui a été adopté.

1. Plan de Travail à suivre pour la semaine du 21-02-94 au 26-02-94.
2. Question des Interprètes/Traducteurs de la Commission.
3. Questions diverses.

I. Après avoir consulté les membres de la Commission, le plan de travail ci-après a été arrêté:

- Lundi 21-02-94: Visite des Secteurs de KANABA et de KIDOMO.
- Mardi 22-02-94: Enquêtes à KANABA et KIDOMO.
- Mercredi 23-02-94: Enquêtes à KIMIHIRA Village.
- Jeudi 24-02-94: Enquêtes à KANABA, KIDOMO, RUHENGARI et éventuellement GISENY.

### II. Question des Interprètes

Le Chef de la Section Traduction avait proposé au Président de la Commission une autre équipe de 3 qui pourrait assurer la rotation avec celle de deux, déjà opérationnelle.

Préoccupée par des soucis de sauvegarde des informations confidentielles dont dispose la Commission, celle-ci a proposé au Président de rejeter cette solution et de demander un interprète supplémentaire pour aider les deux existants.

C'est ainsi que M. EMMANUEL a été spécialisé dans le domaine KINYA, M. FOKAS en Anglais tandis que MME. LOUISE a été mise à la disposition de la Commission pour renforcer l'équipe d'interprètes.

.../...

K0093581

## PROCES-VERBAL DE REUNION

### III. Questions Diverses

La Commission a examiné toutes les informations acquises lors des enquêtes. C'est ainsi qu'elle a essayé d'établir une liste de noms de personnes clés dans l'enquête susceptibles d'être utiles pour l'aboutissement de ses travaux.

A cet effet, le Procureur Général a émis une objection sur les noms des personnes à visiter qui étaient proposées.

Il a insisté pour que chaque membre justifie sa proposition.

Le Président clarifie la situation en expliquant au Procureur Général que si les noms proposés par les membres de la Commission ne lui disent rien, ils figurent bien dans les dépositions des témoins visités et qu'il invite M. MAKUMA à les lire avant.

C'est dans ces échanges de propos que le Procureur a mis en garde la Commission en disant qu'il n'était pas là pour recevoir des ordres de la MINUAR et qu'il ne fallait pas minimiser le problème.

Selon ses propos, il menaçait de démissionner du fait que la Commission aurait une tendance BI-partite.

A cet égard, le Président de la Commission a calmé son ardeur en lui rappelant que les travaux de cette Commission étaient au bénéfice de toutes les parties et que la MINUAR n'est pas là pour dicter une loi quelconque ni au Gouvernement ni aux autres parties.

Il a rappelé le souci qui a guidé le Représentant Spécial du Secrétaire-Général des Nations Unies de créer cette Commission d'enquête. La Commission a rejeté la requête du Procureur Général de ne pas travailler les Jeudis et Vendredis.

Pour le Président, le retard survenu dans le démarrage des travaux de la Commission ne l'autorise pas à accéder à cette demande et qu'en principe dans leur décision de désigner leurs représentants, les parties auraient dû tenir compte de la disponibilité de ceux-ci.

La Commission a finalement approuvé une proposition du CAPT. CHERIF, à savoir:

- Désormais la Commission examinera sur le terrain les déclarations des témoins;

K0093582

**PROCES-VERBAL DE REUNION**

Les membres de la Commission sont libres le Vendredi; cependant, le Président peut en cas de besoin requérir les services du secrétaire de la Commission et des interprètes.

Le Président de la Commission terminé en soulignant que l'esprit d'équipe doit prévaloir dans l'attitude de ses membres. Il ajoute que la même attention est portée à chacun des participants qui ne doivent être guidés que par les procédures adoptées par consensus avant les travaux de la Commission. Il affirme que les travaux se déroulent jusqu'ici de façon satisfaisante et qu'il faudrait que les membres fassent preuve de dépassement et de sacrifice pour l'aboutissement de cette mission.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à 16h 50.

**Le Président de la Commission  
B.P. DESSANDE**

**Le Rapporteur de Séance  
CAPIT. CHERIF**

0093513

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGERI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
(16ème Journée)**

- Q:** Pouvez-vous nous parler des problèmes liés aux listes électorales et des démonstrations qui s'en sont suivies?
- R:** En application des accords de **KINHIRA** les gens qui ne remplissaient pas les conditions d'éligibilité étaient rayés des listes électorales, ce qui a dû entraîner les manifestations.
- Q:** Pouvez-vous nous parler des démonstrations?
- R:** Je peux vous dire que les manifestations étaient planifiées depuis **KIGALI** pour empêcher la Commission de remplir sa mission dans la Zone. Parmi ces gens, on pourrait noter **KAYINAMURA Célestin, HAGUMINEZA, Vincent (KINONT); NDIMUKAGA, Celestin, BASIRA et Jean BOSCO.**
- Q:** Qui sont les candidats rayés des listes électorales?
- R:** **Jean BOSCO, MATEMANA, Faustin** qui ne remplissaient pas les conditions; ils sont les principaux responsables des troubles.
- Q:** Comment est-ce que la Commission a été dissoute?
- R:** La Commission a été dissoute à cause des gens que j'ai cités avec la complicité de certains de **KIGALI**. La Commission qui la remplacée a été dissoute également.
- Q:** Voyez-vous des relations entre ces massacres et les démonstrations?
- R:** Les massacres ont eu lieu en Novembre, tandis que les manifestations se sont déroulées en Septembre. Tout a été orchestré à partir de **KIGALI**. Si les massacres avaient eu lieu dans les communes où les élections n'ont pas eu lieu on serait tenté de trouver un lien entre les massacres et les manifestations, mais les massacres ont eu lieu même dans les Zones où les élections étaient terminées.
- Q:** Certains disent que les massacres sont l'oeuvre de partis d'opposition en rapport avec le **FPR** pour éliminer les candidats du **MRND**. D'autres disent que les massacres sont l'oeuvre du **MRND** dans le but d'incriminer le **FPR**, qu'en pensez-vous?
- R:** Concernant les partis d'opposition, je crois que c'e ne pas vrai parce que les candidats étaient inscrits individuellement et non sous l'étiquette de partis politiques. La solution est à rechercher du côté du **MRND** et du **FPR**. Pour mieux comprendre, il faut y associer tous ces assassinats politiques qui se passent dans le pays.
- Q:** Avez-vous eu des problèmes avec le **FPR** pendant la campagne électorale?
- R:** Je n'ai eu de problèmes avec personne, je ne tenais pas beaucoup à ma candidature, j'ai décidé de continuer quand j'ai été retenu sur la liste.
- Q:** Certains prétendent que tu es soutenu par le **FPR**?
- R:** Ils se trompent, je n'ai pas de rapports avec le **FPR**, d'ailleurs j'avais l'intention de céder la place à **KABIMIR** du **MRND**.

009351

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGERI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
(16ème Journée)**

**Q:** Vous prétendez que Charles était votre ami; CALLIXTO était proche, si on disait que du fait de leur non activité au sein du MRND, ils ont été éliminés, qu'en diriez-vous?

**R:** Je vous donne l'exemple de RWANBUKA KANZENEZI qui a été tué peu de temps après avoir quitté une réunion centrale du MRND à KIGALI. Cela vous montre que tout est possible. Le MRND peut éliminer ceux qu'il veut. Je ne suis pas mort aujourd'hui parce que je reste chez moi en raison de ma maladie.

Il y a un groupe d'anciens militaires appelé "ABAKENZE" dans la commune de NKUMBA chargé d'éliminer tous les opposants. Il est dirigé par BATERA; commerçant à GISENYI. Ce groupe est capable de tout, et c'est à cause de lui que la commune de NKUMBA est paralysée. BATERA ne rate aucun meeting organisé par le MRND.

**Q:** Est-ce que tu connais bien ce groupe ou tu en entends juste parler?

**R:** J'en ai rencontré un parmi eux, M. MACHIEGA armé d'une machette, quelques jours avant les massacres. Ce groupe avait l'intention d'attaquer le marché de RUGARAMA.

**Q:** On dit que seul le FPR est capable d'organiser de tels actes dans la région; qu'est-ce que vous en pensez?

**R:** Ce groupe ABAKENZE est capable également de telles opérations; les militaires du Gouvernement leur prêtent des armes.

**LT.COLONEL FARID**

**Q:** Certains ont dit que les assaillants étaient en tenue militaire: est-il possible que ce groupe soit en uniforme et soit responsable?

**R:** C'est possible; il est fréquent que les gens se déguisent.

**Q:** Est-il possible de trouver des tenues militaires dans les magasins?

**R:** Je ne sais pas, cependant, après l'attaque du 08 Février, les Forces Gouvernementales ont abandonné leur équipement sur le terrain, tout le monde pouvait en disposer.

**Q:** Que pensez-vous des différences dans les meurtres?

**R:** A mon avis, je crois que cela dépend de l'organisation des groupes ayant commis ces meurtres.

**Q:** Cela ne dépend-il pas du degré d'implication politique des personnes tuées?

**R:** Je ne connais pas tous ceux qui ont été attaqués.

0093515

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGERI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
(16ème Journée)**

**INSPECTEUR Wreford JOHNSON (MINUAR)**

**Q: Connaissez-vous BATERA, Charles?**

**R: Oui.**

**Q: A quel parti politique il appartient?**

**R: Au MRND.**

**Q: Est-ce que le groupe ABAKENZE est encore dans les parages?**

**R: Il est encore là, certains ont été tués par la population.**

**Q: Où peut-on les trouver?**

**R: Je ne sais pas exactement.**

**Q: Que fait BUTERA?**

**R: Je pense qu'il travaille à la Chambre de Commerce.**

**Q: Connaissez-vous les autres membres du groupe?**

**R: Non, le Conseiller de RUGARAMA les connaît très bien.**

**Q: Est-ce que vous étiez présent?**

**R: Non.**

**A persisté et signé dans le Cahier de déclaration.**

---

**RUBATZE**

**03/03/94**

10093516

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGERI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
(17ème Journée)**

**Date:** Vendredi 04-03-94

**Cellule:** RUHIMBI. **Commune:** KIDAHO.

**Audition de:** M. Bernard NTAHOMBEREYE.

**Age:** 35 ans.

**Situation de  
famille:** Marié. 7 enfants.

**Cultivateur;** vit à BUTETE depuis sa naissance.

**Président:** Il nous est revenu que cette habitation a été touchée par les événements du 17 au 18-11-93 où des populations ont été massacrées; c'est pourquoi la Commission a décidé de faire un bilan aussi précis des tueries.

**BERNARD:** Ce qui s'est passé chez Charles dans la nuit du 17-11-93 à RUGARAMA est le même survenu dans cette maison. C'était pendant la nuit quand j'entendis un enfant crier; ainsi j'allais voir ma mère pour lui demander les raisons de ces pleurs. L'on a cru que l'enfant avait mal aux yeux.

Mon neveu NYIRABIRORI vint dans la maison de NZABANDORA et découvrit que les portes étaient entrouvertes, les corps des victimes ont été transférés dans une autre pièce distante de 10m du bâtiment central: ainsi tout le monde arriva dans la maison des victimes qui était éclairée.

**Le noms des victimes:**

- MZABANDORA, Damien (disparu)
- MUKAKARANGWA, CLémence (1ère femme)
- MAHORO (2ème femme)

On a eu peur et on s'est sauvé cette nuit-là. On est revenu le lendemain matin avec les voisins. Les corps étaient encore présents, à l'exception de celui de mon frère qui est resté introuvable jusqu'à ce jour. On est parti voir M. CASIMIR (Bourgmestre suppléant) pour rendre compte de la situation de la veille. CASIMIR nous demanda d'enterrer nos morts parce qu'il n'y avait rien d'autre à faire.

Nous de cette Zone ne nous considérons pas comme appartenant à l'administration centrale de HABYARIMANA, mais plutôt à celle de Alexis KANYARENGWE.

K0093517

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGERI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
(17ème Journée)**

**CAPITAINE CHERIF (MINUAR)**

**Q:** Qui était NZABANDORA?

**R:** C'était mon petit frère.

**R:** Qu'est-ce qu'il faisait?

**Q:** C'était un commerçant.

**R:** Est-ce que les assaillants ont saccagé?

**R:** Ils ont presque tout volé, même sa boutique à BUTETE; celui qui travaillait avec mon frère est porté disparu M. NTAGANDA.

**Q:** Est-ce que votre frère exerçait des fonctions politiques?

**R:** Mon frère appartenait au MRND.

**Q:** Est-ce qu'il avait des responsabilités?

**R:** Non, il était juste un membre du parti.

**Q:** Pourquoi dites-vous que vous n'appartenez plus à l'administration centrale?

**R:** Si vous allez à RUHENGERI on vous contrôle alors qu'ici la circulation est libre dans cette Zone. Les points de contrôle donnent l'impression d'une frontière.

**Q:** Qu'est-ce que vous entendez par votre sou Mission au FPR (KANIARENGWE)?

**R:** C'est Alexis qui contrôle cette Zone.

**Q:** Comment il contrôle cette Zone?

**R:** J'entends les gens en parler.

**Q:** Pourquoi votre frère a disparu et on a tué ses épouses?

**R:** Je ne sais pas.

**Q:** Pourquoi votre frère a-t-il été enlevé?

**R:** Peut-être il a dû être enlevé pour son argent ou ses implications politiques.

**Q:** Est-ce que votre frère avait des ennemis?

**R:** Vous ne pouvez jamais le savoir.

**Q:** Selon vous, qui pouvaient être ces assaillants?

**R:** Je ne sais pas.



1009351

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGERI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
(17ème Journée)**

- Q:** Certains disent que votre frère n'était plus actif au sein du MRND et se rapprochait du FPR.  
**R:** Ce n'est pas vrai.
- Q:** Est-ce que votre frère avait des relations avec le FPR?  
**R:** Non, je ne sais pas trop.
- Q:** Connaissez-vous ce groupe ABAKANZE?  
**R:** Oui, j'en entends parler, mais ils n'arrivent pas ici.

**INSPECTEUR WREFORD JOHNSON (MINUAR)**

- Q:** A quoi associez-vous ce groupe?  
**R:** Je ne sais pas.
- Q:** Qu'avez-vous entendu de ce groupe?  
**R:** J'ai juste entendu parler de ce groupe.
- Q:** Connaissez-vous BATERA?  
**R:** Je sais qu'il est commerçant, mais je ne sais pas s'il est membre de ABAKENZE.
- Q:** Depuis quand connaissez-vous BATERA?  
**R:** Depuis que je suis jeune.
- Q:** Où est-ce qu'il habite?  
**R:** Il n'habite nulle part; il bouge très souvent.
- Q:** Quelle était la luminosité ce jour?  
**R:** Il faisait sombre.
- Q:** Est-ce que BATERA est impliqué en politique?  
**R:** Je ne sais pas.
- Q:** Pouvez-vous nous dire les armes utilisées pour tuer les femmes?  
**R:** Je ne sais pas; je les ai vu saigner.
- Q:** Est-ce que c'est possible que votre frère et son employé soient en vie?  
**R:** On les cherche partout mais en vain; ce n'est pas possible.

10093519

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGERI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
(17ème Journée)**

- Q:** Est-ce que quelqu'un est venu depuis mener une enquête?  
**R:** Non, je n'ai rien à ajouter ni à retrancher des déclarations.

Je persiste et y appose mon empreinte.

04-03-94

10093520

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGERI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
18ème et 19ème JOURNEES  
LIEU GISENYI**

**Dates:** 8-9/03/94

**Audition de:** La fillette de M. BUKOKWE FRANCOIS  
et MME NYIRANKURIYEHE VERENE

**Nom:** NYIRASAFARI ANATOLIE.

**Age:** 13 ans.

**Ecole:** Ecole de Sciences de la Santé, de GISENYI.

**Président:** Tout d'abord je rappelle que M<sup>lle</sup>. ANATOLIE qui, hier n'était pas disponible, est aujourd'hui en mesure de parler avec la Commission.

**Q:** Conformément à ce que vient de te dire l'interprète, peux-tu nous dire ta version des événements?

**R:** C'était la nuit, je dormais, puis maman a entendu les gens frapper à la porte. Elle est revenue nous réveiller et nous demander de sortir. Ma maman n'a pas voulu ouvrir, comme ils continuaient à frapper à la porte, elle a été obligée d'ouvrir et de sortir. Nous avons vu les soldats du FPR, il nous ont demandé si la femme qui était avec nous était notre mère, et où était notre père. Ils ont continué à demander où était notre père. Maman leur a demandé d'entrer et de fouiller; mais ils n'ont pas voulu entrer. Le père n'était pas là car il était sorti depuis la matinée. Ils ont ensuite demandé s'il y avait des gens encore dans la maison. Nous avons dit qu'il y en a deux (mes frères). Ils demandaient à maman où était son mari après ils ont pris la grande soeur et ils l'ont frappée. Après ils lançaient les grenades sur la maison. Je ne sais pas quand et comment ils ont tué ma mère car nous étions partis nous cacher chez les voisins. Il y avait aussi deux garçons dans la maison. Lorsque les assaillants ont amené ma mère, les autres assaillants se demandaient entre eux si c'est l'homme ou la femme qu'on amènerait, et ils discutaient si la fille qui est restée n'en savait rien. Il y avait un petit enfant qui dormait avec maman. Quand il y avait des grenades, les civils qui étaient venus montrer notre maison aux éléments du FPR, sont entrés et ont pris le bébé car il criait et ils l'ont ramené deux jours après. Mon frère et le visiteur avaient réussi à fuir.

**MAJOR DAVID BYARUGABA (FPR)**

**Q:** As-tu pu identifier les assaillants?

**R:** Je ne pouvais pas les identifier mais j'ai pu voir qu'ils étaient en uniforme militaire, un autre avait un pantalon blanc et l'autre avait une lampe torche et pointait son arme vers nous.

**Q:** As-tu pu reconnaître l'homme au pantalon blanc?

**R:** Il ne nous était pas familier, mais si je le voyais, je pourrais le reconnaître.

0093521

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGERI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
JOURNEE DU 09-03-94  
LIEU GISENYI**

- Q:** Comment peux-tu déduire que les gens qui vous ont attaqué sont du FPR?  
**R:** Je peux déduire qu'ils étaient du FPR car leur langage s'apparentait au **KYNYARWANDA**, et ils sont les seuls à fréquenter ce Secteur; car si d'autres soldats viennent, les éléments du FPR les enlèvent et les emmènent au FPR.
- Q:** Combien de langues connais-tu?  
**R:** Je connais le Français, le KynyaRwanda et un peu d'Anglais.
- Q:** Peux-tu parler la langue qu'ils parlaient ce jour?  
**R:** Non.
- Q:** A ton avis, quelles langues ils parlaient?  
**R:** Je ne sais pas.
- Q:** As-tu déjà vécu avec les gens du FPR pour savoir leur langue?  
**R:** Jamais.
- Q:** Y a-t-il des gens qui t'ont déjà dit quelle langue les gens du FPR ont l'habitude de parler?  
**R:** Non, aucune personne.
- Q:** Est-il possible qu'ils soient des Zairois et qu'ils utilisaient une langue du Zaïre?  
**R:** Je ne sais pas.
- Q:** Peux-tu nous donner un signe pour nous pousser à dire qu'ils étaient du FPR ou non?  
**R:** Non!, rien.
- Q:** Connais-tu les gens qui sont venus montrer votre maison aux éléments du FPR, les mêmes qui avaient ramené l'enfant?  
**R:** Je connais celui qui avait ramené l'enfant son nom est **KABURABUZA CACIEN**, Cellule: **MUSANZU**, Secteur: **NYANGWE**, Commune: **NKUMBA**.
- Q:** Peux-tu donner d'autres noms?  
**R:** **SEMBEBA** et **SEBUHINJA**.

**INSPECTEUR Wreford JOHNSON (MINUAR)**

- Q:** Où as-tu connu **KABURABUZA CACIEN**?  
**R:** Je le connais depuis ma naissance.
- Q:** As-tu vu **KABURABUZA** la nuit de l'attaque?  
**R:** J'avais entendu sa voix, car il était de l'autre côté du mur.

10093522

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGERI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
JOURNEE DU 09-03-94  
LIEU GISENYI**

Q: As-tu déjà causé avec lui, et étais-tu familier avec cette voix?  
R: Oui.

Q: Comment était-il habillé?  
R: Je n'ai pas pu le voir.

Q: Partait-il souvent à NKUMBA?  
R: Non.

Q: Comment était-il habillé pendant l'enlèvement?  
R: Il avait de longues bottes et était en civil.

Q: Comment étaient habillés les éléments FPR qui buvaient au bar de ton père?  
R: Deux étaient en uniforme et trois en civil, ceux en uniforme avaient des armes.

Q: Peux-tu faire la différence entre les soldats FPR et FGR?  
R: Non.

Q: Connais-tu le groupe ABAKENZE?  
R: Non.

Q: Connais-tu BATERA CHARLES?  
R: Oui, mais je ne sais pas ce qu'il fait.

Q: Est-il responsable d'un groupe quelconque?  
R: Il est membre du comité spécial de la Commune de NKUMBA.

Q: Après les massacres es-tu rentrée à la maison?  
R: Non! pas la même nuit; mais un jour après.

**LT.COL. FARID (MINUAR)**

Q: As-tu vu quand on emmenait le petit enfant?  
R: Non.

Q: Où était sa mère?  
R: Elle habitait ailleurs.

Q: As-tu vu le corps de ta mère?  
R: Oui.

Q: Etais-tu présente quand on ramenait l'enfant?  
R: Non.

K 0093523

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGERI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
JOURNEE DU 09-03-94  
LIEU GISENYI**

Q: De qui détiens-tu l'information que l'enfant a été ramené 2 jours après?

R: De mon père.

Q: Penses-tu que ceux qui sont venus avec les complices, peuvent revenir avec l'enfant et se faire identifier?

R: C'est possible.

Q: Combien de gens ont été assassinés chez vous?

R: Une (01) personne.

Q: Y a-t-il d'autres tués?

R: Il y avait quelqu'un qui travaillait au bar, il avait été tué quand il rentrait chez lui.

Q: Y a-t-il des gens qui servent le FPR dans le Secteur?

R: Oui, un nommé Adrien ŞEBUHINJA, les gens du FPR avaient fait de lui chef (ou coordinateur) de 3 communes.

Q: Avant les massacres votre mère a-t-elle eu une dispute quelconque ou a-t-elle reçu une rumeur quelconque?

R: Oui! des voisins disaient que mon père sera assassiné par le FPR.

**INSPECTEUR Wreford JOHNSON (MINUAR)**

Q: Voyais-tu les gens du FPR rendre visite à M. CACIEN.

R: Oui.

W009352A

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGERI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
JOURNEE DU 09-03-94  
LIEU GISENYI**

**Président:**

**Q:** Peux-tu me rappeler l'adresse de la résidence de tes parents?

**R:** Oui, c'est la Commune de NKUMBA, Secteur: MUSANZU, Cellule: NYANGWE.

La fillette a apposé son empreinte en guise de reconnaissance de sa déclaration; et a signé réécrivant son nom.

---

**NYRASABARI ANATOLIE**

10093525

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGERI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
(20ème JOURNEE)**

Date: 10-03-94                      Heure: 11h20  
Village: MUSANZU                      Commune: NKUMBA

**Audition d'un témoin (01)**

Nom: **KABURABUZA CACIEN**

Age: 29 ans.

Marié, père de 2 enfants.

Habite ici depuis que naissance.

**Président:**

**Q:** Je demande à l'interprète de lui expliquer les raisons de notre visite.  
**R:** Je vous dirais tout ce que j'en sais. C'était vers 11 h de la nuit quand j'ai entendu du bruit. J'ai entendu des gens crier au secours. A ce moment, j'étais encore au lit. Je me suis levé, puis j'ai voulu ouvrir la porte, à cet instant j'ai entendu des coups de feu. J'ai fui chez mon frère; lui aussi était à la porte; et on s'est caché. Nous nous sommes cachés dans les champs. 30 minutes après, comme il n'y avait plus de coups de feu, nous avons entendu l'enfant crier; c'est alors que nous l'avons pris et gardé en sécurité. Nous pensions qu'il devait être attaqué; c'est pourquoi nous l'avons sauvé; le lendemain, nous voulions venir voir ce qui s'était passé; en chemin, nous avons rencontré mon neveu, qui n'a dit qu'il a entendu les gens dire que c'est moi qui ai conduit les assaillants. Au départ, j'ai cru aux fausses rumeurs, après j'ai vu que



\*0093526

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGERI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
(20ème JOURNEE)**

- Q: A qui avez-vous remis l'enfant et dans quelles circonstances?  
R: Nous avons été informés que les gens disaient que l'enfant avait été tué et jeté dans les W.C.; c'est alors que j'ai donné l'enfant à un parent pour le remettre au Conseiller.
- Q: Les gens disent que les gens qui ont pris l'enfant sont les mêmes qui ont conduit les assassins.  
R: L'enfant criait et venait, je l'ai sauvé et l'ai ramené.
- Q: Pourquoi les gens disent que c'est toi qui as amené les assassins?  
R: Je ne sais pas pourquoi; je suis un pauvre type, comment pourrais-je le faire.
- Q: Les gens disent que tu travailles pour le FPR?  
R: Je suis Hutu, quand le FPR avait attaqué j'avais fui ensemble avec les autres, y compris le Conseiller; même mon enfant en était mort. Pensez-vous que je puisse travailler pour des gens qui sont responsables de la mort de mon enfant?
- Q: Avant les massacres étais-tu chez toi?  
R: Oui.
- Q: Tu es donc resté chez toi pendant tout ce temps?  
R: Oui, je n'ai pas déménagé.
- Q: Y avait-il des personnes étrangères qui venaient rendre visite au Conseiller?  
R: Non! mais il y avait des gens qui venaient le voir pour des raisons de travail.
- Q: A ton avis, quels sont les assassins?

X0093527

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGERI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
(20ème JOURNEE)**

**Q:** Dehors, as-tu entendu les coups de feu?

**R:** Oui, j'en ai entendu trois.

**Q:** Quel âge a l'enfant?

**R:** Deux à trois ans.

**Q:** Comment dans une nuit sombre un enfant de 2 à 3 ans a pu sortir et te rejoindre?

**R:** Même, moi-même, je ne comprends pas comment il a fait?

**Q:** Moi aussi, je suis surpris, mais expliquez-nous?

**R:** L'enfant criait et cherchait quelqu'un et allait de maison en maison.

**Q:** Vous avez entendu des coups de feu, pourquoi vous êtes-vous cachés à côté au lieu d'aller très loin?

**R:** Nous avons préféré rester à côté de chez-nous de peur de rencontrer les assassins en route.

**INSPECTEUR Wreford JOHNSON (MINUAR)**

**Q:** Le Conseiller était votre voisin?

**R:** Oui.

**Q:** Si quelqu'un parle dans la maison du Conseiller, peux-tu entendre?

**R:** Oui.

**Q:** Quand l'enfant pleurait, l'avais-tu appelé?

**R:** Oui.

K 009352

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGERI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
(20ème JOURNEE)**

Q: Qu'en sais-tu?

R: Ils arrêtent les gens et ravissent l'argent.

Q: Est-ce un groupe militaire?

R: Non! c'est un groupe de bandits.

Q: Où peuvent-ils être localisés?

R: Je ne sais pas exactement; j'entends dire qu'ils sont vers GAHUNGA.

Q: Connais-tu quelqu'un de ce groupe?

R: Non.

Q: Connais-tu BATERA Charles?

R: Oui. C'est un commerçant qui a une maison à GAHUNGA.

Q: Est-il possible que Monsieur BATERA ait des relations avec le groupe  
ABAKENZE?

R: Je ne crois pas.

Q: Ils opèrent pour le compte de qui?

R: Je sais seulement que c'est un groupe de bandits.

Q: Ce groupe peut-il être affilié à un parti politique?

Q: Je ne sais pas.

Q: Le Conseiller a-t-il un bar ici?

R: Non.

K0093529

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGERI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
(20ème JOURNEE)**

**Date:** 10-03-94                      **Heure:** 12h45  
**Village:** MUSANZU                      **Commune:** NKUMBA  
**Nom:** NZAMUYE ADRIEN.  
**Profession:** Cultivateur.

Né en 1955. Habite ici depuis sa naissance. Marié, père de 5 enfants.

**Président:**

- Q:** Nous vous avons manqué au 1er rendez-vous, nous vous prions aujourd'hui de nous dire ce que vous connaissez de ces événements.
- R:** C'était la nuit, aux environs de 2 heures, nous avons entendu des coups de feu, et nous avons fui. En route, nous avons vu un enfant qui venait de chez le Conseiller. Puisque l'enfant criait, nous avons pris l'enfant et avons fui avec lui; le lendemain au moment où nous voulions revenir, on a rencontré des gens qui nous ont dit qu'on cherche à nous tuer; après nous avons fui en emmenant avec nous l'enfant. Mon frère a pris l'enfant avec lui en nous réfugiant vers RUTETE. Mon frère était chez KANYAMETERO. Le lendemain nous avons remis l'enfant au fils de KANYAMETERO qui l'a ramené chez le Conseiller. Je suis revenu après, j'ai constaté que ma maison incendiée.

**MAJOR DAVID BYARUGABA (RPF)**

- Q:** Vivais-tu chez toi avant les massacres?

K0093530

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGARI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
(20ème JOURNEE)**

- Q: A ton avis, pourquoi les gens disent que c'est toi qui as conduit les assassins?  
R: Peut-être, parce que je ne suis pas originaire d'ici.
- Q: Les gens le disent pourtant?  
R: C'est faux, est-ce que c'est moi qui les ai conduits partout, même à GISENYI?
- Q: Depuis que tu es ici, n'as-tu jamais vu des soldats ici?  
R: Non.
- q: Après les élections, as-tu entendu parler de l'attaque du Conseiller ou de l'insécurité?  
R: Non.
- Q: Les gens disent que ceux qui ont sauvé l'enfant sont les mêmes qui ont conduit les assassins?  
R: Ce n'est pas vrai. S'il en était ainsi, j'aurais pu tuer l'enfant.
- Q: Quel âge avait l'enfant?  
R: Environ 5 ans, il savait parler.
- Q: A ton avis, lesquels ont perpétré ces massacres?  
R: Certainement des bandits; car même un commerçant avait été assassiné.
- Q: Comment s'appelait le commerçant qui avait été tué?  
R: MUNYANUSOKO.
- Q: Connais-tu les ABAKENZE?  
R: J'en ai entendu parler. Ils vivaient vers GAHUNGA.

K0093531

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGERI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
(20ème JOURNEE)**

**INSPECTEUR Wreford JOHNSON (MINUAR)**

**Q: Connais-tu Charles BATERA?**

**R: Les gens disent qu'il est le chef des ABAKENZE.**

**Q: Qu'en sais-tu encore?**

**R: Rien d'autres.**

**Q: Depuis quand opère ce groupe?**

**R: Depuis le début de la guerre.**

**Q: Est-ce un groupe militaire?**

**R: Ils ont parfois des uniformes militaires et des armes.**

**Q: De quel parti politique es-tu membre?**

**R: Je suis du MRND.**

**Q: A ton avis, ces massacres ont-ils été perpétrés par des gens qui ont une expérience militaire?**

**R: Je n'en ai aucune idée.**

**Q: Est-il possible que les ABAKENZE aient participé à ces massacres?**

**R: Je ne sais pas, mais c'est possible.**

**Q: Comment expliquez-vous que le Conseiller ait été attaqué et vous non; alors que vous êtes tous du MRND?**

**R: J'ai été attaqué après à la grenade; mais ils m'ont raté.**

K0093532

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGERI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
(20ème JOURNEE)**

**Date:** 10-03-94                      **Heure:** 15h45

**Lieu:**                      **RUHENGERI**

**Président:**

**Q:** Nous avons besoin de discuter avec vous en tant que bourgmestre, pour nous raconter comment vous avez vécu les événements du 17 au 18-11-93.

**R:** Je m'appelle **JEAN-BOSCO NTAHOMPAGAZE**.

**Père: ABICARANYE.**

**Mère: NYIRABAGANZA.**

**Né en 1961.**

Je suis bourgmestre de **KIDAHO**, Secteur **KIDAHO**. Je suis marié et père de deux enfants.

Je n'avais pas passé la nuit à **KIDAHO** pour des raisons d'inécurité. Le 18 au matin, j'ai été informé de ce qui s'était passé par le demi-frère d'une des victimes. C'est alors que j'ai informé le **GOMN**. Ainsi, nous nous sommes rendus sur les lieux ensemble avec le **GOMN**. En même temps nous nous renseignions sur les faits. On nous a appris qu'il y avait des véhicules qui venaient de **BUTARO**, vers **RUGARAMA** les véhicules s'étaient arrêtés. Les gens voyaient des lampes torches. Après, ils entendaient du bruit et des cris dans les familles attaquées. C'était vers 11 h de la nuit. Ils disaient qu'ils avaient entendu des vrombissements. Ils vous ont dit que c'étaient les éléments du **FPR**, certains sont connus; on m'a parlé de **MINANI** car l'épouse de l'une des victimes l'a reconnu. La population les connaît bien, car ces éléments du **FPR** viennent souvent dans ce Secteur; ils sont dirigés par un certain **KANIONI** qui a des lésions à la poitrine. La population s'était

K0093533

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGERI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
(20ème JOURNEE)**

**INSPECTEUR Wreford JOHNSON (MINUAR)**

**Q:** Etait-ce le seul problème?

**R:** C'était le problème principal.

**Q:** As-tu des problèmes personnels dans le Secteur?

**R:** Non.

**Q:** Vivais-tu à **KIDAHO** avant les élections?

**R:** Oui mais, j'étais menacé par le **FPR** et je me cachais la nuit, mais la journée j'étais avec ma population. Je passais des nuits en différents endroits. Ex: le 31 Août 1993 j'avais failli à être abattu l'arme à feu par deux éléments du **FPR** à bureau communal. Le 2 ou 3 Septembre 1993 à la distribution des vivres ils ont aussi failli m'agresser, heureusement la population avait réagi. Voilà pourquoi je ne pouvais passer les nuits là-bas; ces tentatives d'agression se passaient en présence des éléments de la **Croix-Rouge**. Je ne comprends pas pourquoi tous ces massacres et quelle en est la relation avec moi.

**Q:** Que disaient les gens du **FPR** quand ils voulaient t'attaquer?

**R:** Ils me demandaient d'abandonner mes fonctions de bourgmestre, la 2ème fois ils m'avaient demandé de descendre du véhicule.

**Q:** Ces propos étaient-ils une simple intimidation ou pas?

**R:** C'étaient des propos agressifs.

**Q:** Vous avez risqué deux fois la vie, en avez-vous informé le **GOMN**?

**R:** J'avais écrit au **GOMN** et je n'avais pas reçu de réponse. Je garde une copie, vous pouvez vérifier au **GOMN**.



K0093534

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGERI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
(20ème JOURNEE)**

- Q:** Ais-tu que CALLIXTE recevait les gens du FPR?  
**R:** Oui! Il me le disait, il disait que le FPR le menaçait, comme les élections étaient pour le 18-11-93, le 17 il préconisait aller dormir à KIDAHO pour ne pas rater les élections à cause du FPR.
- Q:** Connais-tu les gens du FPR que CALLIXTE recevait?  
**R:** Non, je n'étais pas sa sentinelle ou son garde de corps.
- Q:** Connais-tu BATERA Charles?  
**R:** Oui.
- Q:** Est-il populaire?  
**R:** Oui.
- Q:** Connais-tu les ABAKENIZE?  
**R:** C'est les gens que l'on recrutait avant la guerre pour une formation rapide de 15 jours, et on les appelle ABAKENZE.

**MAJOR DAVID BYARUGABA (FPR)**

- Q:** Connais-tu un autre groupe à NKUMBA qu'on appelle ABAKENZE?  
**R:** Je ne sais pas ce qui se passe à NKUMBA, je suis responsable de KIDAHO.
- Q:** Ces gens formés pendant 15 jours, sont-ils tous dans l'armée?  
**R:** Je ne sais pas.
- Q:** Selon toi, ces assassins ont-ils une expérience militaire?

K0093535

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGERI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
(20ème JOURNEE)**

- Q:** Savez-vous que la DMZ n'est pas sous le contrôle du Ministre de l'Interieur?  
**R:** Administrativement c'est au Ministre qu'incombe la responsabilité.
- Q:** Pourquoi quand toi-même tu es menacé, tu écris au GOMN et sur cette rumeur tu écris seulement au Ministre?  
**R:** Il y a plusieurs sortes de rapports: j'en avais déjà adressé au GOMN et je suis resté sans réponse; je me rendais causer avec le GOMN à ce propos, grâce au rapprochement.
- Q:** Quelles sont les personnes que le FPR voulait rayer?  
**R:** NDAHAYE BERNARD.  
NTAHOMPAGAZE JEAN-BOSCO.
- Q:** Ils ont été rayés de la liste?  
**R:** Oui.
- Q:** Puisque ces noms étaient rayés, pourquoi le FPR vous poursuivait-il encore?  
**R:** Je ne sais pas. La Commission statuait encore sur la liste, il n'y avait pas encore de décision définitive.
- Q:** Comment as-tu accueilli le fait que tu aies été rayé?  
**R:** J'attendais que la Commission soit impartiale.
- Q:** Quel est le nom du Président de cette Commission électorale?  
**R:** EMMANUEL BANGAMBOABO.  
EMMANUEL NTAWIYAHURA (FPR).  
Après on avait changé en nommant BEATRICE à la place de BANGAMWABO: et

K 0093536

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGERI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
(20ème JOURNEE)**

- Q: Dans les élections dans la DMZ, les candidats ne devraient pas être présentés par des partis oui ou non?  
R: Chacun pouvait se présenter et le parti pouvait le soutenir.
- Q: Des trois candidats du MRND, qui avait reçu l'aide de l'échelon supérieur du MRND?  
R: Je n'ai pas de chiffres; chacun se débrouillait, c'est ce que je crois.
- Q: Comment le Parti avait accueilli le fait qu'on t'ait rayé de la liste?  
R: Je ne sais pas.
- Q: Que s'est-il passé après?  
R: Des manifestations de protestation; la population n'était pas contente qu'on ait rayé certaines gens; et elle était contre ceux qui avaient pris une telle décision; c'est le droit de la population dans toute démocratie.
- Q: Supportais-tu cette manifestation?  
R: Je dis que c'était leur droit.
- Q: Où étiez-vous pendant ces manifestations?  
R: La 1ère manifestation, j'étais avec la Commission électorale; à la 2ème, j'étais ici à RUHENGERI.
- Q: Qui avait organisé ces manifestations?  
R: Je ne sais pas.
- Q: Connais-tu Célestin KAYIMAWIRA?

K0093537

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGERI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
(20ème JOURNEE)**

**Q:** L'aurait-il fait après concertation avec le FPR?

**R:** Je ne sais pas.

**Q:** A ton avis, qui avait intérêt à ce que ces élections aient lieu entre les deux parties signataires de l'accord d'Arusha?

**R:** Vous me posez des questions qui ne me concernent pas; je ne sais pas.

**Q:** Etais-tu d'accord que les élections aient lieu à cette date?

**R:** J'avais porté recours et j'attendais la réponse; donc je ne souhaitais pas les élections pour cette date.

**Q:** A ton avis, les manifestations et les massacres n'avaient-ils pas les mêmes objectifs?

**R:** Je dis bien que c'est le FPR qui a organisé les massacres.

Ces gens du FPR sillonnaient la Zone. Je dis que la femme de CALLIXTE a reconnu MINANI qui avait conduit le groupe qui avait tué son époux.

**Q:** Seriez-vous content de voir les élections se dérouler sans votre nom?

**R:** J'étais prêt à accepter la réponse à mon recours.

**Q:** En tant que Bourgmestre, n'avez-vous pas tout fait pour arrêter les élections pour vous maintenir?

**R:** Avec quelle force aurai-je pu annuler les élections.

**Q:** Quand avez-vous remis la liste des victimes aux autorités?

**R:** Aussitôt que j'avais eu les noms des victimes, j'ai informé les autorités compétentes aux environs de 8 heures.

K0093538

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGERI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
(20ème JOURNEE)**

**Q:** Y a-t-il des accusations contre vous par rapport à ces massacres?

**R:** Non; je ne sais pas.

**Q:** Combien de communes y a-t-il dans la DMZ?

**R:** Je ne sais pas.

**Q:** Faites-nous le point des Conseillers dans votre Commune?

**R:** Dans ma Commune 8/10 sont du MRND.

**Q:** Pourquoi chez CALLIXTE sa femme a été épargnée?

**R:** Je sais que c'est pour des raisons politiques qu'il a été tué, surtout qu'il a été tué la veille des élections.

Je ne peux pas savoir pourquoi elle a été épargnée.

K0093539

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGERI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
(21ème JOURNEE)**

**Date:** 14/03/94

**Lieu:** KIGALI (Salle de Conference de la Primature).

**Audition:** La Co-Présidente de Commission Electorale dans la P/KIRAMBO.  
**Nom:** BEATRICE NDIZUBWIMANA.  
Deputé au CND/Originaire de RUHENGERI.  
Mariée, Mère de 4 enfants.

**Président:** Nous sommes une commission instituée dans le cadre du mandat de la MINUAR, dans le but de faire la lumière sur les malheureux événements survenus dans la DMZ dans la nuit du 17 au 18 Novembre 1993. Vous étiez alors Co-Présidente de la Commission Electorale dans la Zone des massacres. Aussi Madame, nous vous remercions par votre disponibilité et vous prions de nous dire ce que vous en savez par rapport à vos responsabilités.

**Mme. Béatrice:**

Les commissions de KIRAMBO et KINHURA avaient pour mission de préparer la réinstallation de la population et les élections dans la DMZ. Notre travail était prévu pour 2 mois à partir de Juillet. La commission de KINHURA n'a pas rencontré de difficultés mais celle de KIRAMBO en a eu plusieurs. La preuve jusqu'à ce jour certaines communes n'ont pas connu les élections. Les communes de NKUMBA et KIDAHO ont eu seulement les élections des cellules. Les membres de la commission ont connu des difficultés qui ont entraîné le changement des membres de la délégation Rwandaise en Septembre. On leur reprochait l'esprit partisan. C'est donc à partir de Septembre que j'ai pris la direction de la commission. C'est en Septembre que nous avons élaboré un calendrier des élections que nous avons transmis au Ministre de l'Intérieur. Ce calendrier a connu des difficultés d'application

K0093540

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGERI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
(21ème JOURNEE)**

demandait de suspendre les élections car me disait il; il y aurait une grande insécurité dans la Zone. J'avais refusé cette demande. Il a insisté car, selon lui, le problème des listes n'est pas terminé; les objections du ministère devraient être prises en compte. Malgré cela, j'avais refusé. J'ai alors informé les autres membres de la délégation Rwandaise; en promettant d'en parler aussi à la délégation du FPR. Ceci avait été fait au cours d'une réunion où tous ensemble nous avons confirmé nos dates et le 10 Novembre 1993, je devais alors aller à la radio faire un autre communiqué pour une meilleure sensibilisation. Après la réunion le communiqué a été rédigé; j'ai amené le communiqué à la radio le 9 Novembre. Le 10 Novembre j'ai été convoqué et reçu par le Ministre lui-même qui m'a répété les mêmes directives dites par le Directeur de Cabinet. Je lui ai demandé de me donner les instructions en présence du Sous-Prefet de KIRAMBO. Je lui avais dit qu'il devait cesser de faire des blocages sans l'avis du FPR. En sortant de l'audience j'ai reçu une lettre confidentielle; j'ai répliqué que la commission est unique et le ministère devrait cesser de faire pression sur une seule partie. Cette lettre confidentielle parlait déjà de la suspension des élections et qu'en fait je devais faire appliquer. Le ministre avait insisté qu'il avait des preuves qu'il y a insécurité dans la Zone, demandant le report des élections d'une semaine. Le 11 Novembre 1993, les électeurs étaient prêts. Le 11 Novembre à 6 h, le Ministère a fait passer un communiqué en déclarant que les élections étaient suspendues et un autre délai devrait être fixé. Le FPR qui n'en croyait pas s'est présenté; mais la partie Rwandaise ne s'est pas rendue car le chauffeur avait été privé de véhicule. Le 11 Novembre le Sous-Préfet de KIRAMBO s'est rendu sur le terrain et avait rencontré des jeunes du MRND qui lui disaient que les élections n'auront jamais lieu tant que leurs candidats n'étaient pas sur la liste. Ces jeunes ont dit au Sous-Préfet que c'était sa dernière fois de mettre pieds dans leur Zone; car selon eux le Sous-Préfet est pro-FPR. Le 13 Novembre nous avons tenu une réunion et avons réactualisé le programme en commençant par les communes où il n'y avait pas des problèmes. Nous avons souhaité avoir une rencontre avec le Premier Ministre et le Ministère de l'Intérieur pour éviter d'autres blocages. Nous devrions accueillir le Premier Ministre le 18 Novembre 1993 à KIRAMBO lors de sa tournée. C'est là-bas que nous avons été informés de ces

K0093541

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGERI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
(21ème JOURNEE)**

étaient individuelles. Mais après les partis politiques s'en étaient mêlés. Le MDR et le MRND étaient très actifs dans ces élections.

- Q:** Comment expliquez-vous le fait que ces deux messieurs ont été rayés de la liste par la commission?
- R:** On tenait compte des 8 jours. Après une enquête menée les 2 messieurs n'avaient pas effectivement passé les 8 jours. Ex: Celui de **NKUMBA**, sa femme l'avait confirmé. Celui de **KIDAHO**, donnait comme raisons les menaces du **FPR** contre lui. Au moment où on préparait les élections, les documents étaient à **NKUMBA**. Après vérification on a découvert une manipulation de la liste des électeurs. On a aussi noté la falsification de l'âge du candidat de **NKUMBA**.
- Q:** Selon vous; si vous êtes recherchée et si l'ennemi vous guette toujours que feriez-vous?
- R:** Il est certain que je quitterai l'endroit.
- Q:** Trouvez-vous les raisons valables?
- R:** Les raisons ne sont pas consistantes, surtout pour celui de **KIDAHO**, car il devait demander à ceux qui le soutenaient de ne pas le maintenir. Celui de **NKUMBA** n'avancait pas les mêmes raisons.
- Q:** Ceux qui sont allés falsifier les listes, était-ce pour se maintenir obligatoirement?
- R:** Oui.
- Q:** A ton avis, pourquoi le Ministre insistait pour maintenir ces deux sur la liste?
- R:** Au juste, le Ministre et les autres ne montraient pas clairement qu'ils voulaient maintenir ces gens: en réalité, ils voulaient seulement saboter les élections.



K0093542

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGARI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
(21ème JOURNEE)**

- Q:** Pouvez-vous citer encore certains noms?  
**R:** Je ne souviens de KAYINAMURA. Je crois qu'il travaille au Ministère de l'enseignement supérieur.
- Q:** Connais-tu un certain HAGUMINEZA, Vincent?  
**R:** Oui.
- Q:** Comment le connais-tu?  
**R:** Je le connais bien.
- Q:** Ce monsieur a-t-il joué un rôle important dans ces manifestations?  
**R:** Ce monsieur se rendait dans la Zone avant et après les manifestations.
- Q:** Comment étaient organisées ces manifestations?  
**R:** Ils érigeaient des barrages pour empêcher à la commission de passer.
- Q:** Quand ils bloquaient les routes; utilisaient-ils les militaires du RGF?  
**R:** Je ne sais pas. Ce que je sais c'est que ces barricades étaient à côté des barrages des militaires.
- Q:** A quoi ont abouti les manifestations?  
**R:** A stopper les élections.
- Q:** Pourriez-vous trouver la solution en contournant ces manifestations et ces barricades?  
**R:** On n'a pas testé; peut-être que le Ministère allait lancer un autre communiqué pour interdire à la population de venir voter.
-

K0093543

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGERI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
(21ème JOURNEE)**

- Q: Trouvez-vous que ces propos avaient un fondement?  
R: Rien du tout. Nous n'avons reçu aucun rapport à cet effet; aucune plainte dans ce sens.
- Q: De vos entretiens; qu'en avez-vous déduit?  
R: C'était pour saboter le travail de la commission.
- Q: A votre avis, ces actions du Ministre, visaient-elles le sabotage des élections en vue du maintien des autorités en place?  
R: Oui.
- Q: Est-ce que les massacres ont une liaison avec les élections en cours?  
R: Très difficile à dire, il faut surtout se poser la question pourquoi cette coïncidence avec la visite du Premier Ministre qui venait pour trancher sur la situation.
- Q: Je me pose aussi la même question. Est-il possible que ceux qui ont organisé les massacres ne voulaient pas que la réunion avec le Premier Ministre ait lieu?  
R: Ce n'est pas seulement ça. Mais aussi pour que la réunion ne se prononce pas sur les résolutions de nature à lever ces blocages.
- Q: A votre avis, qui aurait intérêt à commettre ces crimes?  
R: Je ne sais quoi vous dire. Mais la réponse se situe dans toutes mes déclarations a propos de toutes les personnes qui ont joué un rôle actif pour ces blocages.
- Q: Il y a un angle sous lequel on peut observer et apprécier ce problème. Il y a des gens qui ont voulu saboter les élections; vous avez subi des interpellations, vous avez résisté et enfin ils ont perpétré des massacres pour tout arrêter.

K0093544

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGERI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
(21ème JOURNEE)**

- Q:** Du côté FPR, qui en était le Président?  
**R:** EMMANUEL NTAWIYAHURA.
- Q:** La commission était-elle totalement dissoute?  
**R:** Seulement du côté gouvernement.
- Q:** Pourquoi?  
**R:** Elle était accusée d'être partisane.
- Q:** Comment était composée la Commission du côté Gouvernemental?  
**R:** C'était les 5 partis politiques participant au gouvernement.
- Q:** En dehors de la DMZ comment les Bourgmestres arrivent-ils a ce poste?  
**R:** Ils sont nommés par arrêté présidentiel.
- Q:** La commission rend compte à qui?  
**R:** Au Premier Ministre et informe ou collabore avec Ministère de l'Intérieur. C'est le Prefet qui rend compte au Ministère de l'Intérieur. Mais la commission elle-même rend compte au Gouvernement donc au Premier Ministre.
- Q:** Votre commission existe-t-elle encore?  
**R:** Actuellement elle n'est pas operationnelle; mais elle existe car aucun acte ne l'a dissoute.
- Q:** Tous les partis politiques avaient-ils présentés leurs candidats?  
**R:** Les candidatures ne tiennent pas compte des partis. Le problème c'est que les candidats ont reçu le soutien des partis. C'est après la publication des listes que les

K0093545

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGERI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
(21ème JOURNEE)**

- Q:** Après les massacres, avez-vous tenté de faire un autre calendrier des élections?  
**R:** Le calendrier est là; il a été refait après les massacres.
- Q:** Pourquoi ce calendrier n'a-t-il pas été suivi?  
**R:** Après une réunion tenue avec la MINUAR; il avait été décidé d'attendre que la population oublie ce traumatisme.
- Q:** Les élections peuvent-elles être tenues maintenant?  
**R:** Je ne trouve pas d'inconvénients. En ce moment il y a deux communes qui n'ont pas de dirigeants.
- Q:** Vous avez dit que l'une des raisons était l'absence pendant 8 jours de la Zone électorale. Est-ce une mesure de la commission ou des accords de KINHIRA?  
**R:** C'est l'accord de KINHIRA qui le stipule.

**INSPECTEUR Wreford JOHNSON (MINUAR)**

- Q:** A quelle date les élections devraient-elles se tenir?  
**R:** Le 11 Novembre à KIDAHO et le 12 Novembre à NKUMBA.
- Q:** Hormis la présence des militaires de la MINUAR, avez-vous été informé d'une autre présence militaire dans la Zone?  
**R:** Oui, il y en avait des deux camps; tant ceux du FPR que ceux du RGF.
- O:** Etaient-ils autorisés à s'y rendre?

K0093546

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGERI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
(21ème JOURNEE)**

- Q:** Vous avez dit que les partis les plus en vue étaient le MRND et le MRD; y avait-il aussi des candidats du FPR?
- R:** Il y en avait, dans la Commune de KIDAHU, il y avait un candidat du FPR qui s'était retiré à cause de son niveau et d'autres critères. A KINIGI aussi où la population soutient publiquement le FPR; il y avait aussi un candidat du FPR. Il faut signaler aussi que les candidats du FPR et du MDR dans l'opinion se passaient pour des gens luttant pour les mêmes idéaux.

---

Deputé: **NDIZBWIMANA Béatrice**

K0093547

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGARI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
(22ème JOURNEE)**

**Lieu:** MULINDI

**Audition:** **MONSIEUR EMMANUEL NTAWIYAHURA**  
Co-Président de la Commission Electorale (FPR)  
Chef de la Délégation FPR  
Age: 42. Celibataire  
Sous-Préfecture: **KIRAMBO**  
Agent de Banque: Caisse d'Espagne du Rwanda avant la guerre.

**Président:** Nous sommes une commission tripartite composée de la MINUAR, du Gouvernement Rwandais et du FPR. Nous sommes chargés de faire la lumière sur les événements de la nuit du 17 au 18 Novembre 1993. Vos responsabilités à la Commission Electorale dans la DMZ nous conduisent à vous rencontrer; après avoir rencontré hier à KIGALI la Présidente de la Commission.

**MONSIEUR EMMANUEL NTAWIYAHURA**

Les élections dans la Sous-Préfecture de **KIRAMBO** sont la suite logique des Accords de **KINIHIRA** car après la guerre, il n'y avait plus d'autorités administratives dans la Zone où s'était déroulée la guerre. Après cet accord, les opérations électorales devaient avoir lieu dans un mois. Ainsi le 26 Juin 1993 nous nous sommes réunis pour la première fois. J'ai été fait co-Président de la Commission. Il fallait d'abord sensibiliser la population afin qu'elle rejoigne leurs biens. Le Président de la Commission était d'abord **EMMANUEL** du côté Gouvernemental. Après il y a eu changement de côté Gouvernemental. Il y avait un problème primordial: la population avait faim. Les ONG ont été interpellés pour nourrir la

K0093548

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGERI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
(22ème JOURNEE)**

Pourquoi? La raison est que selon les accords de KIUNIHIRA, les ex-bourgmestres de NKUMBA et KIDAHO et d'autres ne remplissaient pas les conditions; mais le MRND tenait aux candidatures de JEAN-BOSCO et MTEMANE FAUSTIN. La commission à malgres cela organisé les élections. Mais cette fois, ce n'est ni la population ni autres candidats, mais s'est le Ministre de l'Intérieur qui lance un communiqué selon lequel les élections sont reportées. La raison avancée est celle de l'insécurité dans la Zone. Comme la Commission continuait à travailler, le Ministre de l'Intérieur a été obligé de dissoudre la Commission. Mais certains membres de la Commission, ceux du MRND, voulaient reprendre tout le processus mais en vain. Ceux qui étaient rayés des listes resteront exclus. Alors les élections seront fixées pour le 11 pour KIDAHO et 12 Novembre 1993 pour NKUMBA. Mais le Ministre de l'Intérieur lancera un autre communiqué annonçant un nouveau report. Après on nous annoncera la visite à KIRAMBO du Premier Ministre pour le 18 Novembre. A cette occasion nous voulions lui présenter un mémorandum. Le 18 November 1993 nous apprenions qu'il y a eu des massacres et la visite du Premier Ministre est annulée. Après cette annonce la commission s'est aussitôt reune à KIRAMBO. Nous avons décidé d'une descente immédiate 13 dans les lieux des massacres. Nous avons demandé au Sous-Prefet et au délégué du Ministre de l'Intérieur de dire au Ministre de nous aider à calmer la situation; mais il n'y a eu aucune suite. Nous nous sommes rendus chez KANYAMIBWA et avons calmé la famille. Depuis le 26 Novembre 1993, la commission n'arrive plus à se rencontrer. Ainsi tout est suspendu depuis lors jusqu'à ce jour.

**LT.COL FARID (MINUAR)**

- Q:** Le Premier Minstre devrait-elle tenir des réunions dans toutes les communes?  
**R:** La visite était prévue à KIRAMBO pour toute la préfecture et la commission aussi y était conviée.

K0093549

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGARI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
(22ème JOURNEE)**

- Q:** Quelle est votre impression? ces candidats rayés pouvaient ils remporter les élections?  
**R:** Il y avait aussi d'autres candidats valables qui présentaient des chances d'être élus.
- Q:** Y avait-il un candidat **FPR** pour ces élections?  
**R:** Comme le **FPR** vient d'arriver, il n'y en avait pas; mais il y avait certains qui avaient un penchant pour le **FPR**.
- Q:** Le **FPR** soutenait-il un candidat?  
**R:** Le **FPR** ne pouvait le faire, car il était tout nouveau, surtout que la campagne partisane était interdite.
- Q:** Comment était la situation de la sécurité dans la Zone?  
**R:** La sécurité était excellente; mais chaque fois à l'approche des élections; il y avait ces jeunes manipulés qui manifestaient.
- Q:** Vous est-il arrivé de voir, des soldats du **FPR** ou du **RGF** dans la Zone?  
**R:** La population se plaignait que du côté de **BASE** les soldats du **RGF** violaient la **DMZ**.
- Q:** Pendant les manifestations, était-ce la population seulement ou y avait-il des éléments étrangers?  
**R:** Nous avons signalé la présence des agents de l'Etat déjà cités; et certains utilisaient la jeep du **LT.COL. SETAKO**.
- Q:** Avez-vous des copies de ces lettres?  
**R:** Elles sont à **NKUMBA**.



K0093550

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGERI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
(22ème JOURNEE)**

**R:** (A) Dans la nuit du 17 au 18 Novembre il y a des gens qui avaient fui la Secteur de NKUMBA et venus vers le FPR car menacés par un Conseiller du MRND. KANYAMIBWA CALLIXTE par exemple était déjà un adhérent potentiel du FPR.  
(B) Je n'avais jamais rencontré les soldats du FPR dans la DMZ. La population peut facilement être manipulée; ceux qui ont commis ces crimes ont eu tout le temps de manipuler la population.

**MAJOR DAVID BYARUGABA (FPR)**

**Q:** Quel était le document de travail de votre Commission?

**R:** Au départ il y avait un climat de méfiance mutuelle, mais cela n'a pas duré, même le côté Rwandais n'avait pas apprécié cela. Seul à KINIGI sur le rapport des droits de l'homme où ceux qui y étaient cités devaient être exclus nous n'étions pas tombés d'accord. Nous avons écrit pour demander la conduite à tenir.

**Q:** Lors de vos rencontres avec la population; quels étaient les problèmes en rapport avec la sécurité?

**R:** La population avait les problèmes de distance avec les lieux de distribution des vivres. A propos de la sécurité il y avait les problèmes avec les barrières du FGR où les filles étaient violées car on leur reprochait de côtoyer le FPR dans la DMZ. Les Interahamwe avait établi une liste et remis aux soldats FGR pour les trier vers BASE et vers KARWASA.

**Q:** La population ne vous informait-elle pas de ces problèmes avec le FPR?

**R:** Non. Dans une seule réunion, un homme avait dit qu'il y avait des soldats du FPR qui étaient vers le volcan. Une autre personne l'avait démentie en pleine réunion.

**Q:** Le Ministre de l'Intérieur avait reporté les élections plusieurs fois pour des raisons de

K0093551

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGERI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
(22ème JOURNEE)**

**INSPECTEUR Wreford JOHNSON (MINUAR)**

- Q:** Tu as dit que CALLIXTE était en train de devenir sympathisant du FPR. As-tu les preuves?
- R:** Officiellement il appartenait au MRND; mais il manifestait déjà le rapprochement avec le FPR. C'est à partir de ces propos seulement; surtout que le FPR n'a pas encore des cartes. Moi-même je le rencontrais souvent et on discutait. De ce qu'il disait on pouvait en déduire ainsi.
- Q:** Si je vous disais qu'avant les massacres les gens du FPR se rendaient chez CALLIXTE, seras-tu d'accord?
- R:** Les cadres politiques avaient le droit d'aller dans la DMZ pour avoir les adhérents. Mais les soldats non.
- Q:** L'épouse de CALLIXTE a déclaré que les militaires du FPR venaient chez eux en uniforme?
- R:** Je ne peux l'affirmer, cela n'engage qu'elle je ne connais pas son épouse; je le connaissais lui-même.
- Q:** Lorsqu'il vous a été rapporté que les soldats RGF violaient la DMZ; la Co-Présidente de la Commission était-elle présente?
- R:** C'était en présence de l'ancien Président.
- Q:** Est-ce que les candidats rayés de la liste s'étaient plaints à la Commission?
- R:** MATEMANE ne s'est jamais expliqué pourquoi il ne rentrait pas chez lui.  
- JEAN-BOSCO ne s'était pas plaint non plus à la Commission. Mais nous avons appris qu'il avait écrit au Ministère de l'Intérieur. Pourquoi avoir sauté la

K0093552

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGERI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
(22ème JOURNEE)**

- Q: Si vous ne les aviez pas vus, est-il possible qu'ils aient quitté à cause des menaces?  
R: Les autres qui étaient présents; personne ne s'est jamais plainte d'une menace quelconque.
- Q: Si tu es menacé par quelqu'un et que celui qui vous menace est toujours présent, que ferais-tu?  
R: Si c'est un ennemi politique je ne peux pas le fuir; seulement les éléments chargés de la sécurité ont le devoir de faire leur travail.
- Q: Lorsque vous vous êtes rendus au lieu des massacres, que vous a dit la Population?  
R: C'était en présence du Colonel Figoli. Nous leur avons demandé de rester calme et que la sécurité devait faire son travail. Un frère de KANYAMIBWA était excité et avait même insulté ma délégation. Nous les avons calmés. Mais je me demande pourquoi le Ministère de l'Intérieur n'avait pas répondu à notre demande; pourquoi ce Ministère avait stoppé le travail de la commission.
- Q: Comment appréciez-vous ces massacres? ont ils été commis par des personnes expérimentées?  
R: Dans une même nuit, organiser des massacres dans 4 communes et faire autant de crimes, cela prouve que ces gens étaient sous un commandement unique.
- Q: Ce groupe, à votre avis était-il bien entraîné militairement?  
R: Je ne peux l'apprécier. Mais je peux dire que c'est un groupe de tueurs; peut-être formé par d'anciens réservistes qui travaillent pour le compte de certains partis politiques.
- Q: Avez-vous entendu parler d'un certain MINANI?

K0093553

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGERI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
(22ème JOURNEE)**

- Q:** Le 1er rôle de votre commission était de ramener la population à leurs biens, oui ou non?
- R:** Lorsqu'on a signé les accords de KINIHIRA une partie était retournée, une autre non.
- Q:** Que diras-tu si l'on disait que les intellectuelles ont peur du FPR?
- R:** Nous constatons que la DMZ était en sécurité jusqu'au moment des massacres. C'est peut-être pour des raisons idéologiques. Il y a des gens qui touchent leurs salaires sans aller au travail. Ce sont des paresseux qui profitent de la faiblesse du Gouvernement.
- Q:** Vous avez parlé de la réunion du MRND du 12 Août 1993; en avez-vous les preuves?
- R:** La commission avait fait des investigations pour faire un rapport au Ministère de l'Intérieur. C'est à l'occasion de ces investigations que nous en avons été informés.
- Q:** Y a-t-il eu un rapport?
- R:** Nous avons écrit tout cela et envoyé au Ministère de l'Intérieur.
- Q:** Vous avez pu organiser certaines élections, faites-en nous le point?
- R:** Les deux bourgmestres élus appartiennent officiellement au MRND, par contre les autres on ne sait pas car les gens ne se présentaient pas selon leurs partis politiques.
- Q:** Et officieusement?
- R:** Oui, nous avons des sympathisants qui étaient élus.
- Q:** Tu as dit que le MRND considerait cette Zone comme son fief: que voulais-tu dire exactement?

K0093554

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGERI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
(22ème JOURNEE)**

- Q:** Si je disais que les Bourgmestres qui n'avaient pas passé la nuit chez eux ont fui le **FPR**, qu'en diras-tu?
- R:** Ils étaient dans le coup. S'ils savaient que le **FPR** allait attaquer ils devaient alerter les autorités. Comme ils ne l'avaient pas fait c'est parce qu'ils savaient les organisateurs et en-étaient complices.
- Q:** Vous avez parlé des listes par les **INTERAHAMWE** aux militaires **RGF**; avez-vous la preuve?
- R:** C'est la population qui nous l'avait dit.
- Q:** Pourquoi le Sous-Prefet avait-il été arrêté?
- R:** Le Sous-Prefet lui-même nous l'avait dit: peut-être parce qu'il membre du **MRD**.
- Q:** Connais-tu un certain **KANONI**?
- R:** Le mari de ma tante s'appelle aussi **KANONI** et il y en a plusieurs dans ce pays.
- Q:** Au **FPR**?
- R:** Ici, oui; j'en connais un.
- Q:** Dans les communes où se déroulaient les élections, aviez-vous une préférence?
- R:** Ces élections n'étaient pas partisanses. Le **FPR** n'avait pas de candidats. En tant que membre du **FPR**, je ne pouvais aller contre ses principes.
- Q:** Le nom de **JEAN-BOSCO** était rayé pour avoir été absent pendant plus de 8 jours dans la Zone. Pourquoi était-il absent?
- R:** Il savait qu'il y avait cette clause dans l'Accord de **KINHIRA**. Il est tombé dans le piège; il pensait que c'était encore l'ancien **MRND** où tout était possible. Mais

K0093555

**REUNION DE LA COMMISSION**

Date: 11/02/94 à 15H

Lieu: Siège de la MINUAR, Salle de Conférence 4061

**Etaient Présents:**

- 1) **Beadengar DESSANDE, Président de la Commission.**
- 2) **LT.COLONEL FARID, Membre.**
- 3) **Bernard MAKUZA, Membre.**
- 4) **CAPT. OLESSONGE, Secrétaire.**
- 5) **Wreford JOHNSON, Membre.**
- 6) **CAPT. J. DAMASCENE SEKAMANA, Membre.**

- **Président:**

Nous n'avons pas pour aujourd'hui un ordre du jour spécial. Il s'agit tout juste de faire le point du travail de la semaine écoulée et établir un plan de travail de la semaine suivante.

- Ce matin j'ai fait un bref résumé au Représentant spécial. Je lui ai dit que, vu le rythme du travail, en moyenne de deux jours par localité, nous pourrions terminer vers le 10 Mars.
- Concernant la version française, le **CAPITAINE OLESSONGO** m'a déjà remis tout le travail. tout est déjà dactylographié à l'exception des deux derniers jours qui sont encore en manuscrit.
- Pour l'Anglais et le **KINYARWANDA**. on aura deux secrétaires qui vont s'en

W0093556

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGERI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
23EME. JOURNEE**

**Date:** 16/03/94 **Heure:** 10H30

Audition de Monsieur le Sous-Prefet de **KIRAMBO**.

**Nom:** **JEAN-BOSCO SINARUHAMAGAYE**.

**Nè:** 1953. Marié. Père de 4 enfants.

Sous-Prefet de la Sous-Préfecture de **KIRAMBO**.

**Président:**

Nous vous remercions Monsieur le Sous-Prefet pour avoir répondu positivement à notre appel. Nous sommes une équipe nuisie en place par le Représentant Spécial afin de faire la lumière sur les tristes événements intervenus dans votre sous-préfecture dans la nuit du 17 au 18 Novembre 1993. L'une équipe est composée des représentants du Gouvernement Rwandais, des représentants du FPR et la MINUAR. Aussi, en tant qu'autorité administrative de **KIRAMBO**, nous vous prions de nous relater ce que vous en savez.

**Sous-Prefet:**

Ces événements ont eu lieu dans la nuit du 17 au 18 Novembre 1993 au moment où nous attendions l'arrivée de Madame le Premier Ministre pour le 18 Novembre. Tout était prêt, mais le 18 Novembre dans la matinée nous avons appris la nouvelle; j'étais en route pour **KIRAMBO** car je vis à **KIGALI**. Arrivé à **KIRAMBO** j'ai trouvé la population au lieu d'accueil. On a attendu l'arrivée du Premier Ministre jusqu'à 12 heures. Vers 12 heures avec l'aide de la MINUAR nous avons réussi à rejoindre **KIGALI** et avons ainsi appris le

K0093557

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGERI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
23EME. JOURNEE**

**MAJOR DAVID BYARYGABA (FPR)**

- Q:** Monsieur le Sous-Prefet vous avez été informé le matin du 18 Novembre dites nous comment vous avez été informé?
- R:** C'est la population qui nous avait informé à **BASE** après avoir appris la nouvelle.
- Q:** A quelle heure exactement?
- R:** 8H30.
- Q:** Avez-vous appris quelque chose depuis **KIGALI**?
- R:** Non.
- Q:** Après avoir appris cette nouvelle; à quel moment avez-vous informé le Ministère de l'Intérieur?
- R:** La 1ère chose faite, a été d'informer la **MINUAR** car le Ministre était supposé venir avec le Premier Ministre.
- Q:** A quelle heure exactement?
- R:** Comme il n'y avait pas d'autres moyens de communication, la **MINUAR** a joint leur Quartier Général qui a joint la Primature.
- Q:** Quelles sont les raisons que la Primature vous a données pour l'annulation de la visite?
- R:** L'insécurité dans la région.
- Q:** Est-ce que ce climat d'insécuritéregnait dans la région avant les massacres ou seulement après les massacres?



K0093558

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGARI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
23EME. JOURNEE**

- Q:** Il y a des gens qui disent que c'est l'insécurité qui a fait stopper les élections. N'y a-t-il pas d'autres raisons?
- R:** Je vous ai dit où se trouve ce rapport. Vous pouvez aller le demander; sinon je vous ai dit que ce que la population m'a dit elle peut vous le dire aussi. C'est les mêmes témoignages que j'ai transcrit dans mon rapport.
- Q:** Vous avez dit que la population était embarrassée car ces massacres ont eu lieu pendant que la population attendait d'être ces responsables. A votre avis; y a-t-il un lien entre ces crimes et les élections?
- R:** Je ne peux pas affirmer que ces massacres avaient pour objectifs de stopper les élections; mais je peux dire que les gens tués étaient des candidats ou des personnes déjà élus.

**INSPECTEUR Wreford JOHNSON (MINUAR)**

- Q:** Avez-vous fait des investigations sur ces massacres?
- R:** Non! car la MINUAR devait s'en occuper.
- Q:** Quel genre de rapport avez-vous produit?
- R:** C'était un rapport administratif.
- Q:** Avez-vous visité les lieux des massacres?
- R:** Non! parce que la MINUAR nous avait interdit de nous y rendre.
- Q:** Avez-vous été à KIRAMBO le 18 Novembre 1993?
- R:** Oui.

K0093559

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGERI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
23EME. JOURNEE**

**Q:** Que vous a dit la population?

**R:** C'est dans le rapport.

**Q:** Je n'ai pas besoin de ce rapport.

**R:** J'ai fait un rapport confidentiel à cette effet, tout est dans ce rapport; je ne peux pas le dire à cette commission. Je vous ai dit où est ce rapport.

**Q:** J'insiste, dites nous ce que la population vous a dit.

**R:** Je ne comprends pas pourquoi le Président de cette commission ne veut pas accepter d'aller lire ce rapport où il se trouve?

**Président:**

Selon la procédure, chaque membre est libre de poser ses questions; je ne peux pas me substituer à un élément de la commission; vous êtes libre de ne pas répondre et nous notons.

**Bernard MAKUZA (GOUVERNEMENT)**

Comme-vous le dites, chacun est libre de poser les questions qu'il veut; mais celui qui répond est aussi libre de répondre comme il veut.

**MAJOR DAVID BYARUGABA (FPR)**

Nous ne devons pas trop insister si le témoin ne veut pas répondre. Il serait mieux de laisser cette question et que l'inspecteur passe à d'autres questions.

K0093560

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGARI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
23EME. JOURNEE**

- Q: Avez-vous envoyé une liste au Ministre de l'Intérieur ou à la Préfecture de  
**RUHENGARI?**
- R: Tout cela fait partie du rapport confidentiel envoyé au Ministre.
- Q: Qui nomme les Sous-Prefets?
- R: J'ai été nommé par le Président de la République sur proposition du Conseil des  
Ministres. Pour mon cas c'était après consultation du FPR.
- Q: Les Sous-Prefets sont-ils des agents de l'Etat ou des hommes politiques?
- R: Des agents de l'Etat qui peuvent être choisis dans l'administration civiles ou ailleurs.
- Q: Les Sous-Prefets font-ils carrière ou non?
- R: Ils ne font pas carrière; et ils n'ont pas de mandat.
- Q: Etes-vous un agent de l'Etat?
- R: Je suis un enseignant de formation, ensuite j'ai été fonctionnaire au Ministère de  
l'Intérieur.
- Q: Les Sous-Prefets peuvent-ils être dans les partis politiques?
- R: Oui.
- Q: Quel est votre Parti?
- R: MDR.
- Q: Comment étaient vos relations avec la commission électorale?
- R: Le climat était bon.
- Q: Etiez-vous d'accord quand la commission avait rayé deux candidats?

K0093561

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGERI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
23EME. JOURNEE**

- Q:** Est-ce que cette visite avait un rapport avec les élections?  
**R:** Je ne sais pas. Comme les élections avaient été plusieurs fois rapportées, peut-être qu'elle devait en parler.
- Q:** Depuis quand êtes-vous Sous-Prefet de **KIRAMBO**?  
**R:** Depuis le 10 Juin 1993.
- Q:** Dites moi; s'il vous plaît, à votre avis, qui a pu commettre ces crimes?  
**R:** C'est ce à quoi votre commission devrait arriver; je ne sais pas.
- Q:** A votre avis, quel parti politique avait intérêt à ne pas voir les élections se dérouler: le **MRND**, le **MDR** ou le **FPR**.  
**R:** A **CYERU**, les bourgmestres élus sont du **MRND** ailleurs les Conseillers sont du **MRND** et du **MDR**. En analysant ces données; on s'aperçoit que le **FPR** était perdant.

**Bernard MAKUZA (GOUVERNEMENT)**

- Q:** Connaissez-vous un certain **MINANI** ou **KANONI**?  
**R:** Non.

**Sous-Prefet:**

Vous aviez sillonné la région et interrogé les personnes. Ces personnes sont inquiètes par rapport à leurs déclarations; surtout que votre commission n'est pas neutre.

K0093562

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGERI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
23EME. JOURNEE**

C'est pourquoi je regrette le moindre doute sur la neutralité de la commission. Il faudrait maintenant que les autorités sensibilisent leurs populations et les invitent à collaborer avec les unités de la MINUAR qui s'y trouvent.

---

**JEAN-BOSCO**  
**16-03-94**

K0093563

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGERI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
23EME. JOURNEE**

**Date:** 16/03/94                      **Heure:** 15H30

**Lieu:** KIGALI, Bureau du Directeur.

**Audition du Directeur de l'ORINFOR.**

**Nom:** Jean Marie JINNEYHIGIRO.

**Né:** 1949 - BYUMBA.

Marié père de 2 enfants.

Directeur ORINFOR depuis 30-07-93.

**Président:**

Nous sommes excusés d'être venus chez vous sans rendez-vous. Nous voulons de vous tout juste quelques informations pour faciliter notre enquête à propos des événements de la nuit du 17 au 18 Novembre 1993. Nous sommes une équipe tripartite composée de la MINUAR du Gouvernement Rwandais et du FPR; afin de faire la lumière sur ces événements pour le bien de tous.

**Directeur:**

Avant de commencer, je souhaite que mon chef de service Radio vienne ici, parce que ce jour j'étais en route pour KIRAMBO.

K009356A

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGARI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
23EME. JOURNEE**

**Directeur:**

Le 18 Novembre **MADAME LE PREMIER MINISTRE** devait visiter la Sous-Prefecture de **KIRAMBO**, je faisais partie de la délégation. J'avais été informé à **BASE** ce matin par le Sous-Prefet de **KIRAMBO**. Il y avait aussi un bourgmestre qui était présent et confirmait que lui aussi avait échappé à ces massacres. J'ai continué ma route. Nous avons rencontré un expatrié qui a dit qu'il avait entendu des coups de feu. Vers 12H avec l'aide de la **MINUAR** nous avons été informés que la visite est annulée. Avant cela j'avais reçu à **KIRAMBO** un agent de Radio Rwanda en mission à **RUHENGARI** qui m'avait dit avoir envoyé ces informations, lesquelles informations il avait certainement reçues des autorités locales. C'est sur le chemin de retour que je l'avais entendu à Radio Rwanda.

**LE CHEF DE SERVICE RADIO**

Je n'ai pas beaucoup d'autres précisions à donner. La 1ère information a été diffusée par la **RTL** et après nous avons reçu la confirmation de notre correspondant à **RUHENGARI** et le communiqué émanant du Prefet de **RUHENGARI**. Même la dépêche de notre correspondant avait quelques noms. Après nous avons envoyé une équipe sur les lieux lesquelles **ITW** ont été diffusées par la suite. Nous pouvons retrouver ce communiqué du Prefet.

**MAJOR DAVID BYARYGABA (FPR)**

**Q:** A quelle heure la Radio a annoncé ces informations?  
**R:** A 12H45.

**NB:** Le même jour le Général Dallaire avait donné un chiffre de morts différent de

W0093565

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGARI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
23EME. JOURNEE**

**LT.COL. FARID (FPR)**

**Q:** Quel est le processus de la diffusion de l'information?

**R:** Pour une information comme celle là; il y a une vérification de la source; si cette source d'information est crédible. Pour le cas présent les sources sont effectivement crédibles car ce sont le préfet et le correspondant de **RUHENGARI**.

**Q:** A quelle heure la **RTL** commence ses émissions?

**R:** A 8 heures.

**Q:** A quelle heure avez-vous reçu le message de votre correspondant?

**R:** Dans la matinée avant qu'il aille à **KIRAMBO**. Probablement vers 11 heures; c'était un fax.

---



K0093566

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGARI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
24EME. JOURNEE**

**Date:** 17/03/94.

**Lieu:** KIGALI/MINUAR HQ.

**Audition du Colonel TIKOCA/CMO.**

**Président:**

Mon Colonel; nous vous remercions d'avoir répondu à notre appel; nous attendons de vous quelques éléments d'information complémentaires à propos des massacres car vos éléments étaient sur le terrain; et vous mêmes aviez visité certains lieux des massacres.

**COL. TIKOCA (MINUAR)**

Je vous remercie; nous avons tous le même objectif; celui de faire le mieux pour la réussite de notre mission. J'ai passé 7 jours sur le terrain à cause de ces problèmes; je suis disposé à répondre à vos questions.

**MAJOR DAVID BYARUGABA (RPF)**

- Q:** La question principale, est que nous voulons savoir des informations sur les armes utilisées et les causes éventuelles de ces crimes?
- R:** Le matin quand j'ai reçu les instructions du FC, j'ai pris l'hélicoptère et je me suis rendu à RUHENGARI. J'ai reçu le message par téléphone. Le Préfet du RUHENGARI nous a donné une liste des victimes. Il avait une liste différente de celle que j'avais reçue depuis ici en provenance d'un bourgmestre qui l'avait envoyée à BYUMBA. J'ai pris les deux listes. Le 1er corps vu a été celui d'un enfant. A l'hôpital nous avons trouvé une dame et un homme grièvement blessés. J'ai décidé

40093567

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGERI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
24EME. JOURNEE**

maison avant l'enterrement de son époux; on leur a proposé de l'assistance, elle a dit qu'elles vont s'en occuper. Le témoin qu'on avait amené; avant avait déclaré n'avoir rien vu, rien entendu. Après plusieurs questions il a reconnu avoir vu des gens. Ensuite il a dit qu'il avait entendu mais n'avait pas vu les gens qui parlaient.

La dame avait passé une trentaine de minutes avec nous. Avant elle avait dit qu'elle avait seulement entendu du bruit. Après elle a dit qu'elle avait vu un jeune homme avec une cicatrice à la poitrine. L'étonnant est que le mari avait été emmené dans les volcans. L'autre surprise est le jeune garçon qui avait survécu à RUGARAMA, qui déclarait avoir été dans une autre chambre.

Nous avons interrogé ce jeune qui disait qu'il avait tout écouté et rien vu. Ce qui est étonnant encore est que tout le monde déclarait n'avoir rien vu, rien entendu. A la question: Quelle langue ces assaillants parlaient? Ils répondaient: Kiswahili. Connaissez-vous le Kiswahili?; ils répondaient Non!

Là où on avait tué 12 personnes: les gens ont dit qu'ils avaient entendu des coups de feu; mais; nous n'avons pas vu ni impacts ni étuis de cartouches.

J'ai constaté qu'un jeune et une femme avaient reçu des balles. Mais chez la plupart des gens tuées, ils l'ont été avec des instruments pointus. Une équipe de la TV avait pris des images; car ils étaient arrivés avant nous. Presque chez toutes les femmes à un instrument pointu traversait d'une oreille à l'autre.

Q: Dans toutes ces localités avez-vous trouvé des munitions?

R: A CYERU nous avons vu des cartouches. Mais il n'y avait pas une autre évidence concrète pour tous ces crimes. J'ajoute néanmoins qu'il n'y a pas de témoins qui avait déclaré avoir vu des assassins.

Q: De qui avez-vous reçu le message?

R: Le premier message je l'ai reçu du FC ensuite les Bourgmestres ont envoyé au Préfet, lesquelles listes le Préfet nous avaient données.

**INSPECTEUR Wreford JOHNSON (MINUAR)**

Q: Vous avez trouvé l'épouse de CALLIXTE tranquille, le domestique avait-il peur?  
R: Oui! Il tremblait même quand je l'interrogeais.

Q: Cette peur, n'est-elle pas une motivation?

R: L'enfant ne parlait que le KYNIARWANDA. Le seul interprète n'était que le LT.COL. EPHREM RWABALINDA. Avant il avait dit qu'il n'avait rien entendu, après plusieurs questions il a affirmé avoir entendu la veuve crier dans la maison.

Q: Votre équipe a-t-elle écrit le témoignage de ce garçon?

R: Nous n'étions pas une commission d'investigation. Je devais identifier les cadavres, recueillir les premiers éléments qui devaient guider la commission future en vue d'une investigation plus approfondie. Un autre élément à ajouter est qu'en interrogeant

K 0093568

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGERI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
24EME. JOURNEE**

les gens notamment la veuve CALLIXTE et le domestique ont déclaré que les gens du FPR leur rendaient visite et parfois ces gens du FPR parfois invitaient certains villageois chez eux. Ils avaient déclaré reconnaître l'élément du FPR qui avait la cicatrice et qu'il était avant dans le RGF.

- Q: Serez-vous d'accord avec moi que différentes personnes peuvent réagir différemment à une situation?  
R: Oui.
- Q: Est-ce que le nom du Bourgmestre qu'on avait annoncé être tué à CYERU; sa maison avait elle été attaquée?  
R: Je ne sais pas.
- Q: Peut-vous retrouver le nom?  
R: Tout a été remis dans un rapport.
- Q: Avez-vous pu interroger les survivants?  
R: Non; il n'y avait pas de survivants, à l'exception de ceux qui étaient à l'hôpital.
- Q: Combien y avait-il de morts et de blessés selon votre investigation préliminaire?  
R: Je ne sais pas; mais je vais consulter la documentation pour confirmation.
- Q: Votre équipe a-t-elle entendu parler d'un MINANI?  
R: Oui, je crois bien; cela me rappelle quelque chose entendu de chez CALLIXTE.
- Q: Qu'est-ce qu'on vous a dit de MINANI?  
R: Je pense que c'est de lui qu'on disait avoir été avant au RGF et qui venait souvent chez CALLIXTE.
- Q: A votre avis; ces massacres sont-ils l'oeuvre des gens requis d'une expérience militaire?  
R: C'est difficile à dire. Mais ça pouvait être des gens très motivés et très rapides et qui ont l'habitude de tels crimes. Je ne peux pas dire si c'étaient des militaires car la méthode était très brutale.
- Q: Les massacres ont eu lieu dans 4 communes. A votre avis est ce un même groupe?  
R: C'est une seule équipe avec un seul coordinateur.
- Q: Les maisons des victimes ont-elles été defonçées?  
R: Non, sauf là où 12 personnes ont été tuées, où une bonne somme d'argent a été prise.

K0093569

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGARI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
24EME. JOURNEE**

**LT.COL. FARID (MINUAR)**

- Q: Etiez-vous les premiers arrivés sur les lieux des massacres?  
R: Quand nous sommés arrivés on a rencontré la TV et les observateurs là où il y avait 12 tués.
- Q: A quelle heure?  
R: Je ne sais plus exactement.
- Q: A quelle heure le Préfet vous a remis la liste?  
R: Celle du FC vers 8H30, et celle du Préfet vers 10H.
- Q: Y a-t-il eu utilisation des grenades?  
R: Je ne me rappelle plus; je crois que c'est à KINONI.
- Q: A votre avis était-ce un crime politique?  
R: Qu'est-ce qui n'est pas politique dans ce pays?  
Mais le fait qu'il y avait des désaccords dans la commission électorale et aussi les 3 candidats du MRND à KINIGI; ainsi le fait qu'ils aient été rayés; tout cela fait partie de la tension politique dans la région.
- Q: Le Préfet de RUHENGARI avait-il fait un rapport à ces supérieurs?  
R: Il avait envoyé un rapport mais je ne sais à quel ministère; de toutes les façons l'information est arrivée ici au Quartier Général chez le Général peu après 8 heures, de la part du Gouvernement.

**INSPECTEUR Wreford JOHNSON (MINUAR)**

- Q: Pouvez-vous dire à quelle heure ont eu lieu ces massacres?  
R: Vers 23h ou 24h selon la population.
- Q: Etes-vous d'avis qu'après les massacres de la nuit, l'information peut arriver très tôt à KIGALI?  
R: C'est possible.
- Q: Après les massacres les gens ont-ils pu s'enfuir?  
R: Ils pouvaient se cacher ou même s'enfuir; les deux hypothèses sont possibles.

K0093570

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGERI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
24EME. JOURNEE**

**Date:** 17/03/94.

**Lieu:** KIGALI/SIEGE DE LA MINUAR.

**Audition du Colonel NGANA-SECK/DCMO.**  
Ancien Commandant du Secteur Quest du GOMN.

**Président:**

Je vous remercie mon Colonel, pour nous avoir accordé votre temps très précieux en répondant à notre appel. Vous étiez commandant du Secteur NKUMBA au GOMN au moment des élections dans la DMZ. Nous attendons de vous quelques informations complémentaires sur le déroulement de ces élections et sur les difficultés rencontrées.

**LT.COL. SECK (MINUAR)**

Je vous remercie également. Je suis disposé à répondre à vos questions par une méthode directe: Questions et réponses.

**MAJOR DAVID BYARYGABA (FPR)**

**Q:** En tant que Commandant du Secteur de NKUMBA, quelles difficultés avez-vous rencontrées au cours de la campagne électorale?

**R:** Je veux que vous me demandez des éclaircissements pour que je réponde avec précisions.

**Q:** Il y a eu des difficultés, car des élections ont été suspendues plusieurs fois par le gouvernement avec comme raisons l'insécurité dans la Zone?

**R:** Au sein de la Commission, les gens avaient des intérêts divergents. La Commission ne s'entendait pas sur certaines règles. Ensuite les étudiants qui avaient fait le recensement revendiquaient leur argent. Après il y avait le problème des listes sur les candidats qui n'avaient pas rempli les 7 jours de résidence dans la localité au moment des inscriptions.

**Q:** N'avez-vous pas reçu de rapport sur des gens qui se disaient menacés?

**R:** Non!

**Q:** Ces élections ont été suspendues par le Gouvernement pour insécurité. Y avait-il un réel problème d'insécurité?

**R:** Non, il n'y en avait pas à tel point de reporter les élections pour ces raisons.

K0093571

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGARI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
24EME. JOURNEE**

- Q:** Il y en a qui disent que les militaires des deux côtés violaient la DMZ: cela ne créait-il pas une insécurité?
- R:** A chaque fois nous rendions compte du siège du GOMN; et ces militaires se retiraient sans problèmes sans être vus surtout qu'on ne signalait pas une brutalité corporelle quelconque dont ces militaires pouvaient être responsables.
- Q:** Vous avez dit que ces militaires se retiraient. Les avez-vous vus ou rencontrés?
- R:** Non. On nous le signalait et quand on s'y rendait, ces éléments se retiraient avant notre arrivée.

**LT.COL FARID (MINUAR)**

- Q:** Où était votre P.C.? avec quelle troupe?
- R:** Notre P.C. était à NKUMBA; on faisait des patrouilles; c'était un groupe de 27 officiers.
- Q:** Quelle était votre Zone d'action?
- R:** De RUHENGARI, la limite de la Sous-Préfecture de KIRAMBO, les volcans au Nord et BASE au Sud.
- Q:** Depuis quand étiez-vous Commandant du Secteur?
- R:** Nous sommes arrivés d'abord à BUSOGO. Un mois après nous étions déployés à NKUMBA et le LT.COL SETAKO était Commandant du Secteur. Mais le FPR n'avait pas accepté qu'un élément du RGF soit Commandant de ce Secteur. Après j'ai pris le commandement le 15 Septembre jusqu'à la fin octobre 1993.
- Q:** Y a-t-il eu des massacres à votre temps?
- R:** Non!
- Q:** Pendant ces manifestations, y avait-il des personnes étrangères; comment étaient-elles organisées?
- R:** Je crois que c'étaient des gens qui étaient impliqués dans les élections. Je n'avais reçu aucun rapport particulier à cet effet.
- Q:** Avant les massacres, avez-vous reçu un rapport ou une plainte ou encore une quelconque inquiétude?
- R:** La nuit des massacres j'étais déjà à KIGALI, car j'y suis depuis le 1er Novembre 1993.

K0093572

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGARI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
25EME. JOURNEE**

**Date:** 21/03/94. **Heure:** 10H15.

**Lieu:** KIGALI/MINUAR HQ.

**Audition du:** COMMANDANT SARR (MINUAR).

**Président:**

Merci, mon Commandant d'avoir répondu à notre appel ce matin. Nous vous appelons pour vous demander des informations supplémentaires sur les élections qui s'étaient déroulées dans la DMZ. Nous vous épargnons d'une déposition quelconque et nous allons procéder par la méthode suivante: Questions/Réponses.

**INSPECTEUR Wreford JOHNSON (MINUAR)**

**Q:** Au cours des mois d'octobre et Novembre où étiez vous basé?

**R:** En Octobre j'étais basé à KINIHIRA comme coordinateur de la Zone Est. En Novembre j'étais au MILOB à l'Etat-Major de la DMZ.

**Q:** Y a-t-il eu en Octobre dans votre Zone des problèmes sur les élections?

**R:** A ma connaissance à KINIHIRA en Octobre il n'y avait pas de problèmes d'élection.

**Q:** Y avait-il des problèmes spécifiques?

**R:** Jusqu'à l'installation des bourgmestres en Octobre dans la Sous-Préfecture de KINIHIRA il n'y avait pas de problèmes.  
C'est plutôt dans la Zone Ouest où il y avait des problèmes.

**Q:** Pouvez-vous nous dire pourquoi ces problèmes?

**R:** A KIRAMBO, il y avait des problèmes et les élections n'ont pas eu lieu. Les raisons; je les ai sues quand j'ai quitté KINIHIRA et affecté en Novembre à l'ETAT MAJOR de la DMZ. A KIRAMBO, la Commission était suspendue pour n'avoir pas accepté certains candidats aux élections des bourgmestres.  
Dans 4 Secteurs de KINIGI, les candidats étaient contestés par le FPR car ces candidats étaient cités dans le rapport des droits de l'homme pour avoir participé aux massacres de GISENYI. A KIDAHO et NKUMBA, deux candidats avaient été rayés par la Commission mais imposés par leurs partis politiques.

**Q:** Rappelez-vous les noms de ces 4 personnes citées dans le rapport des droits de l'homme?

**R:** Non!

**Q:** Et les deux autres à KIDAHO et NKUMBA?

**R:** Je n'ai pas leurs noms.

K0093573

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGARI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
25EME. JOURNEE**

- Q: Vous étiez membre de la Commission d'investigation préliminaire sur les massacres du 17 au 18 Novembre 1993. Pouvez-vous nous dire ce que vous avez vu et entendu?
- R: Je n'ai pas été le premier jour sur le terrain avec la Commission. J'ai été associé deux jours après. J'avais été appelé à cause de mon expérience dans la DMZ.
- Q: Sur le terrain, ce que j'ai pu retenir est surtout la simultanéité des actions; presque au même temps dans tous les lieux des crimes. Sur l'axe **BASE NYAMUGALI** il y a eu utilisation des armes à feu. Sur l'axe **RUHENGARI, KIDAHO**, il y a eu utilisation des armes blanches (couteaux-machettes).
- R: Oui.
- Q: Avez-vous fait une investigation à ce propos?
- R: Oui, nous recevions des plaintes des deux côtés. A chaque fois on envoyait une patrouille pour vérifier. Souvent on ne trouvait pas des résultats concrets. La remarque est que si ce sont les paysans du côté Nord de la DMZ, ils vous disaient que c'est le FPR et si c'est le côté Sud, ils disaient que c'est le FGR; nous rendions compte de tout cela à notre Quartier Générale.
- Q: Consideriez-vous que ces présences militaires étaient une insécurité dans la DMZ?
- R: Oui!
- Q: Pendant votre séjour dans la DMZ, avez-vous entendu parler d'un certain MINANI et d'un certain KANIONI?
- R: Ces noms ne me rappellent rien.
- Q: Pendant ce temps, vous est-il arrivé d'entendre une rumeur sur des menaces d'assassinat?
- R: Nous avons plusieurs fois appris des menaces d'assassinat dans la DMZ. A chaque fois, nous envoyions une équipe d'investigation dans le dit Secteur. Il nous est arrivé de prendre certaines personnes et les amener à notre PC pour les retirer de ces menaces et les protéger.
- Q: Ces gens appartenaient à quels Partis?
- R: Généralement on ne savait pas leur Parti. Parfois on nous disait que c'est des sympathisants du FPR. Parfois des gens qui subissaient des pressions des sympathisants du FPR. D'autres se disputaient les terres à leur retour dans la DMZ.
- Q: De ces gens menacés, y a-t-il eu des gens massacrés la nuit du 17 au 18 Novembre 1993?
- R: Je ne sais pas. Ces plaintes étaient à **KINIHIRA** et les massacres ont eu lieu à **KIRAMBO**.



K0093574

**REUNION DE LA COMMISSION**

**Date: 11/02/94 à 15H**

**Lieu: Siège de la MINUAR, Salle de Conférence 4061**

Nous acceptons la proposition du **CAPITAINE OLESSONGO** que la version Anglaise se fasse à partir du texte en français car celui qui prend le texte en Anglais n'est parfois pas disponible dans la prise des notes; car il est surtout préoccupé par l'interrogatoire des témoins.

Si le lundi, il y a cérémonie de mise en place des institutions de la transition, la visite sur le terrain sera reportée au mardi 15/02/94.

\_\_\_\_\_  
**Le Président de la Commission**  
**BEADENGAR DESSANDE**

\_\_\_\_\_  
**Le Secrétaire de Seance**  
**CAPT. OLESSONGO ONDAYE JEAN**

K0093575

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGERI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
25EME. JOURNEE**

**MAJOR DAVID BYARYGABA (FPR)**

**Q: Etiez-vous de la Commission de NYAMUGARI et CYERU?**

**R: Oui, mais deux jours après.**

**Q: Avez-vous visité les maisons des victimes?**

**R: Non.**

**Q: Savez-vous quelque chose sur les victimes?**

**R: La majorité relevait des partis politiques.**

**Q: Savez-vous que le bourgmestre de CYERU a été attaqué chez lui?**

**R: C'est ce que j'avais appris sur place, je ne connais pas qui avait été enlevé.**

**COMMANDANT M.L. SARR**

K0093576

REUNION SYTHESE DE LA SEMAINE DU 6 AU 11/3/94

- Lieu: siège de la MINUAR de l'Hotel AMAHORO.
- Heure: 8H00.
- **Etaient présents:** Tous les membres de la Commission à l'exception de M. REVERIEN MAKUMA (malade).
- Le point principal de cette rencontre est d'établir le programme de travail de la semaine suivante. A l'issue des discussions la Commission a retenu le programme ci-après:

**Lundi 14/3/94 à 10H00:** Rencontre à GIKONGORO avec le Sous-Prefet de GIKONGORO, précédemment s/Prefet de KIRAMBO.

**Mardi 15/3/94 à 09H30:** Rencontre à MULINDI avec le Co-Président de la Commission Electorale M. EMMANUEL NTAWIYAHURA.

**Mercredi 16/3/94 à 09H00:** Rencontre à Kigali avec MME. BEATRICE NYIRANDIKUBWIMANA, Co-Président de la Commission Electorale.

**Après-midi:** Visite à la Radio (Orinfor) 15H00.

**Jeudi 17/3/94 - Matinée:** Visite de la Commune de CEYRU.

**Après-midi:** Rencontre avec le Prêfet de RUHENGERI à 15H00.

**Vendredi 18/3/94 - KIGALI:** Entretien avec COM (Re: massacres) et son adjoint (manifestations lors des élections).

- A propos de la langue à considérer comme originale, le consensus s'est dégagé pour la langue utilisée par le témoin.
- **Actions:** Mémo du Président de la Commission aux officiers de liaison RGF et FPR pour les rendez-vous à prendre avec les Co-présidents de la Commission Electorale.

Le 11 Mars 1994

\_\_\_\_\_  
Le Président de la Commission  
Beadengar Dessande

\_\_\_\_\_  
Le Secrétaire de Séance  
Capt. Olessongo Ondaye Jean

K0093577

**REUNION DE LA COMMISSION**

**Date: 11/02/94 à 15H**

**Lieu: Siège de la MINUAR, Salle de Conférence 4061**

Nous acceptons la proposition du **CAPITAINE OLESSONGO** que la version Anglaise se fasse à partir du texte en français car celui qui prend le texte en Anglais n'est parfois pas disponible dans la prise des notes; car il est surtout préoccupé par l'interrogatoire des témoins.

Si le lundi, il y a cérémonie de mise en place des institutions de la transition, la visite sur le terrain sera reportée au mardi 15/02/94.

\_\_\_\_\_  
**Le Président de la Commission**  
**BEADENGAR DESSANDE**

\_\_\_\_\_  
**Le Secrétaire de Seance**  
**CAPT. OLESSONGO ONDAYE JEAN**

K0093578

**REUNION DE LA COMMISSION**

**Date: 11/02/94 à 15H**

**Lieu: Siège de la MINUAR, Salle de Conférence 4061**

Nous acceptons la proposition du **CAPITAINE OLESSONGO** que la version Anglaise se fasse à partir du texte en français car celui qui prend le texte en Anglais n'est parfois pas disponible dans la prise des notes; car il est surtout préoccupé par l'interrogatoire des témoins.

Si le lundi, il y a cérémonie de mise en place des institutions de la transition, la visite sur le terrain sera reportée au mardi 15/02/94.

\_\_\_\_\_  
**Le Président de la Commission**  
**BEADENGAR DESSANDE**

\_\_\_\_\_  
**Le Secrétaire de Seance**  
**CAPT. OLESSONGO ONDAYE JEAN**

K0093579

03 February 1994

PROCEDURES DE LA COMMISSION D'ENQUETE - 0001 -

(REF. Decision RSSG du 5-12-1993)

Compte tenu de la délicatesse de la mission assignée à la Commission d'enquête chargée de faire la lumière sur les meurtres perpétrés dans la nuit du 17 au 18 novembre 1993 dans les communes de NYAMUGALI, CYERU, KIDAO et N'KUMBA, les lignes directrices suivantes seront appliquées:

1. L'interrogatoire des survivants aux meurtres devra s'effectuer en premier lieu.
2. A l'issue de cet interrogatoire, la Commission aura toute latitude de procéder à celui des parents et voisins des victimes.
3. Les membres de la Commission sont souverains et devront cependant être guidés du seul souci de la vérité au profit de la MINUAR, des parents des victimes et de la Nation Rwandaise.
4. La Commission procèdera à la visite de tous les lieux des crimes.
5. Toutes les personnes susceptibles de fournir des renseignements seront interrogées à l'arrivée de la Commission dans les lieux, en présence de tous les membres.
6. Le Président de la Commission d'enquête s'adresse en premier lieu à la personne interrogée, lui explique le but des démarches de l'équipe, la met en confiance contre toute crainte et lui pose ensuite les questions jugées nécessaires; ensuite, les membres de la Commission peuvent poser toutes les questions qui leur conviennent.
7. Les membres de la Commission d'enquête sont convoqués au siège de la MINUAR "Hotel Amahoro" tous les jours à 07h 30 avant d'aller sur le terrain (visite des lieux).
8. La MINUAR pourvoiera au déjeuner des Représentants du FPR, de la FGR, des interprètes et du chauffeur.

Beadengar Dessande  
Président de la Commission d'Enquête  
Le Président de la Commission d'enquête,  
Mr. Beadengar Dessande

K0093580

## PROCES-VERBAL DE REUNION

L'an mil neuf cent quatre vingt quatorze et le dix-huit Février, à quinze heures, s'est tenue au siège de la MINUAR la réunion de mise au point de la Commission d'Enquête.

Etaient présents tous les membres de la Commission à l'exception de M. MAKUZA, BERNARD empêché.

Après avoir souhaité la bienvenue à tous les membres présents, le Président de la Commission a rappelé l'intérêt que tout le monde accorde aux résultats de cette Commission. Après discussion, il a proposé l'ordre du jour ci-après qui a été adopté.

1. Plan de Travail à suivre pour la semaine du 21-02-94 au 26-02-94.
2. Question des Interprètes/Traducteurs de la Commission.
3. Questions diverses.

I. Après avoir consulté les membres de la Commission, le plan de travail ci-après a été arrêté:

- Lundi 21-02-94: Visite des Secteurs de KANABA et de KIDOMO.
- Mardi 22-02-94: Enquêtes à KANABA et KIDOMO.
- Mercredi 23-02-94: Enquêtes à KIMIHIRA Village.
- Jeudi 24-02-94: Enquêtes à KANABA, KIDOMO, RUHENGARI et éventuellement GISENY.

II. Question des Interprètes

Le Chef de la Section Traduction avait proposé au Président de la Commission une autre équipe de 3 qui pourrait assurer la rotation avec celle de deux, déjà opérationnelle.

Préoccupée par des soucis de sauvegarde des informations confidentielles dont dispose la Commission, celle-ci a proposé au Président de rejeter cette solution et de demander un interprète supplémentaire pour aider les deux existants.

C'est ainsi que M. EMMANUEL a été spécialisé dans le domaine KINYA, M. FOKAS en Anglais tandis que MME. LOUISE a été mise à la disposition de la Commission pour renforcer l'équipe d'interprètes.

.../...

K0093581

## PROCES-VERBAL DE REUNION

### III. Questions Diverses

La Commission a examiné toutes les informations acquises lors des enquêtes. C'est ainsi qu'elle a essayé d'établir une liste de noms de personnes clés dans l'enquête susceptibles d'être utiles pour l'aboutissement de ses travaux.

A cet effet, le Procureur Général a émis une objection sur les noms des personnes à visiter qui étaient proposées.

Il a insisté pour que chaque membre justifie sa proposition.

Le Président clarifie la situation en expliquant au Procureur Général que si les noms proposés par les membres de la Commission ne lui disent rien, ils figurent bien dans les dépositions des témoins visités et qu'il invite M. MAKUMA à les lire avant.

C'est dans ces échanges de propos que le Procureur a mis en garde la Commission en disant qu'il n'était pas là pour recevoir des ordres de la MINUAR et qu'il ne fallait pas minimiser le problème.

Selon ses propos, il menaçait de démissionner du fait que la Commission aurait une tendance BI-partite.

A cet égard, le Président de la Commission a calmé son ardeur en lui rappelant que les travaux de cette Commission étaient au bénéfice de toutes les parties et que la MINUAR n'est pas là pour dicter une loi quelconque ni au Gouvernement ni aux autres parties.

Il a rappelé le souci qui a guidé le Représentant Spécial du Secrétaire-Général des Nations Unies de créer cette Commission d'enquête. La Commission a rejeté la requête du Procureur Général de ne pas travailler les Jeudis et Vendredis.

Pour le Président, le retard survenu dans le démarrage des travaux de la Commission ne l'autorise pas à accéder à cette demande et qu'en principe dans leur décision de désigner leurs représentants, les parties auraient dû tenir compte de la disponibilité de ceux-ci.

La Commission a finalement approuvé une proposition du CAPT. CHERIF, à savoir:

Désormais la Commission examinera sur le terrain les déclarations des témoins;



K0093582

**PROCES-VERBAL DE REUNION**

- Les membres de la Commission sont libres le Vendredi; cependant, le Président peut en cas de besoin requérir les services du secrétaire de la Commission et des interprètes.

Le Président de la Commission terminé en soulignant que l'esprit d'équipe doit prévaloir dans l'attitude de ses membres. Il ajoute que la même attention est portée à chacun des participants qui ne doivent être guidés que par les procédures adoptées par consensus avant les travaux de la Commission. Il affirme que les travaux se déroulent jusqu'ici de façon satisfaisante et qu'il faudrait que les membres fassent preuve de dépassement et de sacrifice pour l'aboutissement de cette mission.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à 16h 50.

**Le Président de la Commission  
B.P. DESSANDE**

**Le Rapporteur de Séance  
CAPIT. CHERIF**

K0094905

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGERI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
(22ème JOURNEE)**

**Lieu:** MULINDI

**Audition:** **MONSIEUR EMMANUEL NTAWIYAHURA**  
Co-Président de la Commission Electorale (FPR)  
Chef de la Délégation FPR  
Age: 42. Celibataire  
Sous-Préfecture: **KIRAMBO**  
Agent de Banque: Caisse d'Espagne du Rwanda avant la guerre.

**Président:** Nous sommes une commission tripartite composée de la MINUAR, du Gouvernement Rwandais et du FPR. Nous sommes chargés de faire la lumière sur les événements de la nuit du 17 au 18 Novembre 1993. Vos responsabilités à la Commission Electorale dans la DMZ nous conduisent à vous rencontrer; après avoir rencontré hier à KIGALI la Présidente de la Commission.

**MONSIEUR EMMANUEL NTAWIYAHURA**

Les élections dans la Sous-Préfecture de **KIRAMBO** sont la suite logique des Accords de **KINIHIRA** car après la guerre, il n'y avait plus d'autorités administratives dans la Zone où s'était déroulée la guerre. Après cet accord, les opérations électorales devaient avoir lieu dans un mois. Ainsi le 26 Juin 1993 nous nous sommes réunis pour la première fois. J'ai été fait co-Président de la Commission. Il fallait d'abord sensibiliser la population afin qu'elle rejoigne leurs biens. Le Président de la Commission était d'abord **EMMANUEL** du cité Gouvernemental. Après il y a eu changement de côté Gouvernemental. Il y avait un problème primordial: la population avait faim. Les ONG ont été interpellés pour nourrir la

K0094906

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGERI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
(22ème JOURNEE)**

Pourquoi? La raison est que selon les accords de **KIUNIHIRA**, les ex-bourgmestres de **NKUMBA** et **KIDAHO** et d'autres ne remplissaient pas les conditions; mais le **MRND** tenait aux candidatures de **JEAN-BOSCO** et **MTEMANE FAUSTIN**. La commission à malgres cela organisé les élections. Mais cette fois, ce n'est ni la population ni autres candidats, mais s'est le Ministre de l'Intérieur qui lance un communiqué selon lequel les élections sont reportées. La raison avancée est celle de l'insécurité dans la Zone. Comme la Commission continuait à travailler, le Ministre de l'Intérieur a été obligé de dissoudre la Commission. Mais certains membres de la Commission, ceux du **MRND**, voulaient reprendre tout le processus mais en vain. Ceux qui étaient rayés des listes resteront exclus. Alors les élections seront fixées pour le 11 pour **KIDAHO** et 12 Novembre 1993 pour **NKUMBA**. Mais le Ministre de l'Intérieur lancera un autre communiqué annonçant un nouveau report. Après on nous annoncera la visite à **KIRAMBO** du Premier Ministre pour le 18 Novembre. A cette occasion nous voulions lui présenter un mémorandum. Le 18 Novembre 1993 nous apprenions qu'il y a eu des massacres et la visite du Premier Ministre est annulée. Après cette annonce la commission s'est aussitôt reunie à **KIRAMBO**. Nous avons décidé d'une descente immédiate 13 dans les lieux des massacres. Nous avons demandé au Sous-Prefet et au délégué du Ministre de l'Intérieur de dire au Ministre de nous aider à calmer la situation; mais il n'y a eu aucune suite. Nous nous sommes rendus chez **KANYAMIBWA** et avons calmé la famille. Depuis le 26 Novembre 1993, la commission n'arrive plus à se rencontrer. Ainsi tout est suspendu depuis lors jusqu'à ce jour.

**LT.COL FARID (MINUAR)**

- Q:** Le Premier Minstre devrait-elle tenir des réunions dans toutes les communes?  
**R:** La visite était prévue à **KIRAMBO** pour toute la préfecture et la commission aussi y était conviée.

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGERI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
(22ème JOURNEE)**

- Q:** Quelle est votre impression? ces candidats rayés pouvaient ils remporter les élections?  
**R:** Il y avait aussi d'autres candidats valables qui présentaient des chances d'être élus.
- Q:** Y avait-il un candidat FPR pour ces élections?  
**R:** Comme le FPR vient d'arriver, il n'y en avait pas; mais il y avait certains qui avaient un penchant pour le FPR.
- Q:** Le FPR soutenait-il un candidat?  
**R:** Le FPR ne pouvait le faire, car il était tout nouveau, surtout que la campagne partisane était interdite.
- Q:** Comment était la situation de la sécurité dans la Zone?  
**R:** La sécurité était excellente; mais chaque fois à l'approche des élections; il y avait ces jeunes manipulés qui manifestaient.
- Q:** Vous est-il arrivé de voir des soldats du FPR ou du RGF dans la Zone?  
**R:** La population se plaignait que du côté de BASE les soldats du RGF violaient la DMZ.
- Q:** Pendant les manifestations, était-ce la population seulement ou y avait-il des éléments étrangers?  
**R:** Nous avons signalé la présence des agents de l'Etat déjà cités; et certains utilisaient la jeep du LT.COL. SETAKO.
- Q:** Avez-vous des copies de ces lettres?  
**R:** Elles sont à NKUMBA.

K0094908

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGERI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
(22ème JOURNEE)**

- R:** (A) Dans la nuit du 17 au 18 Novembre il y a des gens qui avaient fui la Secteur de **NKUMBA** et venus vers le **FPR** car menacés par un Conseiller du **MRND**. **KANYAMIBWA CALLIXTE** par exemple était déjà un adhérent potentiel du **FPR**.  
(B) Je n'avais jamais rencontré les soldats du **FPR** dans la **DMZ**. La population peut facilement être manipulée; ceux qui ont commis ces crimes ont eu tout le temps de manipuler la population.

**MAJOR DAVID BYARUGABA (FPR)**

- Q:** Quel était le document de travail de votre Commission?  
**R:** Au départ il y avait un climat de méfiance mutuelle, mais cela n'a pas duré, même le côté Rwandais n'avait pas apprécié cela. Seul à **KINIGI** sur le rapport des droits de l'homme où ceux qui y étaient cités devaient être exclus nous n'etions pas tombés d'accord. Nous avons écrit pour demander la conduite à tenir.
- Q:** Lors de vos rencontres avec la population; quels étaient les problèmes en rapport avec la sécurité?  
**R:** La population avait les problèmes de distance avec les lieux de distribution des vivres. A propos de la sécurité il y avait les problèmes avec les barrières du **FGR** où les filles étaient violées car on leur reprochait de côtoyer le **FPR** dans la **DMZ**. Les **Interahamwe** avait établi une liste et remis aux soldats **FGR** pour les trier vers **BASE** et vers **KARWASA**.
- Q:** La population ne vous informait-elle pas de ces problèmes avec le **FPR**?  
**R:** Non. Dans une seule réunion, un homme avait dit qu'il y avait des soldats du **FPR** qui étaient vers le volcan. Une autre personne l'avait démentie en pleine réunion.  
**O:** Le Ministre de l'Intérieur avait renoncé les élections plusieurs fois pour des raisons de

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGARI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
(22ème JOURNEE)**

**INSPECTEUR Wreford JOHNSON (MINUAR)**

- Q:** Tu as dit que **CALLIXTE** était en train de devenir sympathisant du **FPR**. As-tu les preuves?
- R:** Officiellement il appartenait au **MRND**; mais il manifestait déjà le rapprochement avec le **FPR**. C'est à partir de ces propos seulement; surtout que le **FPR** n'a pas encore des cartes. Moi-même je le rencontrais souvent et ont discutait. De ce qu'il disait on pouvait en déduire ainsi.
- Q:** Si je vous disais qu'avant les massacres les gens du **FPR** se rendaient chez **CALLIXTE**, seras-tu d'accord?
- R:** Les cadres politiques avaient le droit d'aller dans la **DMZ** pour avoir les adhérents. Mais les soldats non.
- Q:** L'épouse de **CALLIXTE** a déclaré que les militaires du **FPR** venaient chez eux en uniforme?
- R:** Je ne peux l'affirmer, cela n'engage qu'elle je ne connais pas son épouse; je le connaissais lui-même.
- Q:** Lorsqu'il vous a été rapporté que les soldats **RGF** violaient la **DMZ**; la Co-Présidente de la Commission était-elle présente?
- R:** C'était en présence de l'ancien Président.
- Q:** Est-ce que les candidats rayés de la liste s'étaient plaints à la Commission?
- R:** **MATEMANE** ne s'est jamais expliqué pourquoi il ne rentrait pas chez lui.  
- **JEAN-BOSCO** ne s'était pas plaint non plus à la Commission. Mais nous avons appris qu'il avait écrit au Ministère de l'Intérieur. Pourquoi avoir sauté la

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGERI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
(22ème JOURNEE)**

- Q:** Si vous ne les aviez pas vus, est-il possible qu'ils aient quitté à cause des menaces?
- R:** Les autres qui étaient présents; personne ne s'est jamais plainte d'une menace quelconque.
- Q:** Si tu es menacé par quelqu'un et que celui qui vous menace est toujours présent, que ferais-tu?
- R:** Si c'est un ennemi politique je ne peux pas le fuir; seulement les éléments chargés de la sécurité ont le devoir de faire leur travail.
- Q:** Lorsque vous vous êtes rendus au lieu des massacres, que vous a dit la Population?
- R:** C'était en présence du Colonel Figoli. Nous leur avons demandé de rester calme et que la sécurité devait faire son travail. Un frère de KANYAMIBWA était excité et avait même insulté ma délégation. Nous les avons calmés. Mais je me demande pourquoi le Ministère de l'Intérieur n'avait pas répondu à notre demande; pourquoi ce Ministère avait stoppé le travail de la commission.
- Q:** Comment appréciez-vous ces massacres? ont ils été commis par des personnes expérimentées?
- R:** Dans une même nuit, organiser des massacres dans 4 communes et faire autant de crimes, cela prouve que ces gens étaient sous un commandement unique.
- Q:** Ce groupe, à votre avis était-il bien entraîné militairement?
- R:** Je ne peux l'apprécier. Mais je peux dire que c'est un groupe de tueurs; peut-être formé par d'anciens réservistes qui travaillent pour le compte de certains partis politiques.
- Q:** Avez-vous entendu parler d'un certain MINANI?

K0094911

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGERI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
(22ème JOURNEE)**

- Q: Le 1er rôle de votre commission était de ramener la population à leurs biens, oui ou non?
- R: Lorsqu'on a signé les accords de KINIHIRA une partie était retournée, une autre non.
- Q: Que diras-tu si l'on disait que les intellectuelles ont peur du FPR?
- R: Nous constatons que la DMZ était en sécurité jusqu'au moment des massacres. C'est peut-être pour des raisons idéologiques. Il y a des gens qui touchent leurs salaires sans aller au travail. Ce sont des paresseux qui profitent de la faiblesse du Gouvernement.
- Q: Vous avez parlé de la réunion du MRND du 12 Août 1993; en avez-vous les preuves?
- R: La commission avait fait des investigations pour faire un rapport au Ministère de l'Intérieur. C'est à l'occasion de ces investigations que nous en avons été informés.
- Q: Y a-t-il eu un rapport?
- R: Nous avons écrit tout cela et envoyé au Ministère de l'Intérieur.
- Q: Vous avez pu organiser certaines élections, faites-en nous le point?
- R: Les deux bourgmestres élus appartiennent officiellement au MRND, par contre les autres on ne sait pas car les gens ne se présentaient pas selon leurs partis politiques.
- Q: Et officieusement?
- R: Oui, nous avons des sympathisants qui étaient élus.
- Q: Tu as dit que le MRND considèrerait cette Zone comme son fief: que voulais-tu dire exactement?



K0094912

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGERI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
(22ème JOURNEE)**

- Q:** Si je disais que les Bourgmestres qui n'avaient pas passé la nuit chez eux ont fui le **FPR**, qu'en diras-tu?
- R:** Ils étaient dans le coup. S'ils savaient que le **FPR** allait attaquer ils devaient alerter les autorités. Comme ils ne l'avaient pas fait c'est parce qu'ils savaient les organisateurs et en-étaient complices.
- Q:** Vous avez parlé des listes par les **INTERAHAMWE** aux militaires **RGF**; avez-vous la preuve?
- R:** C'est la population qui nous l'avait dit.
- Q:** Pourquoi le Sous-Prefet avait-il été arrêté?
- R:** Le Sous-Prefet lui-même nous l'avait dit: peut-être parce qu'il membre du **MRD**.
- Q:** Connais-tu un certain **KANONI**?
- R:** Le mari de ma tante s'appelle aussi **KANONI** et il y en a plusieurs dans ce pays.
- Q:** Au **FPR**?
- R:** Ici, oui; j'en connais un.
- Q:** Dans les communes où se déroulaient les élections, aviez-vous une préférence?
- R:** Ces élections n'étaient pas partisans. Le **FPR** n'avait pas de candidats. En tant que membre du **FPR**, je ne pouvais aller contre ses principes.
- Q:** Le nom de **JEAN-BOSCO** était rayé pour avoir été absent pendant plus de 8 jours dans la Zone. Pourquoi était-il absent?
- R:** Il savait qu'il y avait cette clause dans l'Accord de **KINIHIRA**. Il est tombé dans le piège; il pensait que c'était encore l'ancien **MRND** où tout était possible. Mais

K0094913

**REUNION DE LA COMMISSION**

**Date: 11/02/94 à 15H**

**Lieu: Siège de la MINUAR, Salle de Conférence 4061**

**Etaient Présents:**

- 1) **Beadengar DESSANDE, Président de la Commission.**
- 2) **LT.COLONEL FARID, Membre.**
- 3) **Bernard MAKUZA, Membre.**
- 4) **CAPT. OLESSONGE, Secrétaire.**
- 5) **Wreford JOHNSON, Membre.**
- 6) **CAPT. J. DAMASCENE SEKAMANA, Membre.**

**- Président:**

Nous n'avons pas pour aujourd'hui un ordre du jour spécial. Il s'agit tout juste de faire le point du travail de la semaine écoulée et établir un plan de travail de la semaine suivante.

- Ce matin j'ai fait un bref résumé au Représentant spécial. Je lui ai dit que, vu le rythme du travail, en moyenne de deux jours par localité, nous pourrions terminer vers le 10 Mars.
- Concernant la version française, le **CAPITAINE OLESSONGO** m'a déjà remis tout le travail. tout est déjà dactylographié à l'exception des deux derniers jours qui sont encore en manuscrit.
- Pour l'Anglais et le **KINYARWANDA**, on aura deux secrétaires qui vont s'en

K0094914

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGERI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
23EME. JOURNEE**

**Date:** 16/03/94                      **Heure:** 10H30

**Audition de Monsieur le Sous-Prefet de KIRAMBO.**

**Nom:** JEAN-BOSCO SINARUHAMAGAYE.

**Nè:** 1953. Marié. Père de 4 enfants.

**Sous-Prefet de la Sous-Préfecture de KIRAMBO.**

**Président:**

Nous vous remercions Monsieur le Sous-Prefet pour avoir répondu positivement à notre appel. Nous sommes une équipe mise en place par le Représentant Spécial afin de faire la lumière sur les tristes événements intervenus dans votre sous-préfecture dans la nuit du 17 au 18 Novembre 1993. L'une équipe est composée des représentants du Gouvernement Rwandais, des représentants du FPR et la MINUAR. Aussi, en tant qu'autorité administrative de KIRAMBO, nous vous prions de nous relater ce que vous en savez.

**Sous-Prefet:**

Ces événements ont eu lieu dans la nuit du 17 au 18 Novembre 1993 au moment où nous attendions l'arrivée de Madame le Premier Ministre pour le 18 Novembre. Tout était prêt, mais le 18 Novembre dans la matinée nous avons appris la nouvelle; j'étais en route pour KIRAMBO car je vis à KIGALI. Arrivé à KIRAMBO j'ai trouvé la population au lieu d'accueil. On a attendu l'arrivée du Premier Ministre jusqu'à 12 heures. Vers 12 heures avec l'aide de la MINUAR nous avons réussi à rejoindre KIGALI et avons ainsi appris le

K0094915

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGARI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
23EME. JOURNEE**

**MAJOR DAVID BYARYGABA (FPR)**

- Q:** Monsieur le Sous-Prefet vous avez été informé le matin du 18 Novembre dites nous comment vous avez été informé?
- R:** C'est la population-qui nous avait informé à **BASE** après avoir appris la nouvelle.
- Q:** A quelle heure exactement?
- R:** 8H30.
- Q:** Avez-vous appris quelque chose depuis **KIGALI**?
- R:** Non.
- Q:** Après avoir appris cette nouvelle; à quel moment avez-vous informé le Ministère de l'Intérieur?
- R:** La 1ère chose faite, a été d'informer la **MINUAR** car le Ministre était supposé venir avec le Premier Ministre.
- Q:** A quelle heure exactement?
- R:** Comme il n'y avait pas d'autres moyens de communication, la **MINUAR** a joint leur Quartier Général qui a joint la Primature.
- Q:** Quelles sont les raisons que la Primature vous a données pour l'annulation de la visite?
- R:** L'insécurité dans la région.
- Q:** Est-ce que ce climat d'insécurité regnait dans la région avant les massacres ou seulement après les massacres?

K0094916

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGERI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
23EME. JOURNEE**

- Q:** Il y a des gens qui disent que c'est l'insécurité qui a fait stopper les élections. N'y a-t-il pas d'autres raisons?
- R:** Je vous ai dit où se trouve ce rapport. Vous pouvez aller le demander; sinon je vous ai dit que ce que la population m'a dit elle peut vous le dire aussi. C'est les mêmes témoignages que j'ai transcrit dans mon rapport.
- Q:** Vous avez dit que la population était embarrassée car ces massacres ont eu lieu pendant que la population attendait d'élire ces responsables. A votre avis; y a-t-il un lien entre ces crimes et les élections?
- R:** Je ne peux pas affirmer que ces massacres avaient pour objectifs de stopper les élections; mais je peux dire que les gens tués étaient des candidats ou des personnes déjà élues.

**INSPECTEUR Wreford JOHNSON (MINUAR)**

- Q:** Avez-vous fait des investigations sur ces massacres?
- R:** Non! car la MINUAR devait s'en occuper.
- Q:** Quel genre de rapport avez-vous produit?
- R:** C'était un rapport administratif.
- Q:** Avez-vous visité les lieux des massacres?
- R:** Non! parce que la MINUAR nous avait interdit de nous y rendre.
- Q:** Avez-vous été à KIRAMBO le 18 Novembre 1993?
- R:** Oui.

K0094917

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGERI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
23EME. JOURNEE**

**Q:** Que vous a dit la population?

**R:** C'est dans le rapport.

**Q:** Je n'ai pas besoin de ce rapport.

**R:** J'ai fait un rapport confidentiel à cette effet, tout est dans ce rapport; je ne peux pas le dire à cette commission. Je vous ai dit où est ce rapport.

**Q:** J'insiste, dites nous ce que la population vous a dit.

**R:** Je ne comprends pas pourquoi le Président de cette commission ne veut pas accepter d'aller lire ce rapport où il se trouve?

**Président:**

Selon la procédure, chaque membre est libre de poser ses questions; je ne peux pas me substituer à un élément de la commission; vous êtes libre de ne pas répondre et nous notons.

**Bernard MAKUZA (GOUVERNEMENT)**

Comme-vous le dites, chacun est libre de poser les questions qu'il veut; mais celui qui répond est aussi libre de répondre comme il veut.

**MAJOR DAVID BYARUGABA (FPR)**

Nous ne devons pas trop insister si le témoin ne veut pas répondre. Il serait mieux de laisser cette question et que l'inspecteur passe à d'autres questions.

K0094918

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGARI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
23EME. JOURNEE**

- Q: Avez-vous envoyé une liste au Ministre de l'Intérieur ou à la Préfecture de  
**RUHENGARI?**  
R: Tout cela fait partie du rapport confidentiel envoyé au Ministre.
- Q: Qui nomme les Sous-Prefets?  
R: J'ai été nommé par le Président de la République sur proposition du Conseil des  
Ministres. Pour mon cas c'était après consultation du FPR.
- Q: Les Sous-Prefets sont-ils des agents de l'Etat ou des hommes politiques?  
R: Des agents de l'Etat qui peuvent être choisis dans l'administration civiles ou ailleurs.
- Q: Les Sous-Prefets font-ils carrière ou non?  
R: Ils ne font pas carrière; et ils n'ont pas de mandat.
- Q: Etes-vous un agent de l'Etat?  
R: Je suis un enseignant de formation, ensuite j'ai été fonctionnaire au Ministère de  
l'Intérieur.
- Q: Les Sous-Prefets peuvent-ils être dans les partis politiques?  
R: Oui.
- Q: Quel est votre Parti?  
R: MDR.
- Q: Comment étaient vos relations avec la commission électorale?  
R: Le climat était bon.
- Q: Etiez-vous d'accord quand la commission avait rayé deux candidats?

K0094919

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGARI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
23EME. JOURNEE**

- Q:** Est-ce que cette visite avait un rapport avec les élections?  
**R:** Je ne sais pas. Comme les élections avaient été plusieurs fois rapportées, peut-être qu'elle devait en parler.
- Q:** Depuis quand êtes-vous Sous-Prefet de KIRAMBO?  
**R:** Depuis le 10 Juin 1993.
- Q:** Dites moi; s'il vous plaît, à votre avis, qui a pu commettre ces crimes?  
**R:** C'est ce à quoi votre commission devrait arriver; je ne sais pas.
- Q:** A votre avis, quel parti politique avait intérêt à ne pas voir les élections se dérouler: le MRND, le MDR ou le FPR.
- R:** A CYERU, les bourgmestres élus sont du MRND ailleurs les Conseillers sont du MRND et du MDR. En analysant ces données; on s'aperçoit que le FPR était perdant.

**Bernard MAKUZA (GOUVERNEMENT)**

- Q:** Connaissez-vous un certain MINANI ou KANONI?  
**R:** Non.

**Sous-Prefet:**

Vous aviez sillonné la région et interrogé les personnes. Ces personnes sont inquiètes par rapport à leurs déclarations; surtout que votre commission n'est pas neutre.



K0094920

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGERI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
23EME. JOURNEE**

C'est pourquoi je regrette le moindre doute sur la neutralité de la commission. Il faudrait maintenant que les autorités sensibilisent leurs populations et les invitent à collaborer avec les unités de la MINUAR qui s'y trouvent.

---

**JEAN-BOSCO**  
**16-03-94**

K0094921

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGERI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
23EME. JOURNEE**

**Date:** 16/03/94                      **Heure:** 15H30

**Lieu:** KIGALI, Bureau du Directeur.

**Audition du Directeur de l'ORINFOR.**

**Nom:** Jean Marie JINNEYHIGIRO.

**Né:** 1949 - BYUMBA.

Marié père de 2 enfants.

Directeur ORINFOR depuis 30-07-93.

**Président:**

Nous sommes excusés d'être venus chez vous sans rendez-vous. Nous voulons de vous tout juste quelques informations pour faciliter notre enquête à propos des événements de la nuit du 17 au 18 Novembre 1993. Nous sommes une équipe tripartite composée de la MINUAR du Gouvernement Rwandais et du FPR; afin de faire la lumière sur ces événements pour le bien de tous.

**Directeur:**

Avant de commencer, je souhaite que mon chef de service Radio vienne ici, parce que ce jour j'étais en route pour KIRAMBO.

K0094922

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGARI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
23EME. JOURNEE**

**Directeur:**

Le 18 Novembre **MADAME LE PREMIER MINISTRE** devait visiter la Sous-Prefecture de **KIRAMBO**, je faisais partie de la délégation. J'avais été informé à **BASE** ce matin par le Sous-Prefet de **KIRAMBO**. Il y avait aussi un bourgmestre qui était présent et confirmait que lui aussi avait échappé à ces massacres. J'ai continué ma route. Nous avons rencontré un expatrié qui a dit qu'il avait entendu des coups de feu. Vers 12H avec l'aide de la **MINUAR** nous avons été informés que la visite est annulée. Avant cela j'avais reçu à **KIRAMBO** un agent de Radio Rwanda en mission à **RUHENGARI** qui m'avait dit avoir envoyé ces informations, lesquelles informations il avait certainement reçues des autorités locales. C'est sur le chemin de retour que je l'avais entendu à Radio Rwanda.

**LE CHEF DE SERVICE RADIO**

Je n'ai pas beaucoup d'autres précisions à donner. La 1ère information a été diffusée par la **RTL** et après nous avons reçu la confirmation de notre correspondant à **RUHENGARI** et le communiqué émanant du Prefet de **RUHENGARI**. Même la dépêche de notre correspondant avait quelques noms. Après nous avons envoyé une équipe sur les lieux lesquelles **ITW** ont été diffusées par la suite. Nous pouvons retrouver ce communiqué du Prefet.

**MAJOR DAVID BYARYGABA (FPR)**

**Q:** A quelle heure la Radio a annoncé ces informations?  
**R:** A 12H45.

**NB:** Le même jour le Général Dallaire avait donné un chiffre de morts différent de

K0094923

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGARI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
23EME. JOURNEE**

**LT.COL. FARID (FPR)**

**Q:** Quel est le processus de la diffusion de l'information?

**R:** Pour une information comme celle là; il y a une verification de la source; si cette source d'information est crédible. Pour le cas présent les sources sont effectivement crédibles car ce sont le prefet et le correspondant de **RUHENGARI**.

**Q:** A quelle heure la **RTL**M commence ses émissions?

**R:** A 8 heures.

**Q:** A quelle heure avez-vous reçu le message de votre correspondant?

**R:** Dans la matinée avant qu'il aille à **KIRAMBO**. Probablement vers 11 heures; c'était un fax.

---

K0094924

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGERI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
24EME. JOURNEE**

**Date:** 17/03/94.

**Lieu:** KIGALI/MINUAR HQ.

**Audition du Colonel TIKOCA/CMO.**

**Président:**

Mon Colonel; nous vous remercions d'avoir répondu à notre appel; nous attendons de vous quelques éléments d'information complémentaires à propos des massacres car vos éléments étaient sur le terrain; et vous mêmes aviez visité certains lieux des massacres.

**COL. TIKOCA (MINUAR)**

Je vous remercie; nous avons tous le même objectif; celui de faire le mieux pour la réussite de notre mission. J'ai passé 7 jours sur le terrain à cause de ces problèmes; je suis disposé à répondre à vos questions.

**MAJOR DAVID BYARUGABA (RPF)**

- Q:** La question principale, est que nous voulons savoir des informations sur les armes utilisées et les causes éventuelles de ces crimes?
- R:** Le matin quand j'ai reçu les instructions du FC, j'ai pris l'hélicoptère et je me suis rendu à RUHENGERI. J'ai reçu le message par téléphone. Le Préfet du RUHENGERI nous a donné une liste des victimes. Il avait une liste différente de celle que j'avais reçue depuis ici en provenance d'un bourgmestre qui l'avait envoyée à BYUMBA. J'ai pris les deux listes. Le 1er corps vu a été celui d'un enfant. A l'hôpital nous avons trouvé une dame et un homme grièvement blessés. J'ai décidé

K0094925

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGERI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
24EME. JOURNEE**

maison avant l'enterrement de son époux; on leur a proposé de l'assistance, elle a dit qu'elles vont s'en occuper. Le témoin qu'on avait amené; avant avait déclaré n'avoir rien vu, rien entendu. Après plusieurs questions il a reconnu avoir vu des gens. Ensuite il a dit qu'il avait entendu mais n'avait pas vu les gens qui parlaient. La dame avait passé une trentaine de minutes avec nous. Avant elle avait dit qu'elle avait seulement entendu du bruit. Après elle a dit qu'elle avait vu un jeune homme avec une cicatrice à la poitrine. L'étonnant est que le mari avait été emmené dans les volcans. L'autre surprise est le jeune garçon qui avait survécu à RUGARAMA, qui déclarait avoir été dans une autre chambre. Nous avons interrogé ce jeune qui disait qu'il avait tout écouté et rien vu. Ce qui est étonnant encore est que tout le monde déclarait n'avoir rien vu, rien entendu. A la question: Quelle langue ces assaillants parlaient? Ils répondaient: Kiswahili. Connaissez-vous le Kiswahili?; ils répondaient Non! Là où on avait tué 12 personnes: les gens ont dit qu'ils avaient entendu des coups de feu; mais; nous n'avons pas vu ni impacts ni étuis de cartouches. J'ai constaté qu'un jeune et une femme avaient reçu des balles. Mais chez la plupart des gens tuées, ils l'ont été avec des instruments pointus. Une équipe de la TV avait pris des images; car ils étaient arrivés avant nous. Presque chez toutes les femmes à un instrument pointu traversait d'une oreille à l'autre.

- Q: Dans toutes ces localités avez-vous trouvé des munitions?  
R: A CYERU nous avons vu des cartouches. Mais il n'y avait pas une autre évidence concrète pour tous ces crimes. J'ajoute néanmoins qu'il n'y a pas de témoins qui avait déclaré avoir vu des assassins.
- Q: De qui avez-vous reçu le message?  
R: Le premier message je l'ai reçu du FC ensuite les Bourgmestres ont envoyé au Préfet, lesquelles listes le Préfet nous avaient données.

**INSPECTEUR Wreford JOHNSON (MINUAR)**

- Q: Vous avez trouvé l'épouse de CALLIXTE tranquille, le domestique avait-il peur?  
R: Oui! Il tremblait même quand je l'interrogeais.
- Q: Cette peur, n'est-elle pas une motivation?  
R: L'enfant ne parlait que le KYNIARWANDA. Le seul interprète n'était que le LT.COL. EPHREM RWABALINDA. Avant il avait dit qu'il n'avait rien entendu, après plusieurs questions il a affirmé avoir entendu la veuve crier dans la maison.
- Q: Votre équipe a-t-elle écrit le témoignage de ce garçon?  
R: Nous n'étions pas une commission d'investigation. Je devais identifier les cadavres, recueillir les premiers éléments qui devaient guider la commission future en vue d'une investigation plus approfondie. Un autre élément à ajouter est qu'en interrogeant

K0094926

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGERI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
24EME. JOURNEE**

les gens notamment la veuve CALLIXTE et le domestique ont déclaré que les gens du FPR leur rendaient visite et parfois ces gens du FPR parfois invitaient certains villageois chez eux. Ils avaient déclaré reconnaître l'élément du FPR qui avait la cicatrice et qu'il était avant dans le RGF.

- Q: Serez-vous d'accord avec moi que différentes personnes peuvent réagir différemment à une situation?  
R: Oui.
- Q: Est-ce que le nom du Bourgmestre qu'on avait annoncé être tué à CYERU; sa maison avait elle été attaquée?  
R: Je ne sais pas.
- Q: Peut-vous retrouver le nom?  
R: Tout a été remis dans un rapport.
- Q: Avez-vous pu interroger les survivants?  
R: Non; il n'y avait pas de survivants, à l'exception de ceux qui étaient à l'hôpital.
- Q: Combien y avait-il de morts et de blessés selon votre investigation préliminaire?  
R: Je ne sais pas; mais je vais consulter la documentation pour confirmation.
- Q: Votre équipe a-t-elle entendu parler d'un MINANI?  
R: Oui, je crois bien; cela me rappelle quelque chose entendu de chez CALLIXTE.
- Q: Qu'est-ce qu'on vous a dit de MINANI?  
R: Je pense que c'est de lui qu'on disait avoir été avant au RGF et qui venait souvent chez CALLIXTE.
- Q: A votre avis; ces massacres sont-ils l'oeuvre des gens requis d'une expérience militaire?  
R: C'est difficile à dire. Mais ça pouvait être des gens très motivés et très rapides et qui ont l'habitude de tels crimes. Je ne peux pas dire si c'étaient des militaires car la méthode était très brutale.
- Q: Les massacres ont eu lieu dans 4 communes. A votre avis est ce un même groupe?  
R: C'est une seule équipe avec un seul coordinateur.
- Q: Les maisons des victimes ont-elles été défoncées?  
R: Non, sauf là où 12 personnes ont été tuées, où une bonne somme d'argent a été prise.

K0094927

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGARI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
24EME. JOURNEE**

**LT.COL. FARID (MINUAR)**

- Q: Etiez-vous les premiers arrivés sur les lieux des massacres?  
R: Quand nous sommes arrivés on a rencontré la TV et les observateurs là où il y avait 12 tués.
- Q: A quelle heure?  
R: Je ne sais plus exactement.
- Q: A quelle heure le Préfet vous a remis la liste?  
R: Celle du FC vers 8H30, et celle du Préfet vers 10H.
- Q: Y a-t-il eu utilisation des grenades?  
R: Je ne me rappelle plus; je crois que c'est à KINONI.
- Q: A votre avis était-ce un crime politique?  
R: Qu'est-ce qui n'est pas politique dans ce pays?  
Mais le fait qu'il y avait des désaccords dans la commission électorale et aussi les 3 candidats du MRND à KINIGI; ainsi le fait qu'ils aient été rayés; tout cela fait partie de la tension politique dans la région.
- Q: Le Préfet de RUHENGARI avait-il fait un rapport à ces supérieurs?  
R: Il avait envoyé un rapport mais je ne sais à quel ministère; de toutes les façons l'information est arrivée ici au Quartier Général chez le Général peu après 8 heures, de la part du Gouvernement.

**INSPECTEUR Wreford JOHNSON (MINUAR)**

- Q: Pouvez-vous dire à quelle heure ont eu lieu ces massacres?  
R: Vers 23h ou 24h selon la population.
- Q: Etes-vous d'avis qu'après les massacres de la nuit, l'information peut arriver très tôt à KIGALI?  
R: C'est possible.
- Q: Après les massacres les gens ont-ils pu s'enfuir?  
R: Ils pouvaient se cacher ou même s'enfuir; les deux hypothèses sont possibles.



K0094928

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGERI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
24EME. JOURNEE**

Date: 17/03/94.

Lieu: KIGALI/SIEGE DE LA MINUAR.

Audition du Colonel NGANA-SECK/DCMO.  
Ancien Commandant du Secteur Quest du GOMN.

Président:

Je vous remercie mon Colonel, pour nous avoir accordé votre temps très précieux en répondant à notre appel. Vous étiez commandant du Secteur NKUMBA au GOMN au moment des élections dans la DMZ. Nous attendons de vous quelques informations complémentaires sur le déroulement de ces élections et sur les difficultés rencontrées.

**LT.COL. SECK (MINUAR)**

Je vous remercie également. Je suis disposé à répondre à vos questions par une méthode directe: Questions et réponses.

**MAJOR DAVID BYARYGABA (FPR)**

- Q: En tant que Commandant du Secteur de NKUMBA, quelles difficultés avez-vous rencontrées au cours de la campagne électorale?
- R: Je veux que vous me demandez des éclaircissements pour que je réponde avec précisions.
- Q: Il y a eu des difficultés, car des élections ont été suspendues plusieurs fois par le gouvernement avec comme raisons l'insécurité dans la Zone?
- R: Au sein de la Commission, les gens avaient des intérêts divergents. La Commission ne s'entendait pas sur certaines règles. Ensuite les étudiants qui avaient fait le recensement revendiquaient leur argent. Après il y avait le problème des listes sur les candidats qui n'avaient pas rempli les 7 jours de résidence dans la localité au moment des inscriptions.
- Q: N'avez-vous pas reçu de rapport sur des gens qui se disaient menacés?
- R: Non!
- Q: Ces élections ont été suspendues par le Gouvernement pour insécurité. Y avait-il un réel problème d'insécurité?
- R: Non, il n'y en avait pas à tel point de reporter les élections pour ces raisons.

K0094929

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGARI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
24EME. JOURNEE**

- Q:** Il y en a qui disent que les militaires des deux côtés violaient la **DMZ**: cela ne créait-il pas une insécurité?
- R:** A chaque fois nous rendions compte du siège du **GOMN**; et ces militaires se retiraient sans problèmes sans être vus surtout qu'on ne signalait pas une brutalité corporelle quelconque dont ces militaires pouvaient être responsables.
- Q:** Vous avez dit que ces militaires se retiraient. Les avez-vous vus ou rencontrés?
- R:** Non. On nous le signalait et quand on s'y rendait, ces éléments se retiraient avant notre arrivée.

**LT.COL FARID (MINUAR)**

- Q:** Où était votre P.C.? avec quelle troupe?
- R:** Notre P.C. était à **NKUMBA**; on faisait des patrouilles; c'était un groupe de 27 officiers.
- Q:** Quelle était votre Zone d'action?
- R:** De **RUHENGARI**, la limite de la Sous-Préfecture de **KIRAMBO**, les volcans au Nord et **BASE** au Sud.
- Q:** Depuis quand étiez-vous Commandant du Secteur?
- R:** Nous sommes arrivés d'abord à **BUSOGO**. Un mois après nous étions déployés à **NKUMBA** et le **LT.COL SETAKO** était Commandant du Secteur. Mais le **FPR** n'avait pas accepté qu'un élément du **RGF** soit Commandant de ce Secteur. Après j'ai pris le commandement le 15 Septembre jusqu'à la fin octobre 1993.
- Q:** Y a-t-il eu des massacres à votre temps?
- R:** Non!
- Q:** Pendant ces manifestations, y avait-il des personnes étrangères; comment étaient-elles organisées?
- R:** Je crois que c'étaient des gens qui étaient impliqués dans les élections. Je n'avais reçu aucun rapport particulier à cet effet.
- Q:** Avant les massacres, avez-vous reçu un rapport ou une plainte ou encore une quelconque inquiétude?
- R:** La nuit des massacres j'étais déjà à **KIGALI**, car j'y suis depuis le 1er Novembre 1993.

K0094930

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGERI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
25EME. JOURNEE**

Date: 21/03/94. Heure: 10H15.

Lieu: KIGALI/MINUAR HQ.

Audition du: COMMANDANT SARR (MINUAR).

Président:

Merci, mon Commandant d'avoir répondu à notre appel ce matin. Nous vous appelons pour vous demander des informations supplémentaires sur les élections qui s'étaient déroulées dans la DMZ. Nous vous épargnons d'une déposition quelconque et nous allons procéder par la méthode suivante: Questions/Réponses.

**INSPECTEUR Wreford JOHNSON (MINUAR)**

Q: Au cours des mois d'octobre et Novembre où étiez vous basé?

R: En Octobre j'étais basé à **KINIHIRA** comme coordinateur de la Zone Est. En Novembre j'étais au **MILOB** à l'Etat-Major de la DMZ.

Q: Y a-t-il eu en Octobre dans votre Zone des problèmes sur les élections?

R: A ma connaissance à **KINIHIRA** en Octobre il n'y avait pas de problèmes d'élection.

Q: Y avait-il des problèmes spécifiques?

R: Jusqu'à l'installation des bourgmestres en Octobre dans la Sous-Préfecture de **KINIHIRA** il n'y avait pas de problèmes. C'est plutôt dans la Zone Ouest où il y avait des problèmes.

Q: Pouvez-vous nous dire pourquoi ces problèmes?

R: A **KIRAMBO**, il y avait des problèmes et les élections n'ont pas eu lieu. Les raisons; je les ai sues quand j'ai quitté **KINIHIRA** et affecté en Novembre à l'**ETAT MAJOR** de la DMZ. A **KIRAMBO**, la Commission était suspendue pour n'avoir pas accepté certains candidats aux élections des bourgmestres. Dans 4 Secteurs de **KINIGI**, les candidats étaient contestés par le **FPR** car ces candidats étaient cités dans le rapport des droits de l'homme pour avoir participé aux massacres de **GISENYI**. A **KIDAHU** et **NKUMBA**, deux candidats avaient été rayés par la Commission mais imposés par leurs partis politiques.

Q: Rappelez-vous les noms de ces 4 personnes citées dans le rapport des droits de l'homme?

R: Non!

Q: Et les deux autres à **KIDAHU** et **NKUMBA**?

R: Je n'ai pas leurs noms.

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGARI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
25EME. JOURNEE**

- Q:** Vous étiez membre de la Commission d'investigation préliminaire sur les massacres du 17 au 18 Novembre 1993. Pouvez-vous nous dire ce que vous avez vu et entendu?
- R:** Je n'ai pas été le premier jour sur le terrain avec la Commission. J'ai été associé deux jours après. J'avais été appelé à cause de mon expérience dans la DMZ.
- Q:** Sur le terrain, ce que j'ai pu retenir est surtout la simultanéité des actions; presque au même temps dans tous les lieux des crimes. Sur l'axe **BASE NYAMUGALI** il y a eu utilisation des armes à feu. Sur l'axe **RUHENGARI, KIDAHO**, il y a eu utilisation des armes blanches (couteaux-machettes).
- R:** Oui.
- Q:** Avez-vous fait une investigation à ce propos?
- R:** Oui, nous recevions des plaintes des deux côtés. A chaque fois on envoyait une patrouille pour vérifier. Souvent on ne trouvait pas des résultats concrets. La remarque est que si ce sont les paysans du côté Nord de la DMZ, ils vous disaient que c'est le **FPR** et si c'est le côté Sud, ils disaient que c'est le **FGR**; nous rendions compte de tout cela à notre Quartier Générale.
- Q:** Consideriez-vous que ces présences militaires étaient une insécurité dans la DMZ?
- R:** Oui!
- Q:** Pendant votre séjour dans la DMZ, avez-vous entendu parler d'un certain **MINANI** et d'un certain **KANIONI**?
- R:** Ces noms ne me rappellent rien.
- Q:** Pendant ce temps, vous est-il arrivé d'entendre une rumeur sur des menaces d'assassinat?
- R:** Nous avons plusieurs fois appris des menaces d'assassinat dans la DMZ. A chaque fois, nous envoyions une équipe d'investigation dans le dit Secteur. Il nous est arrivé de prendre certaines personnes et les amener à notre PC pour les retirer de ces menaces et les protéger.
- Q:** Ces gens appartenaient à quels Partis?
- R:** Généralement on ne savait pas leur Parti. Parfois on nous disait que c'est des sympathisants du **FPR**. Parfois des gens qui subissaient des pressions des sympathisants du **FPR**. D'autres se disputaient les terres à leur retour dans la DMZ.
- Q:** De ces gens menacés, y a-t-il eu des gens massacrés la nuit du 17 au 18 Novembre 1993?
- R:** Je ne sais pas. Ces plaintes étaient à **KINIHIRA** et les massacres ont eu lieu à **KIRAMBO**.

K0094932

**REUNION DE LA COMMISSION**

**Date: 11/02/94 à 15H**

**Lieu: Siège de la MINUAR, Salle de Conférence 4061**

Nous acceptons la proposition du **CAPITAINE OLESSONGO** que la version Anglaise se fasse à partir du texte en français car celui qui prend le texte en Anglais n'est parfois pas disponible dans la prise des notes; car il est surtout préoccupé par l'interrogatoire des témoins.

Si le lundi, il y a cérémonie de mise en place des institutions de la transition, la visite sur le terrain sera reportée au mardi 15/02/94.

\_\_\_\_\_  
Le Président de la Commission  
**BEADENGAR DESSANDE**

\_\_\_\_\_  
Le Secrétaire de Seance  
**CAPT. OLESSONGO ONDAYE JEAN**

K0094933

**RAPPORT D'AUDITION DES PRINCIPAUX  
TEMOINS DES MASSACRES SURVENUS DANS  
CERTAINS SECTEURS DE LA PREFECTURE DE  
RUHENGARI DANS LA NUIT DU 17 AU 18/11/93  
25EME. JOURNEE**

**MAJOR DAVID BYARYGABA (FPR)**

**Q:** Etiez-vous de la Commission de NYAMUGARI et CYERU?  
**R:** Oui, mais deux jours après.

**Q:** Avez-vous visité les maisons des victimes?  
**R:** Non.

**Q:** Savez-vous quelque chose sur les victimes?  
**R:** La majorité relevait des partis politiques.

**Q:** Savez-vous que le bourgmestre de CYERU a été attaqué chez lui?  
**R:** C'est ce que j'avais appris sur place, je ne connais pas qui avait été enlevé.

COMMANDANT M.L. SARR

K0094934

REUNION SYTHESE DE LA SEMAINE DU 6 AU 11/3/94

- Lieu: siège de la MINUAR de l'Hotel AMAHORU.
- Heure: 8H00.
- Etaient présents: Tous les membres de la Commission à l'exception de M. REVERIEN MAKUMA (malade).
- Le point principal de cette rencontre est d'établir le programme de travail de la semaine suivante. A l'issue des discussions la Commission a retenu le programme ci-après:
  - Lundi 14/3/94 à 10H00: Rencontre à GIKONGORO avec le Sous-Prefet de GIKONGORO, précédemment s/Prefet de KIRAMBO.
  - Mardi 15/3/94 à 09H30: Rencontre à MULINDI avec le Co-Président de la Commission Electorale M. EMMANUEL NTAWIYAHURA.
  - Mercredi 16/3/94 à 09H00: Rencontre à Kigali avec MME. BEATRICE NYIRANDIKUBWIMANA, Co-Président de la Commission Electorale.  
Après-midi: Visite à la Radio (Orinfor) 15H00.
  - Jeudi 17/3/94 - Matinée: Visite de la Commune de CEYRU.  
Après-midi: Rencontre avec le Prèfet de RUHENGARI à 15H00.
  - Vendredi 18/3/94 - KIGALI: Entretien avec COM (Re: massacres) et son adjoint (manifestations lors des élections).
- A propos de la langue à considérer comme originale, le consensus s'est dégagé pour la langue utilisée par le témoin.
- **Actions:** Mémo du Président de la Commission aux officiers de liaison RGF et FPR pour les rendez-vous à prendre avec les Co-présidents de la Commission Electorale.

Le 11 Mars 1994

Le Président de la Commission  
Beadengar Dessande

Le Secrétaire de Séance  
Capt. Olessongo Ondaye Jean

K0094935

**REUNION DE LA COMMISSION**  
Date: 11/02/94 à 15H  
Lieu: Siège de la MINUAR, Salle de Conférence 4061

Nous acceptons la proposition du **CAPITAINE OLESSONGO** que la version Anglaise se fasse à partir du texte en français car celui qui prend le texte en Anglais n'est parfois pas disponible dans la prise des notes; car il est surtout préoccupé par l'interrogatoire des témoins.

Si le lundi, il y a cérémonie de mise en place des institutions de la transition, la visite sur le terrain sera reportée au mardi 15/02/94.

**Le Président de la Commission**  
**BEADENGAR DESSANDE**

**Le Secrétaire de Seance**  
**CAPT. OLESSONGO ONDAYE JEAN**



K0094936

**REUNION DE LA COMMISSION**

**Date: 11/02/94 à 15H**

**Lieu: Siège de la MINUAR, Salle de Conférence 4061**

Nous acceptons la proposition du **CAPITAINE OLESSONGO** que la version Anglaise se fasse à partir du texte en français car celui qui prend le texte en Anglais n'est parfois pas disponible dans la prise des notes; car il est surtout préoccupé par l'interrogatoire des témoins.

Si le lundi, il y a cérémonie de mise en place des institutions de la transition, la visite sur le terrain sera reportée au mardi 15/02/94.

**Le Président de la Commission**  
**BEADENGAR DESSANDE**

**Le Secrétaire de Seance**  
**CAPT. OLESSONGO ONDAYE JEAN**

K0094937

03 February 1994

PROCEDURES DE LA COMMISSION D'ENQUETE - 0001 -

(REF. Decision RSSG du 5-12-1993)

Compte tenu de la délicatesse de la mission assignée à la Commission d'enquête chargée de faire la lumière sur les meurtres perpétrés dans la nuit du 17 au 18 novembre 1993 dans les communes de NYAMUGALI, CYERU, KIDAHU et N'KUMBA, les lignes directrices suivantes seront appliquées:

1. L'interrogatoire des survivants aux meurtres devra s'effectuer en premier lieu.
2. A l'issue de cet interrogatoire, la Commission aura toute latitude de procéder à celui des parents et voisins des victimes.
3. Les membres de la Commission sont souverains et devront cependant être guidés du seul souci de la vérité au profit de la MINUAR, des parents des victimes et de la Nation Rwandaise.
4. La Commission procédera à la visite de tous les lieux des crimes.
5. Toutes les personnes susceptibles de fournir des renseignements seront interrogées à l'arrivée de la Commission dans les lieux, en présence de tous les membres.
6. Le Président de la Commission d'enquête s'adresse en premier lieu à la personne interrogée, lui explique le but des démarches de l'équipe, la met en confiance contre toute crainte et lui pose ensuite les questions jugées nécessaires; ensuite, les membres de la Commission peuvent poser toutes les questions qui leur conviennent.
7. Les membres de la Commission d'enquête sont convoqués au siège de la MINUAR "Hotel Amahoro" tous les jours à 07h 30 avant d'aller sur le terrain (visite des lieux).
8. La MINUAR pourvoiera au déjeuner des Représentants du FPR, de la FGR, des interprètes et du chauffeur.

Beadengar Dessande  
Président de la Commission d'Enquête  
Le Président de la Commission d'enquête,  
Mr. Beadengar Dessande

KUC94938

PROCES-VERBAL DE REUNION

L'an mil neuf cent quatre vingt quatorze et le dix-huit Février, à quinze heures, s'est tenue au siège de la MINUAR la réunion de mise au point de la Commission d'Enquête.

Etaient présents tous les membres de la Commission à l'exception de M. MAKUZA, BERNARD empêché.

Après avoir souhaité la bienvenue à tous les membres présents, le Président de la Commission a rappelé l'intérêt que tout le monde accorde aux résultats de cette Commission. Après discussion, il a proposé l'ordre du jour ci-après qui a été adopté.

1. Plan de Travail à suivre pour la semaine du 21-02-94 au 26-02-94.
2. Question des Interprètes/Traducteurs de la Commission.
3. Questions diverses.

I. Après avoir consulté les membres de la Commission, le plan de travail ci-après a été arrêté:

- Lundi 21-02-94: Visite des Secteurs de KANABA et de KIDOMO.
- Mardi 22-02-94: Enquêtes à KANABA et KIDOMO.
- Mercredi 23-02-94: Enquêtes à KIMIHIRA Village.
- Jeudi 24-02-94: Enquêtes à KANABA, KIDOMO, RUHENGARI et éventuellement GISENY.

II. Question des Interprètes

Le Chef de la Section Traduction avait proposé au Président de la Commission une autre équipe de 3 qui pourrait assurer la rotation avec celle de deux, déjà opérationnelle.

Préoccupée par des soucis de sauvegarde des informations confidentielles dont dispose la Commission, celle-ci a proposé au Président de rejeter cette solution et de demander un interprète supplémentaire pour aider les deux existants.

C'est ainsi que M. EMMANUEL a été spécialisé dans le domaine KINYA, M. FOKAS en Anglais tandis que MME. LOUISE a été mise à la disposition de la Commission pour renforcer l'équipe d'interprètes.

.../...

PROCES-VERBAL DE REUNION

## III. Questions Diverses

La Commission a examiné toutes les informations acquises lors des enquêtes. C'est ainsi qu'elle a essayé d'établir une liste de noms de personnes clés dans l'enquête susceptibles d'être utiles pour l'aboutissement de ses travaux.

A cet effet, le Procureur Général a émis une objection sur les noms des personnes à visiter qui étaient proposées.

Il a insisté pour que chaque membre justifie sa proposition.

Le Président clarifie la situation en expliquant au Procureur Général que si les noms proposés par les membres de la Commission ne lui disent rien, ils figurent bien dans les dépositions des témoins visités et qu'il invite M. MAKUMA à les lire avant.

C'est dans ces échanges de propos que le Procureur a mis en garde la Commission en disant qu'il n'était pas là pour recevoir des ordres de la MINUAR et qu'il ne fallait pas minimiser le problème.

Selon ses propos, il menaçait de démissionner du fait que la Commission aurait une tendance BI-partite.

A cet égard, le Président de la Commission a calmé son ardeur en lui rappelant que les travaux de cette Commission étaient au bénéfice de toutes les parties et que la MINUAR n'est pas là pour dicter une loi quelconque ni au Gouvernement ni aux autres parties.

Il a rappelé le souci qui a guidé le Représentant Spécial du Secrétaire-Général des Nations Unies de créer cette Commission d'enquête. La Commission a rejeté la requête du Procureur Général de ne pas travailler les Jeudis et Vendredis.

Pour le Président, le retard survenu dans le démarrage des travaux de la Commission ne l'autorise pas à accéder à cette demande et qu'en principe dans leur décision de désigner leurs représentants, les parties auraient dû tenir compte de la disponibilité de ceux-ci.

La Commission a finalement approuvé une proposition du CAPT. CHERIF, à savoir:

- Désormais la Commission examinera sur le terrain les déclarations des témoins;

K0094940

**PROCES-VERBAL DE REUNION**

- Les membres de la Commission sont libres le Vendredi; cependant, le Président peut en cas de besoin requérir les services du secrétaire de la Commission et des interprètes.

Le Président de la Commission terminé en soulignant que l'esprit d'équipe doit prévaloir dans l'attitude de ses membres. Il ajoute que la même attention est portée à chacun des participants qui ne doivent être guidés que par les procédures adoptées par consensus avant les travaux de la Commission. Il affirme que les travaux se déroulent jusqu'ici de façon satisfaisante et qu'il faudrait que les membres fassent preuve de dépassement et de sacrifice pour l'aboutissement de cette mission.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à 16h 50.

**Le Président de la Commission**  
**B.P. DESSANDE**

**Le Rapporteur de Séance**  
**CAPIT. CHERIF**